

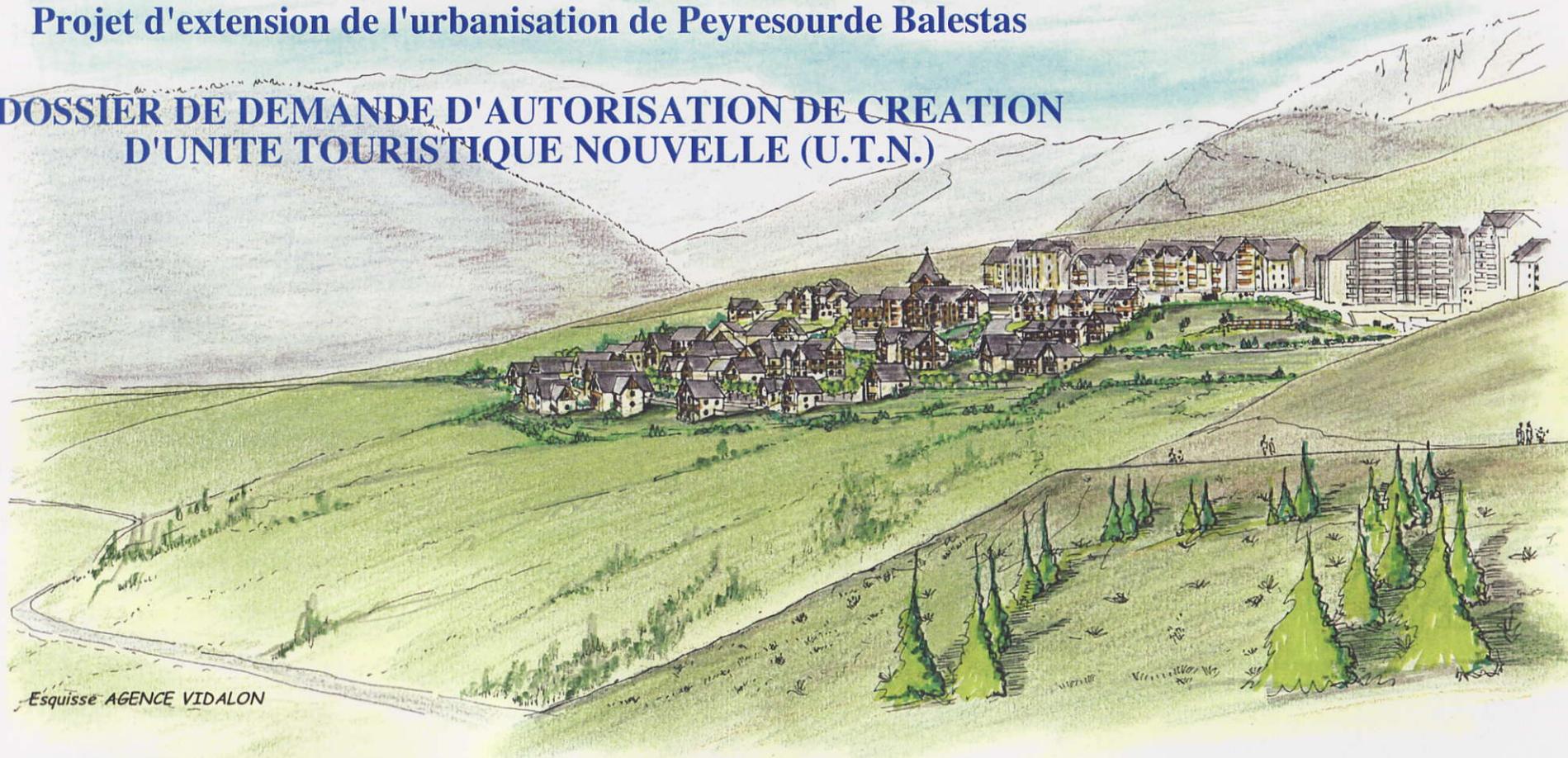
Département
des Hautes-Pyrénées

Communes de Germ-Louron
et de Loudervielle

Etablissement Public Intercommunal
de la Vallée du Louron (EPIVAL)

Projet d'extension de l'urbanisation de Peyresourde Balestas

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION
D'UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE (U.T.N.)



Mai 2008

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. ETAT DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.1. Présentation du site et généralités

- 1.1.1. Situation géographique
- 1.1.2. Les accès
 - 1.1.2.1. Les accès routiers
 - 1.1.2.2. La desserte ferroviaire
 - 1.1.2.3. La desserte aérienne
- 1.1.3. Bref historique
- 1.1.4. Le contexte administratif et l'organisation de la gestion
- 1.1.5. Le contexte réglementaire et les inventaires du patrimoine naturel
 - 1.1.5.1. Le contexte réglementaire
 - 1.1.5.2. Les inventaires du patrimoine naturel

1.2. L'état initial de l'environnement

- 1.2.1. Géologie, géomorphologie et pédologie
- 1.2.2. Aperçu climatique
- 1.2.3. L'hydrographie et l'hydraulique du site
 - 1.2.3.1. Débit initial et de projets des Hameaux du Soleil
 - 1.2.3.2. Débit initial et de projets des Hameaux de Balestas
 - 1.2.3.3. Pluie de projet
- 1.2.4. Le paysage
 - 1.2.4.1. Vision d'ensemble
 - 1.2.4.2. Les unités paysagères concernées par le projet
- 1.2.5. Végétation et Flore
 - 1.2.5.1. Les habitats présents sur le site
 - 1.2.5.2. Description des principales formations végétales
- 1.2.6. Faune

1

3

3

3

5

5

6

6

6

8

9

9

12

15

15

15

18

19

19

21

23

24

26

30

30

35

36

1.3. L'économie de la station	37
1.3.1. Infrastructures et équipements d'accueil	37
1.3.1.1. Les infrastructures	37
1.3.1.2. Les équipements d'accueil	39
1.3.2. La capacité d'hébergement	42
1.3.2.1. L'équipement immobilier et la capacité d'hébergement	42
1.3.2.2. Le logement saisonnier	43
1.3.2.3. Les taux d'occupation	43
1.3.3. L'activité hivernale	46
1.3.3.1. Caractéristiques de l'offre hivernale	46
1.3.3.2. La fréquentation hivernale du domaine	48
1.3.3.3. La typologie de la clientèle	51
1.3.4. L'activité estivale	54
1.3.4.1. Le tourisme contemplatif et sportif	54
1.3.4.2. La pratique de la randonnée et les autres activités sportives	54
1.3.4.3. L'activité pastorale	55
1.4. Les orientations environnementales de la station	58
2. PRESENTATION DU PROJET	65
2.1 Le projet dans le contexte valléen	65
2.2 Justification du projet d'urbanisation	68
2.2.1. Le pôle touristique Haut-Louron et les besoins de la station	68
2.2.2. L'autorisation UTN de 1989 et le Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement de Peyresourde	69
2.2.3. L'autorisation UTN Domaine Skiable de 2006 et préconisation relative à l'urbanisation	74
2.3. Présentation du projet d'urbanisation	76
3. RECENSEMENT DES RISQUES NATURELS	81
3.1. Risques identifiés aux inventaires départementaux	81
3.2 Prise en compte des Risques	82
3.1.1. Plan de Prévention des Risques de la commune de Germ.	82
3.1.2. Les risques sur la Commune de Loudervielle	83
3.3 - Prévention du risque avalancheux	83
3.3.1 Les zones à risques	83
3.3.2 Les mesures prises	84

4. LES EFFETS DU PROJET ET MESURES REDUCTRICES PROPOSEES	85
4.1. Effets prévisibles des projets	85
4.1.1. Incidences sur le milieu naturel	85
4.1.2. Incidences sur l'hydrologie et l'hydraulique	87
4.1.2.1. Aspect qualitatif et descriptif de la pollution potentielle des eaux	87
4.1.2.2. Aspect quantitatif du flux polluant des eaux pluviales (masse polluante)	90
4.1.3. Effets relatifs aux activités humaines	91
4.1.4. Effets sur le paysage	92
4.2. Mesures réductrices proposées	94
4.2.1 Mesures proposées pour l'hydrologie et l'hydraulique	94
4.2.1.1. Performances attendues par les modalités de compensation et de traitement	94
4.2.1.2. Modalités de compensation et de traitement des impacts du projet	95
4.2.1.3. Niveaux de rejets recherchés	95
4.2.1.4. Orientations des solutions à étudier	96
4.2.1.5. Conclusions sur le volet hydraulique	97
4.2.2. Mesures pour le paysage	97
4.2.3. Coût des mesures proposées	101
5. CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER	103
5.1. Montage de l'opération	103
5.2. Approche financière	104
5.3 Impacts économiques et financiers pour les collectivités locales.	104
5.3.1. Les impacts sur l'activité et le tissu commercial.	104
5.3.2. Les impacts sur l'emploi.	105
5.3.3. Le logements du personnel et des saisonniers.	105
5.3.4. Impacts sur le fonctionnement du domaine skiable.	105
5.3.5. Les impacts pour les finances publiques.	107

PREAMBULE

Au titre de l'Article R145-2 du Code de l'Urbanisme le renforcement de l'urbanisation de Peyresourde est soumis à autorisation d'Unité Touristique Nouvelle (UTN).

Article R145-2 :

Sont soumises à autorisation du préfet coordonnateur de massif, en application du I de l'article L. 145-11, les unités touristiques nouvelles ayant pour objet :

1° La création, l'extension ou le remplacement de remontées mécaniques, lorsque ces travaux ont pour effet :

a) La création d'un nouveau domaine skiable alpin ;

b) L'augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant, dès lors que cette augmentation est supérieure ou égale à 100 hectares ;

2° Des opérations de construction ou d'extension d'hébergements et d'équipements touristiques d'une surface de plancher hors oeuvre nette totale supérieure à 12 000 mètres carrés, à l'exclusion des logements à destination des personnels saisonniers ou permanents des équipements et hébergements touristiques ;

3° Lorsqu'ils sont soumis à étude d'impact en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement :

a) L'aménagement, la création et l'extension de terrains de golf ;

b) L'aménagement de terrains de camping ;

c) L'aménagement de terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés ;

d) Les travaux d'aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins, lorsque les pistes ne font pas partie du domaine skiable visé au 1°.

Le présent dossier de demande de création d'une Unité Touristique Nouvelle a été constitué conformément à l'article R. 145-6 qui précise :

La demande est accompagnée d'un dossier comportant un rapport et des documents graphiques précisant :

1° L'état des milieux naturels, des paysages, du site et de son environnement, comprenant le cas échéant l'historique de l'enneigement local, l'état du bâti, des infrastructures et des équipements touristiques existants avec leurs conditions de fréquentation, ainsi que les principales caractéristiques de l'économie locale ;

2° Les caractéristiques principales du projet et, notamment, de la demande à satisfaire, des modes d'exploitation et de promotion des hébergements et des équipements, ainsi que, lorsque le projet porte sur la création ou l'extension de remontées mécaniques, les caractéristiques du domaine skiable, faisant apparaître les pistes nouvelles susceptibles d'être créées ;

3° Les risques naturels auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir ;

4° Les effets prévisibles du projet sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, notamment la ressource en eau et la qualité des eaux, ainsi que les mesures de suppression, compensation et réhabilitation à prévoir, et l'estimation de leur coût ;

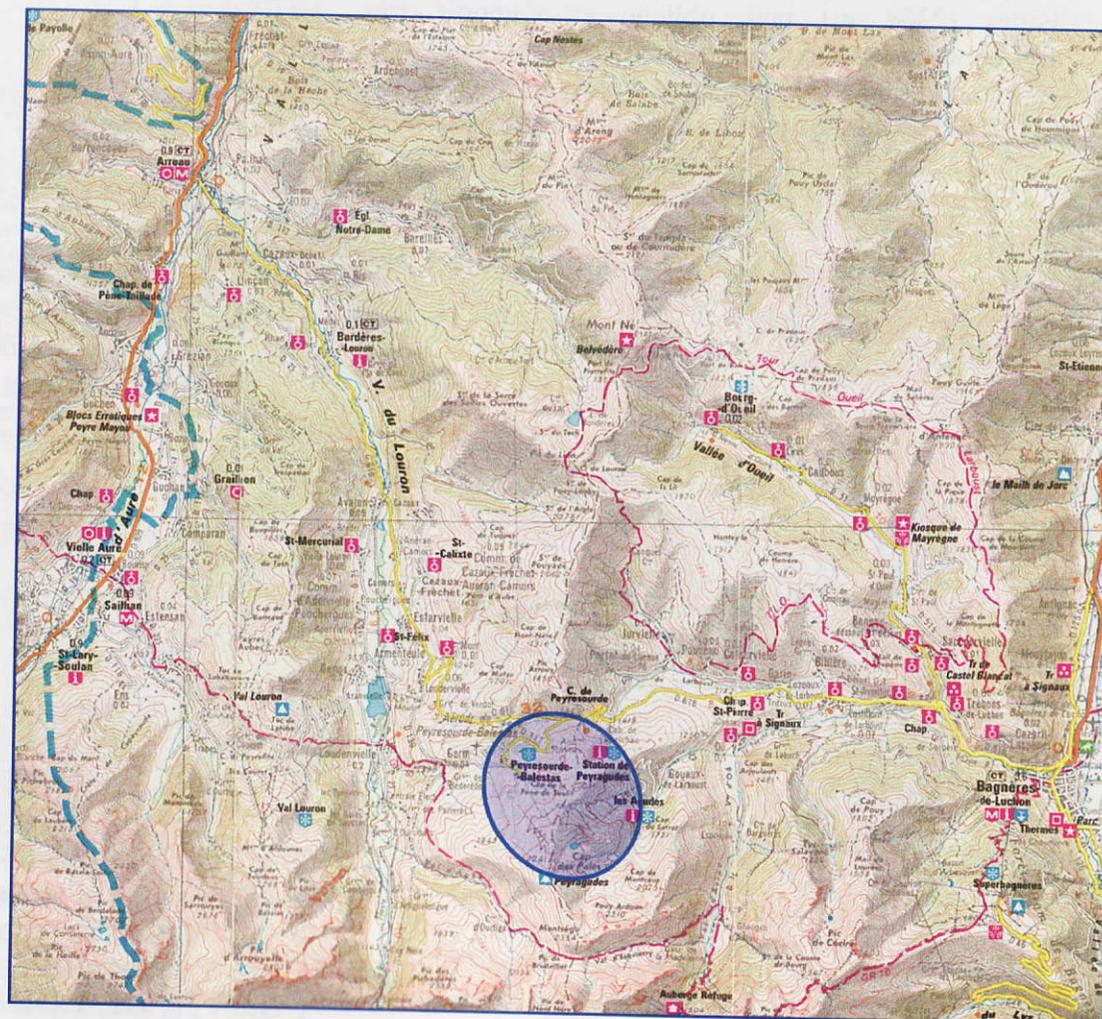
5° Les conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet.

1. ETAT DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.1. Présentation du site et généralités

1.1.1. Situation géographique

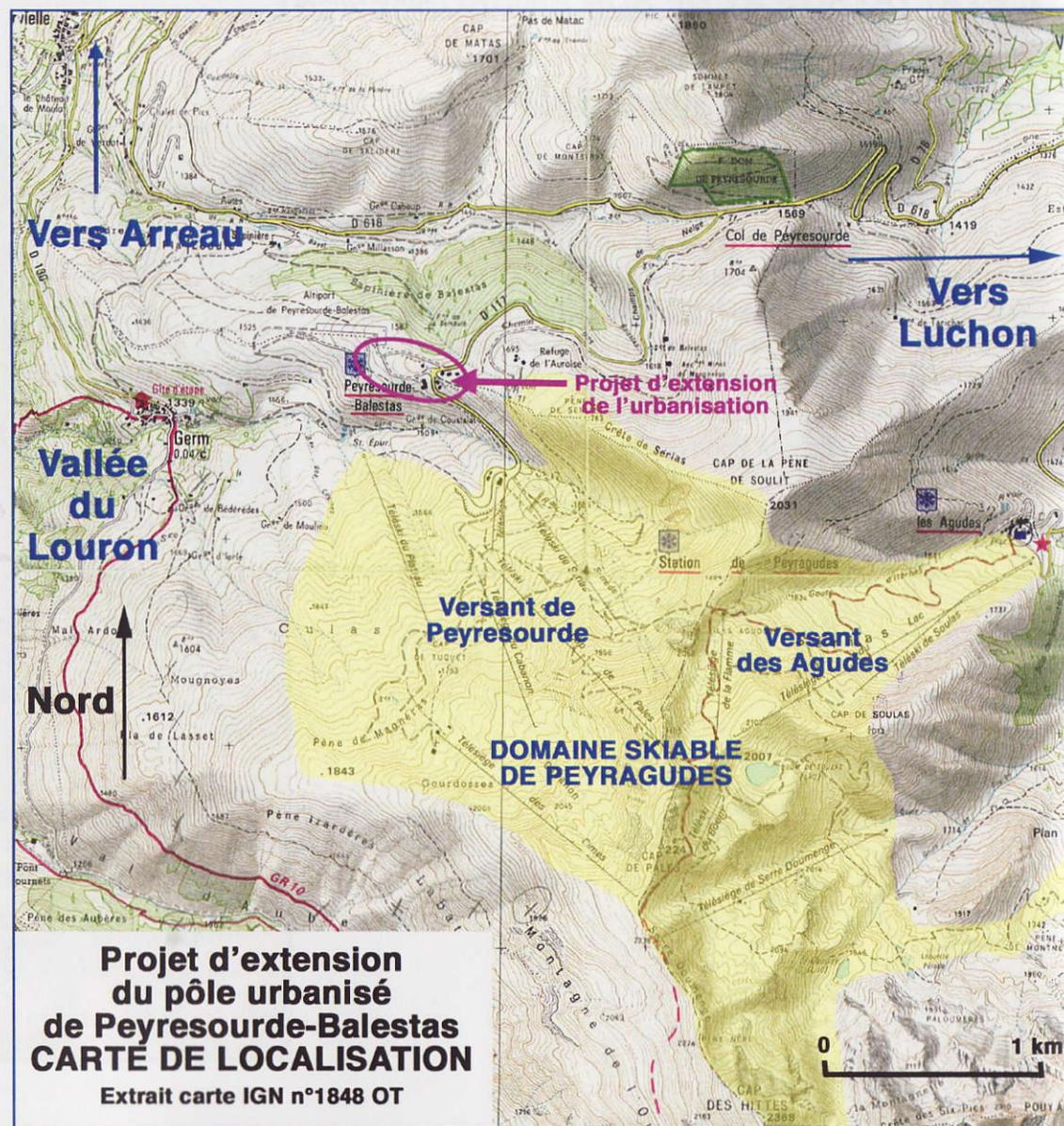
Le présent dossier porte sur un projet de renforcement de l'urbanisation de Peyresourde à PEYRAGUDES. Cette station de PEYRAGUDES se situe à cheval sur la limite entre la Vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) de celle du Larboust (Haute-Garonne) ; elle occupe donc les deux versants de la ligne de crête qui culmine au Cap de Pales (2241 m) et au Cap de la Pène de Soulit (2031 m).



Le site de PEYRAGUDES est limité :

- au Sud-Ouest, par une ligne de crête marquée, issue du Pic de Montségú (2354 m), qui culmine au Cap des Hittes (2368 m) puis oblique et s'amortit très rapidement pour aboutir au plateau de Germ (1500 m) ;
- au Sud-Est, par le vallon de la Goutte de Courbe issu du Pic de Montségú jusqu'au village de Gouaux de Larboust ;
- au Nord, par deux lignes de crête qui divergent en V depuis le Cap de la Pène de Soulit, l'une vers l'Ouest jusqu'à Peyresourde-Balestas, l'autre vers l'Est jusqu'au niveau de Gouaux de Larboust.

Le site de Peyresourde-Balestas, concerné par le projet, se localise sur le versant Haut-Pyrénéen et marque ici l'entrée de la station sur un épaulement qui se développe vers l'Ouest.



1.1.2. Les accès

L'accès direct à la station de Peyragudes s'effectue par la route, et, à ce jour de façon anecdotique, par les airs pour de petits avions du fait de la présence d'un altiport. La proximité d'autres infrastructures de transport permettent également un mode d'accès modulable.

1.1.2.1. Les accès routiers

On accède aux deux portes d'entrée de la station par une route très touristique, la Route Départementale n°618 qui franchit le col de Peyresourde, situé immédiatement au nord du site :

- depuis le col, la R.D. 117 permet de rejoindre "Peyresourde", sur le versant nord-ouest;
- à partir de "La Moraine de GARIN", la RD 76 b rejoint "Les Agudes", sur le versant sud-est (Cf. Carte de situation).

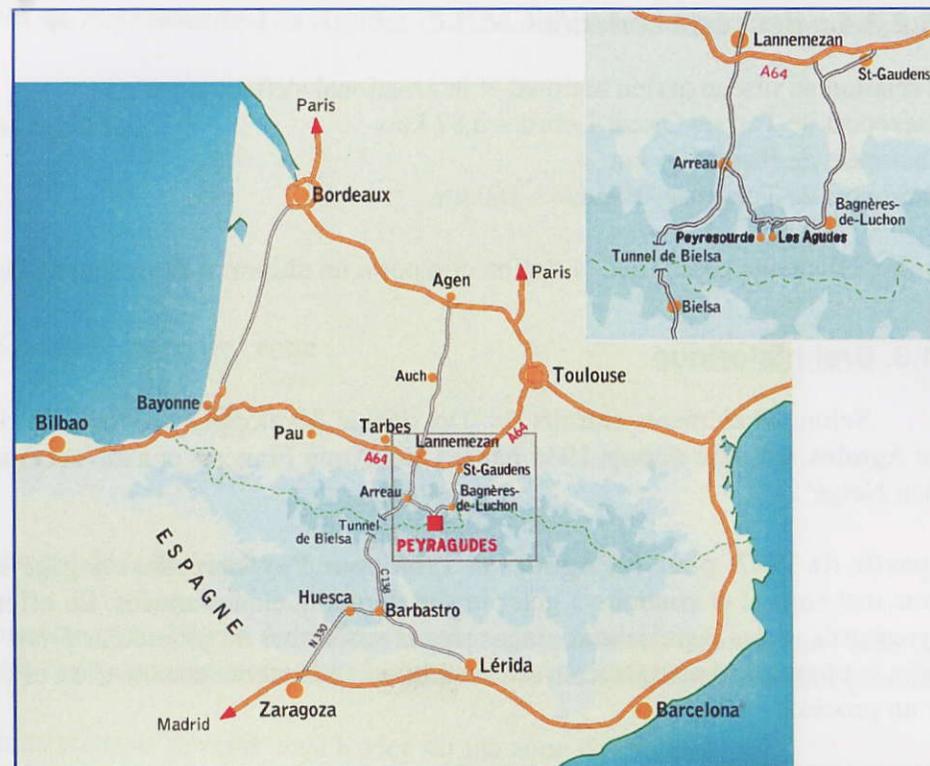
On précisera que cette départementale est une étape de la prestigieuse "Route des Cols" ou "Route Thermale" qui relie la plupart des grandes stations thermales pyrénéennes.

Cette liaison se raccorde au Nord, à l'autoroute pyrénéenne (A64) :

- au niveau de LANNEMEZAN (65), par la RD 929 et la vallée de la Neste,
- au niveau de MONTREJEAU (31), par la RD 125 puis la RN 125 et la vallée de la Garonne.

Il est également à noter que la liaison vers l'Espagne s'effectue selon deux possibilités :

- par la RD 929, depuis Arreau, vers le Sud en empruntant le tunnel de Bielsa, ouvert toute l'année,
- par la RN 125, par Luchon puis Saint-Béat, en remontant la vallée de la Garonne.



1.1.2.2. La desserte ferroviaire

Deux liaisons de proximité permettent un raccordement au réseau ferroviaire national :

- la gare de Lannemezan, située à 48 km, avec une liaison par bus SNCF assurée jusqu'à Arreau (distant de 20 km).
- la gare de Luchon à 18 km ; une liaison quotidienne par autobus jusqu'aux Agudes existe ensuite jusqu' à la station durant tout l'hiver, une deuxième rotation à mi-journée est en plus établie durant le week-end et les vacances scolaires.

1.1.2.3. La desserte aérienne

La relation au réseau aérien national et international s'effectue par :

- l'aéroport de Tarbes-Ossun-Lourdes à 87 kms
- l'aéroport de Pau à 125 km
- l'aéroport de Toulouse-Blagnac à 160 km

On rappellera également que la station comporte un altiport à Peyresourde-Balestas, pour les petits avions de tourisme.

1.1.3. Bref historique

Selon les éléments extraits de "Dossier de développement : station de ski de Peyragudes" par Laure MOUYNET, 1997, **le site de Peyresourde - Les Agudes, est skié depuis 1936** par le Club Alpin Français et a été **recensé en tant que domaine skiable par le S.E.A.T.M. dès 1965** dans le cadre du "Plan Neige".

A partir de 1967, pour les Agudes et 1968 pour Peyresourde, s'engage un premier processus de développement d'un stade de neige qui va s'avérer à terme mal engagé et conduire à geler le site durant quelques années. En effet, durant une dizaine d'années, jusqu'aux années "quatre vingt" les stations de Peyresourde et des Agudes sont aménagées et gérées par un promoteur privé.

Après la phase d'investissement initiale celui-ci se contente ensuite d'en effectuer l'amortissement et ne tient pas ses engagements, situation qui débouche sur un procès.

La station des Agudes fonctionne plutôt au ralenti, alors que Peyresourde connaît une période de fermeture de 1980 à 1985.

Les deux versants connaissent alors une évolution différente, mais les responsables de chacun d'eux ont toujours pensé qu'ils exploitaient un même domaine skiable et qu'il fallait une parfaite coordination entre les deux stations pour optimiser au mieux un projet de développement.

Le Syndicat Mixte (S.M.) des Agudes élabore dès 1984 un plan pluriannuel de développement touristique et le Syndicat Intercommunal d'Organisation (S.I.O.) de Peyresourde en engage un à son tour fin 1985.

En début d'année 1987, les deux stations se lancent ensemble dans la recherche de partenaires, démarche qui aboutit le 19 septembre 1988 par un accord avec la S.F.M.P. (dont la S.O.G.E.A. est l'actionnaire majoritaire) qui vise à « réaliser et gérer un ensemble : domaine skiable, hébergements, et équipements de loisirs en développant l'ambivalence été/hiver ».

Pour mener à bien ce projet, **la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Peyresourde-Les Agudes (S.E.M.A.P.) est créée le 28 octobre 1988** et regroupe :

- le Syndicat Mixte des Agudes (S.M.A.),
- le Syndicat Intercommunal d'Organisation de Peyresourde-Balestas (S.I.O.P.),
- la Société Financière de Midi-Pyrénées (S.F.M.P.),
- la société de financement de l'expansion (Finantex),
- trois porteurs individuels d'une action,

pour un capital total correspondant aujourd'hui à 152 400 euros.

Puis la S.F.M.P. se retire et en 1994, le capital, porté à l'équivalent de 795 021 euros, est réparti entre :

- le Syndicat Mixte des Agudes (S.M.A.),
- l'Etablissement Public Intercommunal de la Vallée du Louron (E.P.I.V.A.L. qui succède au S.I.O.P.),
- l'Association pour l'expansion et la promotion de Peyragudes,
- la société de financement de l'expansion (Finantex),
- quatre porteurs individuels d'une action.

Il est à noter qu'en 2005, EDF, à travers sa filiale PROXIDEV, est entré au capital de la SEMAP.

En 2003, enfin, Peyragudes, Luz-Ardiden, Domaine du Tourmalet, Gourette et la Pierre Saint-Martin se regroupent en association "S4S" et en 2004 fondent une SEM "N'PY" (Nouvelles Pyrénées). Ces 5 stations restent indépendantes avec chacune leur propre domaine skiable et leur gestion, mais elles se rassemblent sur des objectifs communs :

- **Se regrouper** avec les meilleures stations pour offrir les meilleures prestations et devenir ainsi leader sur ma zone de chalandise ;
- **Défendre ce qui est le plus cher des Pyrénées** : un massif de caractère, préservé, humain en lui donnant ce qu'il n'a pas aujourd'hui : un caractère actuel, actif, ludique, novateur ;
- Être perpétuellement **novateur et à l'écoute des clients** pour avoir de l'avance ;
- Créer **la première chaîne de stations.**

En complément, la société N'PY mène des actions sur plusieurs domaines :

- **Les achats en commun ;**
- **Les pistes** (mise en œuvre et suivi des obligations réglementaires, actions de prévention des risques sur les pistes) ;
- **Mesure de la satisfaction des clients ;**
- **Communication générale de la marque.**

Très récemment, pour la saison 2007-2008, **deux nouvelles structures : le Syndicat mixte du Pic du Midi de Bigorre et la station de Piau Engaly ont rejoint N'PY.**

1.1.4. Le contexte administratif et l'organisation de la gestion

La station de PEYRAGUDES, comme nous l'avons déjà évoqué, est située à cheval sur deux départements, et le domaine skiable, ainsi que ses aménagements annexes, concernent plusieurs territoires administratifs :

- Gouaux de Larboust en Haute-Garonne;
- Germ-Louron et Loudervielle dans les Hautes-Pyrénées.

Les projets immobiliers concernés doivent se développer sur les territoires des communes de GERM-LOURON et LOUDERVIELLE.

Le gestionnaire de la station est la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de PEYRAGUDES qui développe trois types d'activités :

- les activités économiques pures : aménagement, exploitation, entretien des remontées mécaniques, neige de culture, secours, navette, service garderie;
- la gestion de la Maison de Peyragudes;
- les activités complémentaires : travaux d'engazonnement et prestations de service externes.

La promotion de la station est effectuée par la Maison de Peyragudes qui assure également la communication générale et le suivi de la clientèle ainsi que l'accueil et l'animation.

La Maison de Peyragudes est aujourd'hui une structure atypique dans les stations de sports d'hiver, avec une maîtrise de la fonction commerciale et plus généralement de commercialisation au travers de la gestion d'une centrale de réservations et d'un volume d'hébergements, permettant la création de produits touristiques (type Packages). Ouverte tout au long de l'année, elle permet la réalisation de contrats touristiques par téléphone, par Internet (système de vente en ligne) mais également au comptoir.

Les deux entités organisatrices sont le Syndicat Mixte des Agudes (S.M.A.) et l'Etablissement Public Intercommunal de la Vallée du Louron (E.P.I.V.A.L. qui a succédé au S.I.O.P.) ; EPIVAL, concédant du versant haut-pyrénéen, a reçu mandat pour la présentation de la demande d'autorisation UTN.

1.1.5. Le contexte réglementaire et les inventaires du patrimoine naturel

1.1.5.1. Le contexte réglementaire

• Les documents d'urbanisme

En ce qui concerne les documents d'urbanisme au regard de l'ensemble de la station nous dégagerons les indications ci-après.

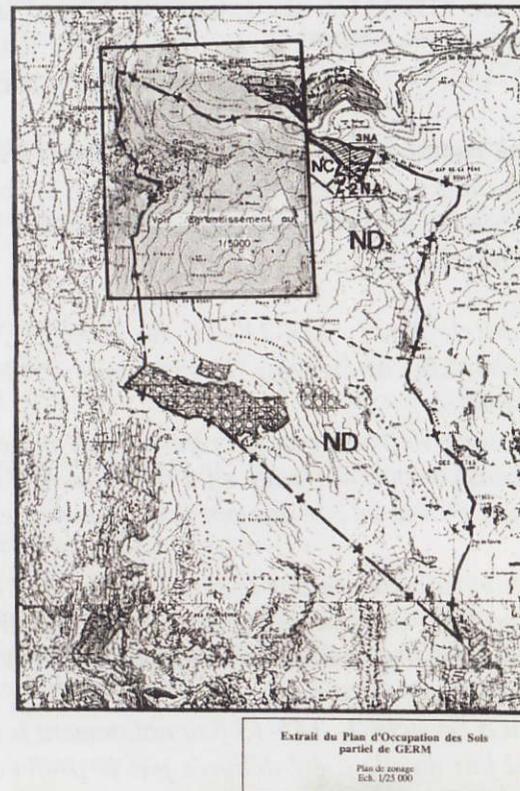
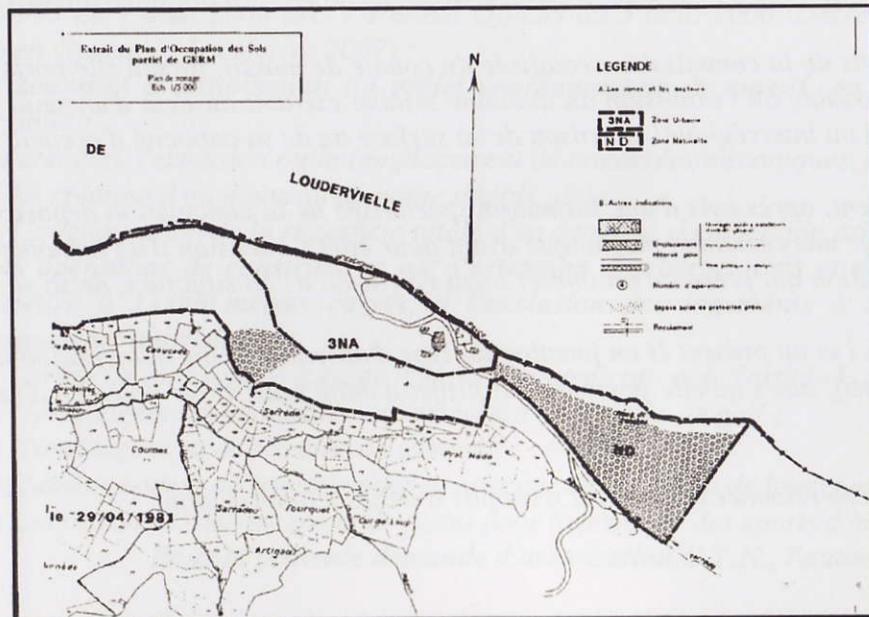
La commune de GERM-LOURON est actuellement dotée de deux Plans d'Occupation des Sols partiels sur le secteur d'étude qui nous occupe :

-> le premier qui porte sur la majeure partie du territoire communal et couvre le domaine skiable a été approuvé le 23/03/90 ; il prévoit :

- sur le domaine skiable actuel de Peyresourde, de la Crête de Sérias au nord à la crête de Gourdosses contrefort ouest du Cap de Pales, **un secteur NDs, englobant la zone du projet, qui autorise les aménagements et installations indispensables à l'exercice des activités sportives d'hiver ;**

- au Sud du domaine skiable une **zone ND** qui interdit les constructions et établissements de toute nature.

-> le second dit "de Peyresourde-Balestas", approuvé le 27 Janvier 1996 qui concerne la zone urbanisée de Balestas.



Le document d'urbanisme en cours de validité n'autorise pas une partie du projet ; il est toutefois en cours de révision et le futur document doit permettre sa réalisation par la création d'une nouvelle zone Utc (stade "projet à arrêter").

A ce jour, la commune de LOUDERVIELLE n'a pas de Plan d'Occupation des Sols sur la partie du territoire communal situé au niveau de Balestas.

*Le document d'urbanisme est en cours de réalisation ;
le projet de P.L.U. a été arrêté le 31 janvier 2006, est passé à l'enquête publique
et doit faire l'objet de modifications avant approbation.*

La commune de GOUAUX de LARBOUST qui a vu son P.O.S. annulé en date du 19 mars 1993 a relancé une procédure d'élaboration par délibération du 8 octobre 1997 ; ce document est toujours en cours d'élaboration. En l'état actuel, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique.

Pour cette commune, le projet PLU a été arrêté le 8 mars 2007, est passé à l'enquête publique et est en attente d'approbation.

• **La Loi Montagne** (loi n°85-30 du 9 janvier 1985)

Les communes sur lesquelles se développe le domaine skiable de Peyragudes sont toutes concernées par l'application de la Loi Montagne du fait de leur appartenance au Massif Pyrénéen et, à ce titre, les opérations de développement touristique sont soumises à autorisation de création d'**Unité Touristique Nouvelle** (U.T.N.).

En vertu de l'article Art. L. 145-11.- (L. no 2005-157, 23 févr. 2005, art. 190, I, 2o) - Dans les communes qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale, la création et l'extension d'unités touristiques nouvelles sont soumises à autorisation. Le projet est préalablement mis à la disposition du public.

I - L'autorisation est délivrée par le préfet coordonnateur de massif, après avis de la commission spécialisée du comité de massif, lorsqu'elle porte sur des remontées mécaniques qui ont pour effet la création d'un nouveau domaine skiable ou l'extension du domaine skiable existant au-delà d'un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat, ou sur une opération qui présente un intérêt régional ou interrégional en raison de sa surface ou de sa capacité d'accueil.

II - L'autorisation est délivrée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis d'une formation spécialisée de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et des sites, lorsqu'elle porte sur une remontée mécanique ayant pour effet l'extension d'un domaine skiable existant au-delà d'un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat, ou sur une opération qui présente un intérêt local en raison de sa situation, de sa surface ou de sa capacité d'accueil.

Le décret prévu à l'article L. 145-13 fixe notamment les seuils applicables au I et au présent II en fonction du type d'opération. Une autorisation n'est pas illégale du seul fait qu'elle a été délivrée par le préfet coordonnateur de massif, alors qu'elle porte sur un projet d'unité touristique nouvelle d'une taille inférieure au seuil fixé pour l'application du présent II.

III - La création ou l'extension d'unités touristiques nouvelles autres que celles mentionnées aux I et II n'est pas soumise à autorisation.

IV - L'autorisation peut imposer la réalisation de logements destinés aux salariés de la station, notamment aux travailleurs saisonniers, et prévoir des dispositions pour l'accueil et l'accès aux pistes des skieurs non résidents.

Elle devient caduque si, dans un délai de quatre ans à compter de la notification au bénéficiaire, les équipements et les constructions autorisés n'ont pas été entrepris. En cas de recours, le délai de caducité est suspendu pendant la durée des instances. Pour les opérations autorisées antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi no 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, la date de notification à prendre en compte pour le calcul du délai de validité de l'autorisation est fixée au 1er janvier 1986.

L'autorisation devient également caduque, à l'égard des équipements et constructions qui n'ont pas été engagés, lorsque les travaux d'aménagement ou de construction ont été interrompus pendant un délai supérieur à quatre ans. Ce délai peut être prorogé de quatre ans renouvelables, par délibération du conseil municipal. Ce délai s'applique aux opérations autorisées antérieurement à la date de publication de la loi no 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Les autorisations d'occupation du sol nécessaires à la réalisation de l'une des unités touristiques nouvelles prévues au I ne peuvent être délivrées que dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme.

Les autorisations d'occupation du sol nécessaires à la réalisation de l'une des unités touristiques nouvelles prévues au II ne peuvent être délivrées que dans les communes dotées d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme.

Art. L. 145-13.- Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application de la présente section.

Ce décret repris dans l'Article R145-2 fixe les seuils suivants (Décret n° 86-52 du 10 janvier 1986 art. 1 Journal Officiel du 14 janvier 1986, Décret n° 2006-993 du 1 août 2006 art. 1 Journal Officiel du 5 août 2006, Décret n° 2006-1683 du 22 décembre 2006 art. 2 I Journal Officiel du 28 décembre 2006 en vigueur le 1er février 2007) :

Sont soumises à autorisation du préfet coordonnateur de massif, en application du I de l'article L. 145-11, les unités touristiques nouvelles ayant pour objet :

1° La création, l'extension ou le remplacement de remontées mécaniques, lorsque ces travaux ont pour effet :

a) La création d'un nouveau domaine skiable alpin ;

b) L'augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant, dès lors que cette augmentation est supérieure ou égale à 100 hectares

2° Des opérations de construction ou d'extension d'hébergements et d'équipements touristiques d'une surface de plancher hors oeuvre nette totale supérieure à 12 000 mètres carrés, à l'exclusion des logements à destination des personnels saisonniers ou permanents des équipements et hébergements touristiques ;

3° Lorsqu'ils sont soumis à étude d'impact en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement :

a) L'aménagement, la création et l'extension de terrains de golf ;

b) L'aménagement de terrains de camping ;

c) L'aménagement de terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés ;

d) Les travaux d'aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins, lorsque les pistes ne font pas partie du domaine skiable visé au 1°.

Pour la présente demande d'autorisation U.T.N., l'autorité organisatrice par rapport à l'élaboration et au dépôt du dossier est EPIVAL.

- **Les terrains domaniaux**

Il est à noter que le domaine skiable, du côté de Peyresourde est en partie concerné par une **Forêt Domaniale dite de la "Neste du Louron"** qui occupe le petit bassin versant du ruisseau de Serrède. Cette "forêt domaniale", qui ne recouvre aucune formation boisée mais des surfaces de pelouses et de landes (31,02 ha), résulte de la vente à l'Etat de terrains ayant appartenu à la commune de Loudervielle, mais situés sur le territoire administratif de Genouillac (acte administratif du 27 avril 1944).

Il convient de noter que ces terrains ne sont pas concernés par le projet.

- **Périmètre de protection des captages**

Les sites urbanisés de Peyresourde sont alimentés par trois captages de sources : "Cap de Tuquet", "Hount Hérède" et "Lacaze", tous trois dotés d'un périmètre de protection immédiat matérialisé par une clôture (fixe ou mobile).

Aucun des trois n'a à ce jour fait l'objet de la procédure complète de protection des périmètres de captage. Les dossiers ont été transmis à la DDASS et sont en cours d'instruction.

- **Législation sur la Protection des Sites**

Il est à noter que la zone d'étude **n'est pas concernée par un Site Classé** au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement ; en effet :

- le **Site Classé de la Haute-Vallée du Louron** (décret ministériel du 14 janvier 1998, publication au J.O. du 21 janvier 1998) est distant d'au moins 3 km vers le Sud-Ouest,
- le **Site Classé du col de Peyresourde** (arrêté ministériel du 10 décembre 1942) est distant d'environ 1,5 km vers le Nord-Est, et est masqué par la topographie (crête de Sérias).

1.1.5.2. Les inventaires du patrimoine naturel

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Dans le cadre de l'**inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, et Floristique (ZNIEFF)** effectué par le Ministère de l'Environnement et le Secrétariat Faune-Flore du Muséum d'Histoire Naturelle plusieurs zones ZNIEFF ont été définies sur le territoire qui nous occupe. Nous rappellerons sommairement que ces zones sont de deux types : la ZNIEFF de type I qui correspond à des "zones homogènes sur le plan biologique et présente un intérêt remarquable nécessitant des mesures de protection renforcées elles constituent des parties des zones de type II qui sont des "ensembles de milieux sensibles où toute modification du milieu doit être évitée".

On relèvera donc la zone "Haut val du Louron", n°0005 de Type II, qui s'étend sur 7 communes dont GERM et LOUDERVIELLE. et englobe le secteur concerné par le projet.

Cette zone a été inventoriée :

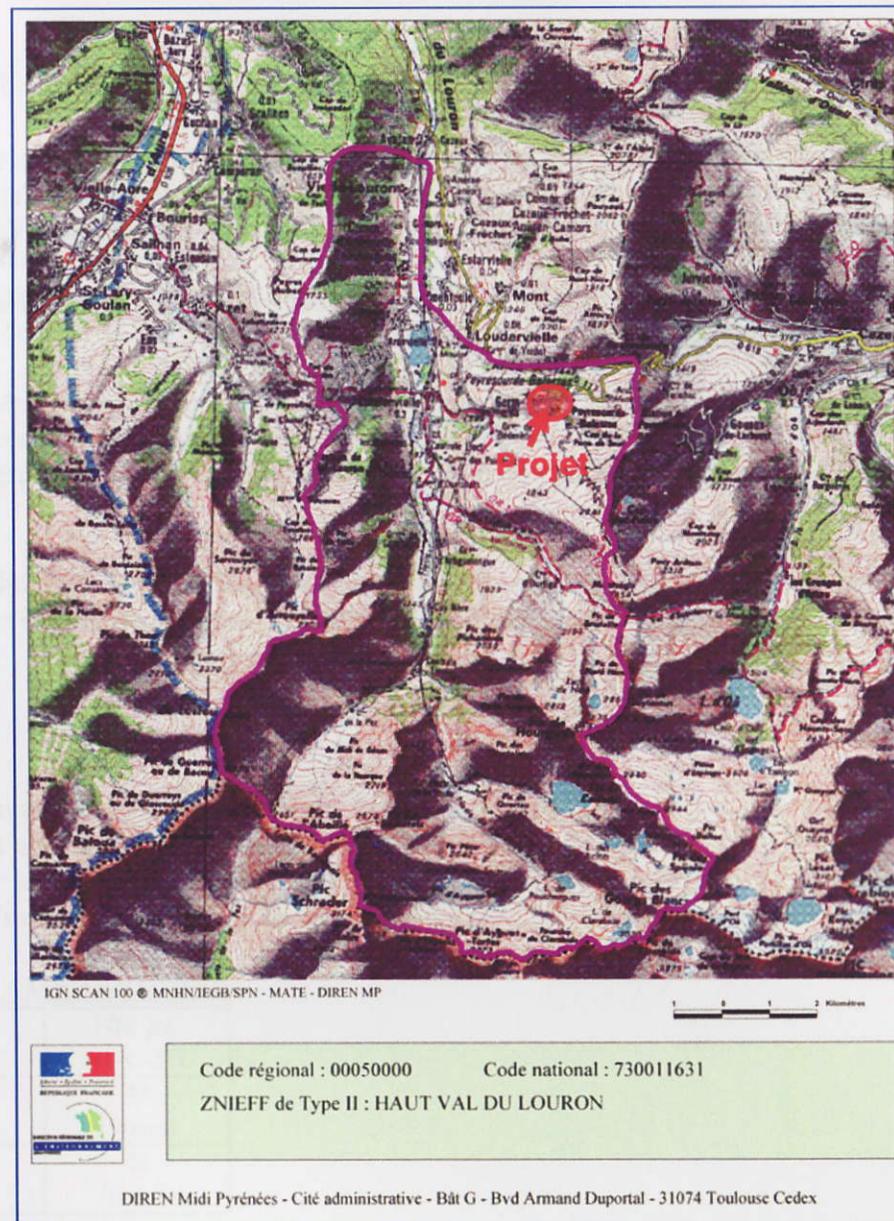
- > pour son intérêt floristique = "flore riche et diversifiée",
- > pour son intérêt faunistique = "indices de présence récents de l'Ours dans la basse vallée", "isards assez nombreux dans la réserve de la Pez" (au Sud-Ouest de notre zone d'étude), "présence de la Perdrix grise de montagne et du Lagopède alpin",
- > pour son intérêt paysager et géomorphologique.

Cette zone de type II recouvre 10 zones de type I, dont deux qui sont proches de la zone d'étude, mais ne sont pas concernées pas le projet :

- la zone "Pic de Hourgade, Lacs de Nère, Montagne d'Ourtiga, Val d'Aube", n°0005003 de Type I, qui occupe le versant Ouest de Serre Doumège ; inventoriée pour son intérêt faunistique (présence notamment de l'Aigle royal, du Vautour fauve, du Gypaète barbu, de la Perdrix grise, du Lagopède alpin, du Merle à plastron),

- la zone "Sapinière de Balestas et forêt domaniale de Peyresourde", n°0005009 de Type I, en contrebas de la route d'accès et qui marque l'entrée du domaine à Balestas. également inventoriée pour son intérêt faunistique (présence notamment du Grand tétras et du Pic noir).

Remarque : Il est à noter ici que les bases de l'inventaire ZNIEFF sont anciennes (dernière actualisation des données 1981 ou 1988 selon les zones) et que la révision de l'inventaire est en cours sur la région Midi-Pyrénées. De nouvelles prospections, espèces et habitats, ont été effectuées en 2005 et 2006 ; les données correspondantes ne seront toutefois pas disponibles avant fin 2007 ou début 2008.



• **L'inventaire Directive Habitats**

Le territoire qui nous occupe n'est pas concerné en tant que site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE).

A titre d'information, nous pouvons préciser que 2 sites proches font l'objet de cette démarche :

-> **en Hautes-Pyrénées**, le site "Haut-Louron : Aygues Tortes, Caillauas, Gorges de Clarabide, Pics des Pichadères et d'Estiouère, Montagne de Tramadits et Vall" n°FR7300935, dont le périmètre plus au Sud-Ouest se confond avec celui du Site Classé précité ; le document d'objectif de ce site a été validé le 7 juillet 2005.

-> **en Haute-Garonne**, le site "Haute Vallée d'Oo-Val" contigu au domaine skiable à l'Ouest, par la crête Montségu-crête des Six Pics-Pic d'Ardoun.

1.2. L'état initial de l'environnement

1.2.1. Géologie, géomorphologie et pédologie

Sur le plan géologique, le site étudié appartient à la haute chaîne primaire. Les terrains paléozoïques que l'on y rencontre sont pour la plupart des schistes du Dinantien et du Dévonien, localement intercalés de bancs de quartzite.

Compte tenu de la faible résistance de ces matériaux (schistes), l'érosion a créé un modelé doux sur l'ensemble des versants. Ils se terminent toutefois par des ressauts qui constituent l'ossature de la ligne de crête du Cap de Pales et de Serre Doumenge, au relief plus vigoureux. Cette rupture de pente marque la limite entre le plancher et les parois de petits cirques glaciaires.

En raison de la qualité du substrat (schistes facilement altérables) et des phénomènes de solifluxion ou de colluvionnement, la majeure partie des terrains en situation de bas fond ou des versants à pente moyenne est constituée de sols bien développés, riches en éléments fins (limons, argiles).

Au contraire, sur les dômes et les ressauts sommitaux, les sols sont plus superficiels et beaucoup plus riches en éléments grossiers (éclats schisteux de taille variable) ; le rocher est également souvent affleurant.

La caractéristique essentielle de ce site est de présenter une géomorphologie au modelé doux sur les deux versants de la crête séparative. Ces reliefs amortis permettent aux formations de pelouses d'atteindre les crêtes offrant ainsi un terrain très favorable à la pratique du ski avec un manteau neigeux réduit.

1.2.2. Aperçu climatique

Sur le plan climatologique, la zone étudiée se caractérise par un climat de type oro-atlantique. En effet, les influences atlantiques sont manifestes (humidité importante notamment) au niveau macroclimatique mais subissent une forte correction du fait de la présence du relief.

Deux stations météorologiques voisines du réseau départemental dont les données figurent dans le tableau ci-après permettent de caractériser succinctement ce climat, les stations de Loudenvielle (983 m) et de Génos-Tramezaygues (1250 m d'altitude).

Données météorologiques des stations de LOUDENVIELLE et GENOS-TRAMEZAYGUES :

Station	T°C moy annuelle	P mm moy annuelle	Nbr jrs. précip.	Nbr jrs. Neige	Nbr jrs. gel < 0°C	Nbr jrs. gel < -5°C
Loudenvielle (983 m)	8,8 (14 ans)	1198 (27 ans)	161 (12 ans)	32 (11 ans)	129 (15 ans)	43 (9 ans)
Tramezaygues (1250 m)	6,7 (8 ans)	1179 (35 ans)	180 (8 ans)	59 (8 ans)	149 (8 ans)	48 (8 ans)

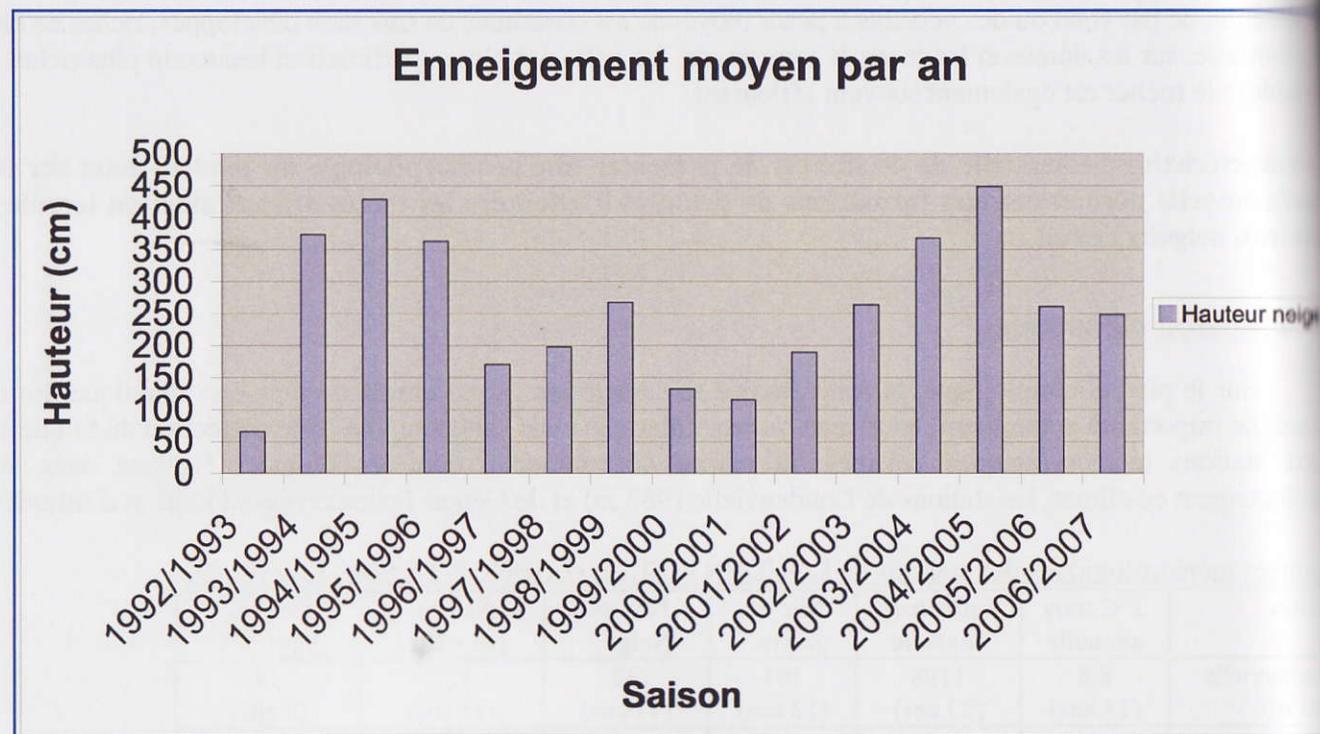
Par rapport à la pratique du ski, il faut signaler que les expositions de la plupart des versants du domaine skiable sont favorables à la bonne conservation du manteau neigeux :

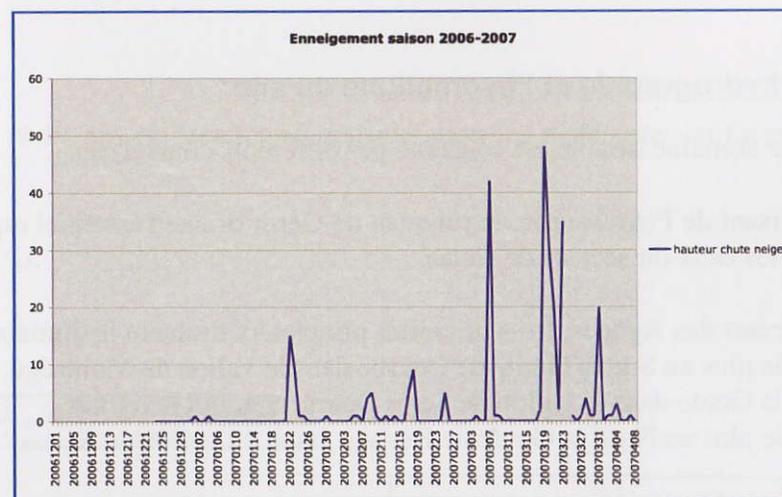
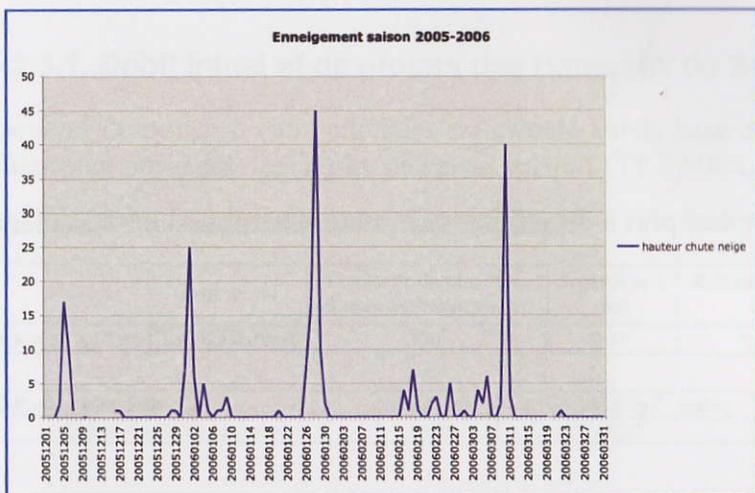
- grand versant en exposition Nord-Ouest du côté Peyresourde ;
- vallons en exposition Est et Nord-Est du côté des Agudes ; sur ce site toutefois, quelques revers de versant en exposition Sud peuvent créer des discontinuités.

Compte tenu de la configuration du domaine, séparé en deux par une ligne de crête orientée Nord-Sud, le phénomène d'enlèvement de la neige sur le versant au vent pour la déposer sur le versant sous le vent est marqué. Il s'ensuit des risques de plaques à vent ainsi que de formation et de rupture de corniches, sources d'avalanches. Les mesures préventives et de protection mises en place dans le cadre de la gestion du domaine n'en sont que plus justifiées.

On notera sur le graphique ci-contre les variations de l'enneigement moyen au cours des 15 années écoulées, avec des valeurs supérieures à 2,50 m cumulés pour les 5 dernières saisons. Ces valeurs moyennes masquent toutefois l'évolution du manteau neigeux durant la saison et donc la réalité des conditions d'exploitation.

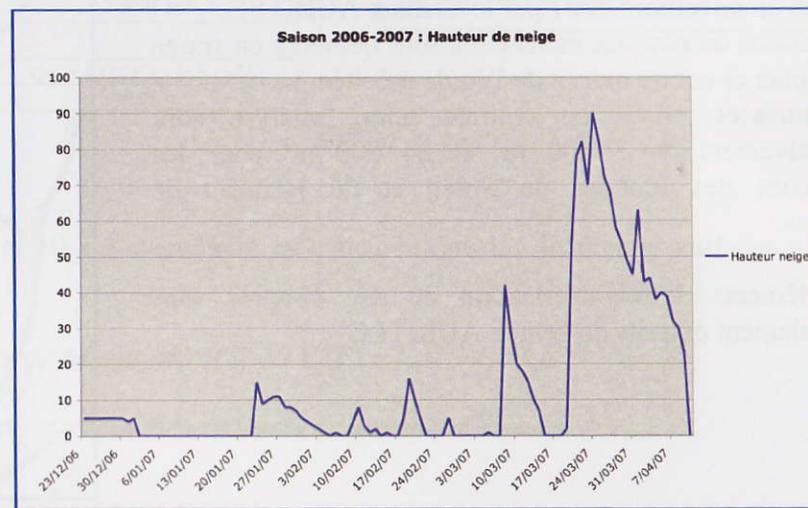
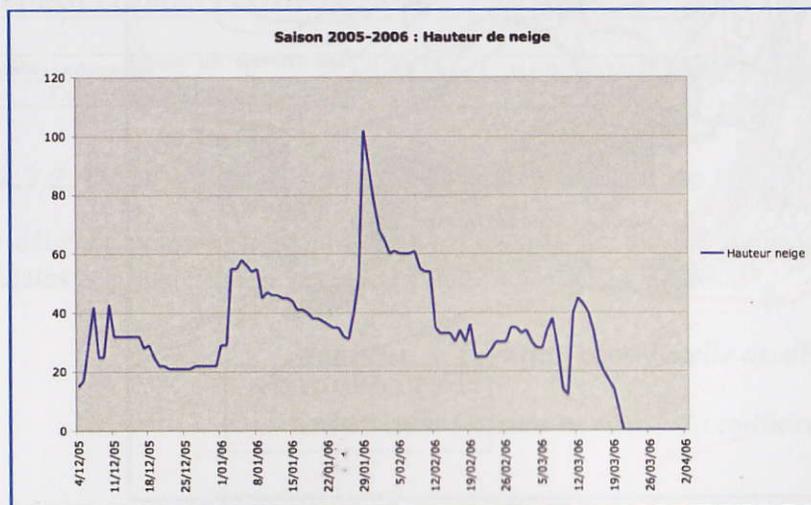
Sur les deux graphiques en page suivante, on constatera les grandes différences d'enneigement au cours des saisons 2005-2006 et 2006-2007 pour une hauteur moyenne annuelle similaire.





Durant la saison 2005-2006 (graphiques de gauche, ci-dessus et ci-dessous), des chutes de neige régulièrement réparties et précoces en décembre et janvier, ensuite confortées par des chutes de fin février à mi mars, ont permis la constitution d'un manteau neigeux naturel qui a permis le déroulement d'une saison normale avec un manteau neigeux naturel toujours supérieur à 20 cm à 1600 m.

La saison 2006-2007 se caractérise par contre par des précipitations neigeuses peu nombreuses et surtout tardives, de mi-mars à mi-avril. Le manteau neigeux naturel était alors très faible (souvent inférieur à 10 cm jusqu'à mi-février à 1600 m). **La station de Peyragudes n'a pu assurer le bon déroulement de la saison, avec un chiffre d'affaires comparable à celui de la précédente que par sa capacité de production de neige de culture.**



1.2.3. L'hydrographie et l'hydraulique du site

Le domaine skiable est concerné par différents cours d'eau.

Sur le versant de Peyresourde, le ruisseau de Germ draine l'essentiel du bassin versant, complété plus à l'Ouest par son affluent le ruisseau de Coumes qui récupère les eaux du secteur de Culas.

Sur le versant des Agudes, trois ruisseaux principaux drainent le domaine skiable avec :

- le plus au Sud la Goute de Courbe dans le vallon de Montségú,
- la Goute dans le vallon de Serre Doumenge, qui le rejoint,
- le plus au Nord la Goute de Hêches, issue du vallon de Sérias.

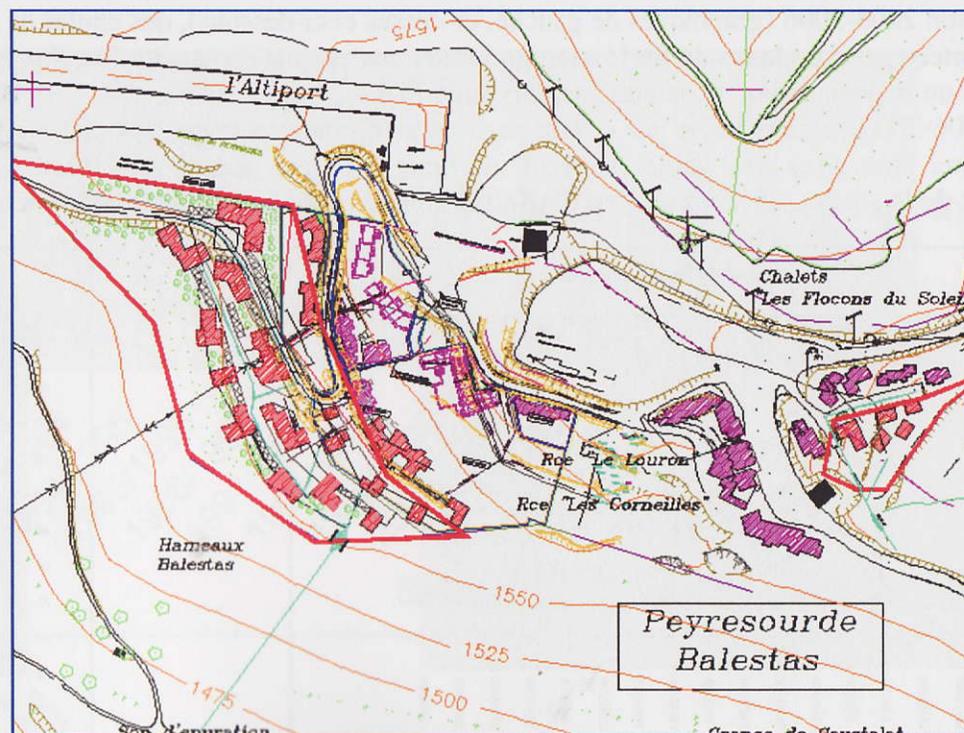
En dehors du ruisseau de Germ, les autres cours présentent des débits limités sur le domaine skiable, et parfois même intermittents en période estivale. Au regard du projet, c'est le ruisseau de Germ qui sera l'exutoire naturel.

Dans la perspective de prendre en compte à la fois les problématiques de ruissellement et de pollution liées à l'imperméabilisation des surfaces par les projets immobiliers, une étude hydraulique jointe en annexes a été réalisée en novembre 2007 par le Cabinet AURITEC.

Les bassins de réseaux considérés sont détournés en rouge sur le plan ci-contre extrait de l'étude précitée.

Les surfaces prises en compte pour l'analyse sont respectivement de 3 700 m² et 34 500 m² pour les extensions des Flocons du Soleil et du Hameau de Balestas.

Les éléments de caractérisation du site ci-après sont intégralement extraits de l'étude AURITEC



1.2.3.1. Débit initial et de projets des Hameaux du Soleil

Le débit de pointe d'eaux pluviales est calculé sur la base d'une pluie à 1, 2, 5 et 10 ans en prenant en considération les différentes surfaces naturelles initiales et projetées. Les règles de calcul suivent l'IT 77-084.

a) Débit initial du terrain naturel avant projet

BV	Type de sol	Longueur du plus long chemin hydraulique (m)	Superficie A (ha)	Ruissellement. C	Pente I (m/m)
GERM STATION	Terrain naturel	130	0,37	0,3	0,065

Méthode rationnelle	Ca (su)	tc = 0,763.(S/p) ^{0,5} (min)	i = a(F).t ^{b(F)} (mm/min)	Q ₁₀ = 0,167.Ca.i.tc.S (m ³ /s)
Calcul du Débit décennal	0,30	1,77	0,48	0,015

b) Débit de projet par la méthode superficielle et rationnelle

Surfaces utiles	Surface (m ²)	Ruissellement (C _{individuel})	Ci.Si
Chalets Flocons de soleil	700 m ²	0,90	630
Surfaces diverses (chaussées, parking, ...)	2 000 m ²	0,80	1 600
Espaces verts (pelouses pastorales)	1 000 m ²	0,30	300
TOTAL	3 700 m²	-	2 530 m²
PARAMETRE DE RUISSELLEMENT COMPOSE	Surface (m ²)	Ruissellement (C _{composé})	Surface active (m ²)
	3 700 m ²	0,68	2 530 m ²

Méthode rationnelle	Ca (su)	tc = 0,763.(S/p) ^{0,5} (min)	i = a(F).t ^{b(F)} (mm/min)	Q ₁₀ = 0,167.Ca.i.tc.S (m ³ /s)
Calcul du Débit décennal	0,68	5,56	0,48	0,033

On retiendra des tableaux ci-contre que le débit initial sur le site est à 15 l/s et que le débit projet sera à 33 l/s. La résultante liée à l'imperméabilisation de la surface concernée est donc de 18 l/s, ce qui est peu significatif à l'échelle du bassin versant.

1.2.3.2. Débit initial et de projets des Hameaux de Balestas

Le débit de pointe d'eaux pluviales est calculé sur la base d'une pluie à 1, 2, 5 et 10 ans en prenant en considération les différentes surfaces naturelles initiales et projetées. Les règles de calcul suivent l'IT 77-084.

Moniteur. « Formule superficielle du débit de fréquence de dépassement F » - $Q(F) = k.I^{0,27}.C^{1,19}.A^{0,80}$

Avec I pente moyenne en m/m C : coefficient de ruissellement A : Superficie du bassin versant considéré en ha

a) Données initiales et paramètres du modèle de CAQUOT

Commune	Germ
Département	65
Région	II
Période de retour	1, 2, 5, 10 ans
b(F)	-0,55
A(F)	6,7
k	1,601

Conditions de validité

1 ha < A < 200 ha (A = surface du bassin versant)
 0,2 % < I < 5 % (I = pente moyenne du bassin versant) (limite)
 C > 0,2. (C = coefficient d'imperméabilisation)

b) Débit initial du terrain naturel avant projet

Méthode rationnelle	Ca (su)	tc = 0,763.(S/p) ^{0,5} (min)	i = a(F).t ^{b(F)} (mm/min)	Q ₁₀ = 0,167.Ca.i.tc.S (m ³ /s)
Calcul du Débit décennal	0,38	5,56	0,48	0,584

BV	Type de sol	Longueur du plus long chemin hydraulique (m)	Superficie A (ha)	Ruissellement C	Pente I (m/m)	Correction C Pente > 5%	Débit brut Q (m ³ /s) pour T =			
							1 an	2 ans	5 ans	10 ans
GERM STATION	Pelouses pastorales	380	3,45	0,3	0,065	1,25	0,250	0,347	0,470	0,615

BV / Période de retour T	Débit brut p > 5% Q (m ³ /s)				Allongement M	Correctif m
	1 an	2 ans	5 ans	10 ans		
GERM STATION / T = 1,2,5,10 ans	0,250	0,347	0,470	0,615	2,05	0,99

BV / Période de retour T	Débit corrigé Qc (m ³ /s)			
	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
GERM STATION / T = 1,2,5,10 ans	0,247	0,343	0,460	0,608

Le débit de pointe initial est évalué respectivement à 460 L/s et à 608 L/s pour une période de retour de T = 5 et 10 ans

c) Débit de projet par la méthode superficielle et rationnelle

Surfaces utiles	Surface (m ²)	Ruissellement (C _{individuel})	Ci.Si
Hameaux de balestas (chalets)	6 000 m ²	0,90	5 400
Surfaces diverses (chaussées, parking, ...)	12 500 m ²	0,80	10 000
Espaces verts (pelouses pastorales)	16 000 m ²	0,30	4 800

TOTAL	34 500 m ²	-	20 200 m
PARAMETRE DE RUISSELLEMENT COMPOSE	Surface (m ²)	Ruissellement (C _{composé})	Surface active (m ²)
	34 500 m ²	0,58	20 200 m ²

Méthode rationnelle	Ca (su)	tc = 0,763.(S/p) ^{0,5} (min)	i = a(F).t ^{b(F)} (mm/min)	Q ₁₀ = 0,167.Ca.i.tc.S (m ³ /s)
Calcul du Débit décennal	0,58	5,56	0,48	0,892

Méthode superficielle										
BV	Type de sol	Longueur du plus long chemin hydraulique (m)	Superficie A (ha)	Ruissellement. C	Pente I (m/m)	Correction I Pente > 5%	Débit brut Q (m³/s) pour T =			
							1 an	2 ans	5 ans	10 ans
GERM STATION	Lotissement	380	3,45	0,58	0,065	NA	0,446	0,622	0,830	1,078

BV / Période de retour T	Débit brut p > 5% Q (m³/s)				Allongement M	Correctif m
	1 an	2 ans	5 ans	10 ans		
GERM STATION / T = 1,2,5,10 ans	0,446	0,622	0,830	1,078	2,05	0,99

BV / Période de retour T	Débit corrigé Qc (m³/s)			
	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
GERM STATION / T = 1,2,5,10 ans	0,441	0,615	0,821	1,067

Le débit de pointe projet est évalué :
- pour la méthode rationnelle à 892 l/s
- pour la méthode superficielle à 821 L/s
et à 1 067 L/s pour une période de retour de T = 5 et 10 ans.
La résultante de l'imperméabilisation est donc de l'ordre de 360 l/s.

1.2.3.3. Pluie de projet

La pluie de projet considérée pour l'évaluation de l'incidence du projet est définie sur la base de calculs réalisés à partir des coefficients de Montana.

Période de retour	T = 1/F (an)	1	5	10
Paramètre a(F)	Région II	3,5	5,5	6,7
Paramètre b(F)	Région II	-0,62	-0,57	-0,55

Indice	Désignation	T = 1	T = 5	T = 10	Unités
imax	Intensité maximale de la pluie sur la durée totale a(F).t ^{b(F)}	0,18	0,36	0,48	mm/min
I1	Intensité moyenne sur la période intense	0,42	0,79	1,03	mm/min
I2	Intensité de la pluie sur la période complémentaire K	0,10	0,22	0,30	mm/min

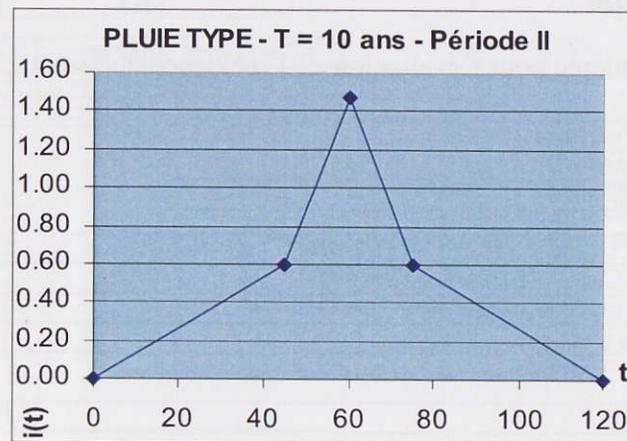
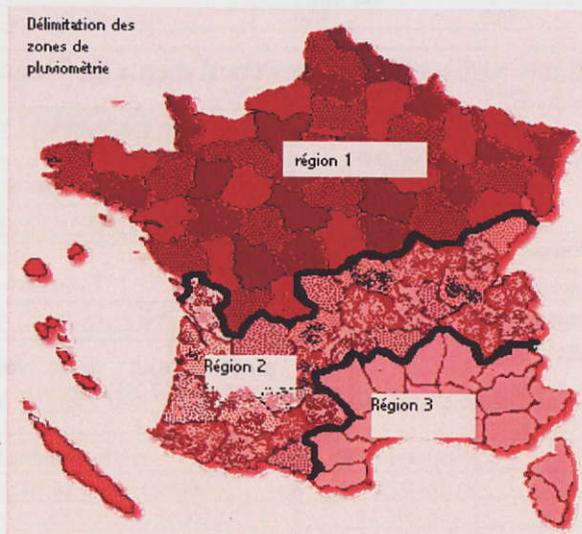
$$K = T_{HTPL} - T_{HMPL} / (T_{DTPL} - T_{DMPL})$$

Indice	Désignation	T = 1	T = 5	T = 10	Unités
T_DTPL	La durée totale de la pluie	120,00	120,00	120,00	min.
T_DTPI	Intervalle entre le début de la pluie et la pluie intense	45,00	45,00	45,00	min.
T_DMPL	La durée de la période intense	30,00	30,00	30,00	min.
T_HTPL	La hauteur totale précipitée a(F).T_DTPL ^{1+b(F)}	21,59	43,09	57,77	mm
T_HMPL	La hauteur précipitée durant la période intense a(F).T_DMPL ^{1+b(F)}	12,75	23,74	30,96	mm
T_TETAPL	T_DTPI / (T_DTPL - T_DMPL)	0,50	0,50	0,50	su

La pluie projet prise en compte est de 57,78 mm.

Pluie de projet

Indice	Abscisse			Ordonnée		
1	A1	Origine 0	0	O1	0	0,00
2	A2	$T_TETAPL (T_DTPL - T_DMPL)$	45	O2	2.12	0,60
3	A3	$A2 + T_DMPL / 2$	60	O3	$2(11-12)$	1,47
4	A4	$A2 + T_DMPL$	75	O4	2.12	0,60
5	A5	T_DTPL	120	O5	0	0,00



1.2.4. Le paysage

En préambule à cette analyse paysagère du site, il convient de préciser quelques éléments permettant de mieux la parcourir.

L'analyse paysagère d'un site comporte une part de subjectivité qui tient en grande partie à la culture de celui qui l'effectue.

Dans le cas présent, nous nous sommes attaché à une approche qui tend à privilégier :

- > la perception estivale du site,
- > la préservation du caractère "naturel" d'un lieu, sachant toutefois que cette vision n'est qu'un concept et que dans notre pays tout paysage est le résultat d'une influence humaine plus ou moins prononcée,
- > l'intégration maximale des éventuels aménagements à ce paysage "naturel", ce qui tend à dénoncer tout résultat de travaux n'ayant pas fait l'objet d'une finition soignée ou d'une approche qualitative.

Il convient également de noter que l'analyse des impacts paysagers s'apprécie et se relativise en fonction de l'état de chaque site. A titre d'exemples, le remplacement d'une remontée mécanique au sein d'un domaine existant peut permettre d'améliorer la qualité visuelle du lieu, à contrario, le même appareil dénaturera complètement un site vierge ; de la même façon de nouveaux bâtiments seront incongrus ou non selon leur isolement ou leur rattachement à un pôle urbain existant.

Les notions de perception visuelle d'un site s'entendent à plusieurs niveaux:

- > la vision d'ensemble, résultat d'une observation assez attentive à partir d'un point privilégié, généralement accessible au plus grand nombre (route, piste carrossable), soit dans le cas présent les deux points d'entrée au domaine skiable (Balestas et urbanisation des Agudes),
- > la vision de proximité résultat d'une pénétration plus fine du milieu, le plus souvent réservée aux pratiquants de sports de plein-air (randonnée, VTT, parapente, ...).

Par rapport à l'analyse critique qui suit, il convient de préciser que le constat vise essentiellement à identifier les éléments à améliorer dans l'avenir et non pas à montrer du doigt le gestionnaire présent ou passé.

De plus, il est à noter que la SEMAP, gestionnaire du domaine skiable, ou EPIVAL, autorité organisatrice ont fait de réels efforts d'intégration ces dernières années, que l'on peut même qualifier d'importants par comparaison à d'autres stations pyrénéennes.

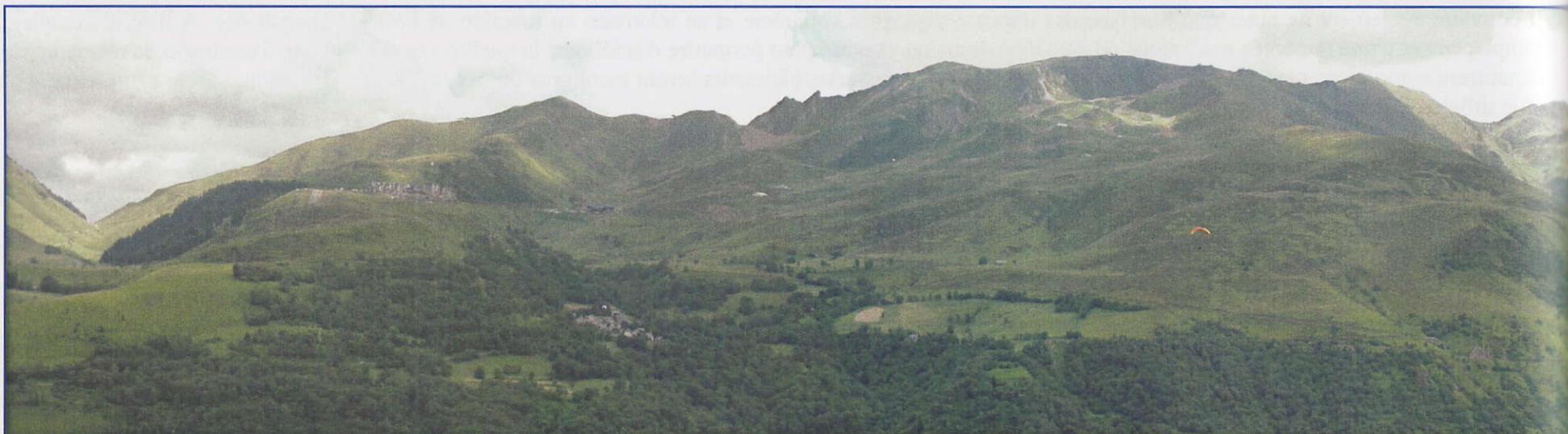
1.2.4.1. Vision d'ensemble

Il convient ici de distinguer encore une fois les deux versants du domaine skiable.

Du côté de Peyresourde, le site se présente comme un espace ouvert s'appuyant sur un arrière plan de haute montagne.

La couverture végétale très homogène et le modelé doux des versants font de ce site un paysage reposant mais sans points forts que rehaussent les reliefs plus vigoureux des crêtes encadrantes et des sommets du second plan. Seul le sommet de Cap de Pales, point culminant de la crête s'individualise un peu.

Cette harmonie est par place perturbée par certains aménagements : pistes carrossables, pistes de ski, remontées mécaniques, terrassements des aires de départ ou d'arrivée ou des lignes de téléskis, éléments de structure des remontés avec effet silhouette en crête (pylône de téléskis, gare d'arrivée de télésiège,...). Ces interventions linéaires ou ponctuelles sur les versants, constituent autant de points ou de lignes d'appel visuel à connotation négative. Ces impacts négatifs sont également liés au contraste entre les matériaux mis à nu (terre rougeâtre ou roche vive) et les formations végétales encadrantes.



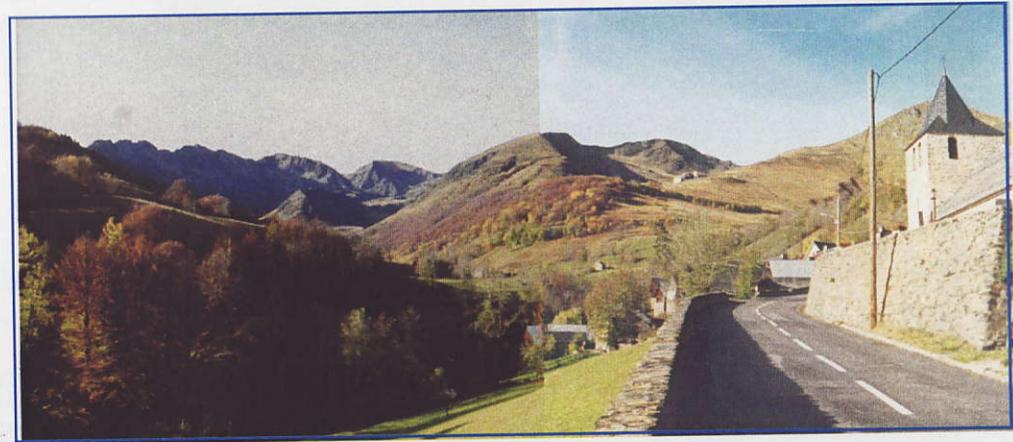
Vue du versant "Peyresourde" depuis Val Louron

Une bonne intégration des aménagements est importante car ce site, en vue éloignée, tient une place importante dans l'équilibre paysager de la vallée du Louron. Il constitue en effet un front visuel perceptible depuis la basse vallée et même depuis le Col d'Aspin.

Du côté des Agudes, la perception du domaine skiable est plus cloisonnée puisqu'il recouvre plusieurs petits vallons. Ce domaine n'est perçu qu'en pénétrant assez loin dans le vallon de la Goute de Courbe ou de Montségú.



Le domaine est peu perçu en remontant la vallée



L'urbanisation des Agudes se perçoit depuis le village de GOUAUX

Comme sur l'autre versant, les aménagements génèrent des impacts paysagers conséquents (terrassements de pistes, remontées, ...), mais seuls ceux du vallon de la Goute d'Hêches (Combe des Agudes) sont réellement perçus en vision d'ensemble.

Il convient toutefois de souligner **l'effort important du gestionnaire sur les deux versants dans la recherche d'intégration des aménagements réalisés**. En effet, **tous les travaux récents ont été suivis de travaux de raccordement soignés au terrain naturel et de revégétalisation** qui doivent permettre à terme une bonne cicatrisation. Certaines des plages remodelées ne sont encore perceptibles que par la différence de texture visuelle entre les pelouses issues de revégétalisation et les formations naturelles qui les encadrent, perception qui doit s'atténuer à terme par évolution naturelle de la composition floristique.

On précisera ici que le projet d'urbanisation ne sera pas du tout perçu depuis les unités paysagères du versant Agudes, si ce n'est depuis les crêtes.



Vue de l'urbanisation des Agudes depuis les crêtes

1.2.4.2. Les unités paysagères concernées par le projet

Les différentes unités visuelles qui composent ce site sont identifiées sur une carte des unités paysagères (cf. en page suivante) :

Versant Peyresourde

Le balcon de Balestas

Le versant de Sérias-Serrède

Le vallon du Cabanon

Versant Agudes

L'urbanisation des Agudes

La Combe des Agudes

Le secteur du Boum de Soulas

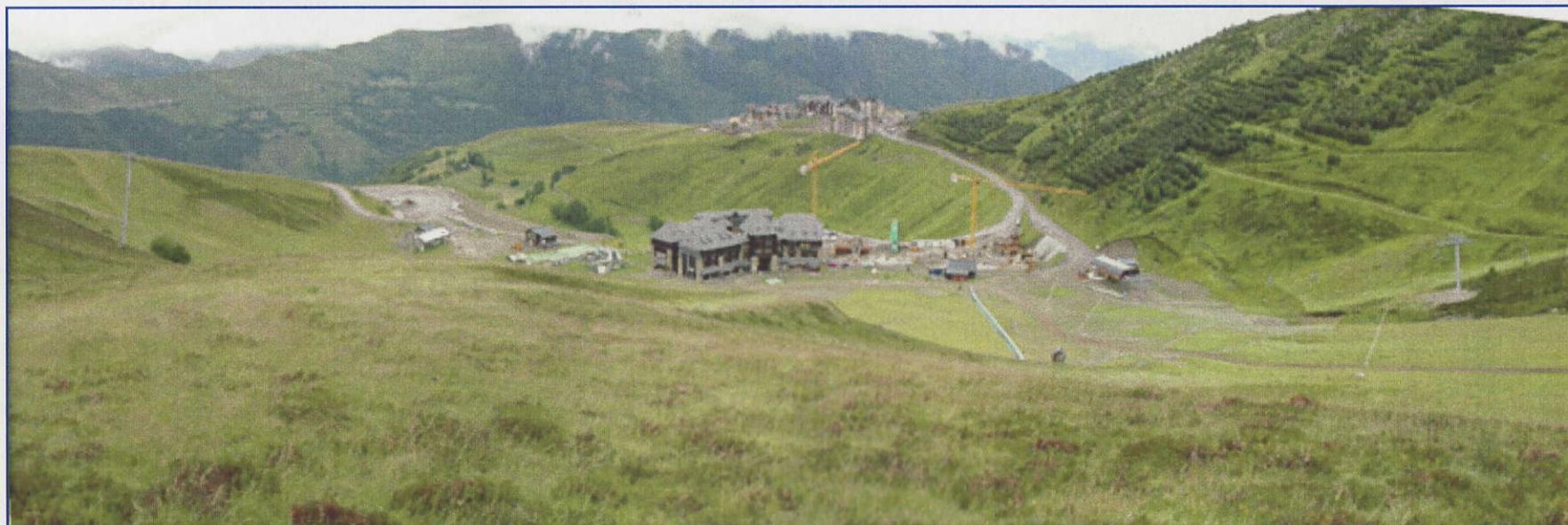
Le vallon de Serre Doumenge

Le vallon supérieur de Montségur

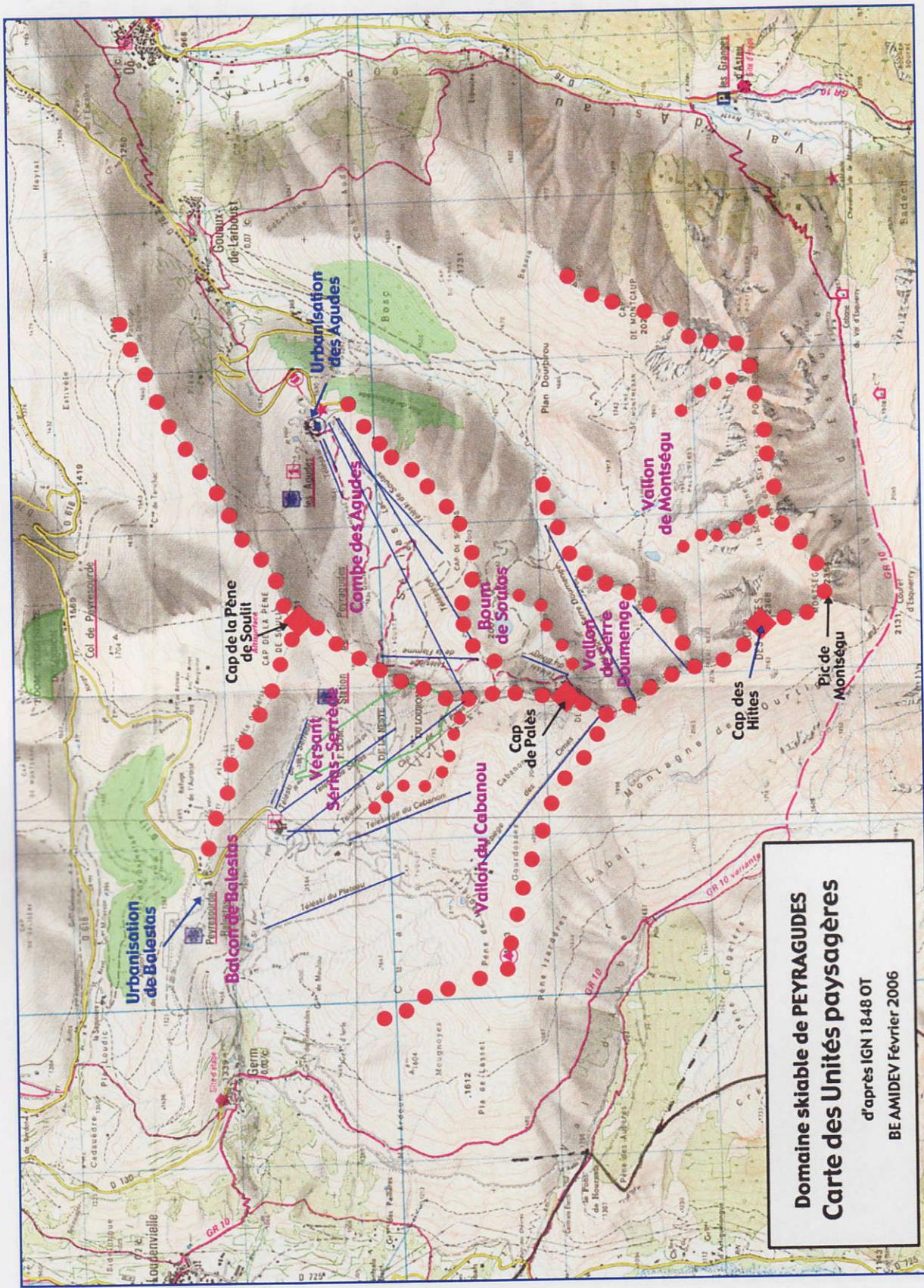
Nous allons ci-après nous intéresser aux deux unités directement concernées par le projet.

a) Le balcon de Balestas

Cette unité constitue la porte d'entrée du côté Peyresourde et surgit au détour de la route d'accès après avoir longé la sapinière de Balestas, milieu passablement fermé. L'ouverture du milieu est soudaine et renforcée par la position en promontoire qui surplombe la vallée.



Vue des deux pôles urbanisés de Peyresourde, "Privilège", au premier plan, "Balestas", au deuxième, en promontoire sur la vallée



Domaine skiable de PEYRAGUDES
Carte des Unités paysagères
 d'après IGN 1848 OT
 BE AMIDEV Février 2006

Ce site, longtemps en déserrance visuelle, se structure peu à peu en un véritable pôle urbain d'altitude qualitatif.

En effet, après plusieurs années d'hésitation, le noyau d'urbanisation d'altitude qui s'y développe actuellement de façon qualitative marque un choix délibéré d'aménagement selon un projet d'aménagement urbain et paysager cohérent et raisonné qui a reçu l'assentiment des services de l'Etat (Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement - Septembre 2002).

Deux éléments déterminants caractérisent cet espace :

- > la situation charnière entre l'espace fermé forestier (sapinière de Balestas) et l'espace ouvert des estives,
- > la position en belvédère sur la vallée.

Le pénalisent toujours certains espaces publics non encore affirmés, la vaste zone minérale du parking, les abords de l'altiport et les hangars à proximité.

On notera toutefois que l'aménagement des espaces publics a été amorcé, notamment au niveau de l'entrée de la station et doit se poursuivre dans les années qui suivent.

Un coude de la route permet ensuite de porter le regard sur un paysage équilibré sur lequel se développe le domaine skiable : le versant de Sérias-Serrède, au pied duquel se développe le petit pôle urbanisé de Peyresourde-Privilège.

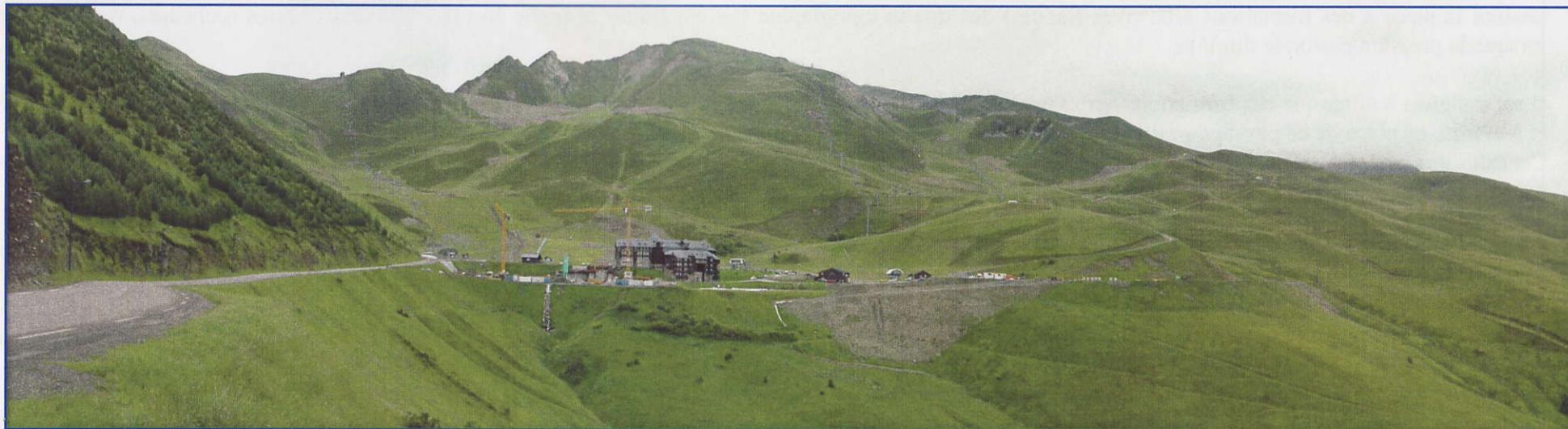


Peyresourde-Balestas en 1985, ci-dessus, et en 2005, ci-dessous



b) Le versant de Sérias-Serrède

Ce versant, côté Peyresourde est l'unité majeure de cette partie du domaine skiable. Il se développe en front visuel sous la ligne de crête qui relie le Cap de la Pène de Soulit au Cap de Pales. Bien que très aménagé, il conserve une certaine qualité visuelle.



Les sources d'artificialisation sont surtout liées aux plates-formes des parkings autour de la Résidence Privilège et à quelques pistes carrossables qui marquent le versant ; s'y rajoutent également les lignes des remontées mécaniques. On notera que ce versant a fait l'objet ces dernières années de soins attentifs en matière de réhabilitation après travaux ; cet effort qui doit être poursuivi dans un objectif d'effacement de toute zone minérale à terme.

Remarque : La ligne de crête de Sérias qui relie Balestas au Cap de la Pène de Soulit limite le domaine skiable à l'Est ; elle est bien perçue depuis les zones d'habitat de Peyresourde et constitue un élément paysager sensible à l'aménagement.

Cette crête constitue un élément fortement sollicité par les nécessités d'aménagement en raison de la configuration du domaine skiable ; c'est en effet un point incontournable de passage et de distribution pour les deux versants.

Il est établi que tout nouvel aménagement doit prendre en compte les contraintes suivantes :

-> s'inscrire dans le mouvement général du profil de crête au modelé plutôt amorti, et proscrire la création de plages minérales pérennes en ce qui concerne les travaux de terrassement,

-> atténuer les effets de silhouette en crête en ce qui concerne les gares d'arrivée de remontées mécaniques et limiter leur nombre.

1.2.5. Végétation et Flore

Du point de vue biogéographique, le projet se situe au niveau de la frange supérieure de l'étage montagnard et des étages subalpin et alpin. Les formations végétales qui s'y développent sont essentiellement herbacées (pelouses), couvrant en cela la majeure partie du territoire. Ces pelouses laissent la place à des formations arbustives (landes) dès que la topographie fait apparaître la roche en place (ressauts, barres rocheuses, rochers...), ou lorsque la pression pastorale diminue.

Il est toutefois à noter que ces formations herbacées et arbustives résultent d'une pression pastorale multi-séculaire qui a conduit à l'élimination de la forêt et à la mise en place de ce paysage pastoral ouvert si caractéristique de la montagne pyrénéenne.

Cet équilibre apparent n'est toutefois pas irrémédiable et la déprise pastorale actuelle laisse bien entrevoir une dynamique forestière de recolonisation, précédée par une phase d'envahissement par la lande.

Un inventaire des principaux habitats a été effectué par un parcours rapide du site. Ces formations sont énumérées ci-après, selon la typologie "Corine Biotope" retenue dans le cadre de la Directive Habitats.

Par ailleurs nous avons également dressé une carte des principales formations végétales présentes sur l'ensemble du domaine skiable (cf. carte des habitats en page suivante).

1.2.5.1. Les habitats présents sur le site

La "Directive Habitats" (n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, fait référence, dans son annexe I, aux types d'habitats naturels européens.

Ces habitats sont basés sur la typologie "Corine Biotopie" (CORINE biotopes manual, Habitats of the European Community, 1991) qui tend à faire référence en la matière et à laquelle nous nous sommes conformés.

Remarque : Il convient de bien préciser que le recours à cette méthode d'analyse du milieu n'entraîne aucune liaison directe avec la procédure "Natura 2000" puisque nous avons pu voir que le site qui nous occupe n'a pas été retenu au titre de la Directive Habitats ; la typologie Corine Biotopie n'est qu'un outil d'évaluation rapide et "normalisé" dont l'utilisation s'est généralisée.

A titre indicatif et pour pouvoir apprécier la valeur patrimoniale des formations inventoriées, les habitats sont présentés selon la typographie suivante :

- > **n° en gras** = habitat d'intérêt communautaire (dans le cadre de la Directive Habitats),
- > **n° et nom en gras** = habitat d'intérêt communautaire prioritaire,
- > * = habitat concerné par les projets.

n° 2. EAUX NON MARINES

n° 22. EAUX DOUCES ETALES

n° 22.1 EAUX DOUCES

n° 22.11 Eaux oligotrophes dépourvues de calcaire

n° 22.3 COMMUNAUTÉS AMPHIBIES

n° 22.31 Communautés amphibies pérennante nordiques

n° 22.311 Pelouses à Littorelles, étangs à Lobélie, gazons à Isoètes

n° 22.3114 : Communautés flottantes à Sparganium *

n° 24. EAUX COURANTES

n° 24.1 LITS DES RIVIERES

n° 24.11 Ruisselets

n° 3. LANDES ET PRAIRIES

n° 31. LANDES ET BROUSSAILLES

n° 31.2 LANDES SECHES

n° 31.21 Landes submontagnardes à *Vaccinium*

n° 31.22 Landes subatlantiques à *Genêt* et *Callune*

n° 31.226 Landes montagnardes à *Calluna* et *Genista*

n° 31.4 LANDES ALPINES ET BOREALES

n° 31.41 Landes à Azalée et à *Vaccinium*

n° 31.411 Landes à *Loiseleuria*

n° 31.412 Landes alpines à *Vaccinium uliginosum*

n° 31.42 Landes à *Rhododendron*

n° 31.43 Fourrés à *Genévriers* nains

n° 31.44 Landes à *Empetrum* et *Vaccinium*

n° 31.49 Coussins de *Dryade* polaire

n° 31.491 Coussins de *Dryade* des hautes montagnes

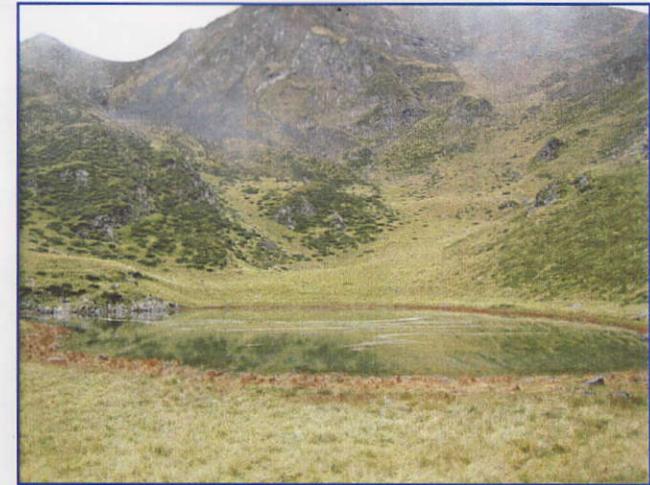
n° 31.6 FOURRES SUBALPINS ET COMMUNAUTE DE HAUTES HERBES

n° 31.62 Fourrés de saules

n° 31.621 Fourrés de saules pyrénéo-alpiens

n° 31.6214 Broussailles de saules pyrénéens

n° 31.63 Mégaphorbiaies subalpines avec buissons



Végétation lacustre au lac de Laouay



Lande d'altitude à Azalée

n° 34. PELOUSES SECHES CALCAIRES ET STEPPES

n° 34.1 PELOUSES PIONNIÈRES MEDIO-EUROPEENNES

n° 34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux

n° 34.111 Pelouse à Orpins *

n° 34. 3 PRAIRIES PERMANENTES DENSES ET STEPPES MEDIO-EUROPEENNES

n° 34.32 Prairies calcaires semi-arides sub-atlantiques

n°34.323 Prairies semi-sèches médio-européennes dominées par Brachypodium

n° 34.33 Prairies calcicoles sub-atlantiques très sèches

n°34.332G Xérobromion pyrénéen *

n° 35 PRAIRIES SILICEUSES SECHES

n° 35.1 PELOUSES ATLANTIQUES ET COMMUNAUTES AFFINES

n° 35.11 Nardaies

n° 35.12 Pelouses à *Agrostis* et *Fétuques*

n° 35.13 Pelouses à *Canche flexueuse*

n° 36. PELOUSES ALPINES ET SUBALPINES

n° 36.1 COMMUNAUTES DES COMBES A NEIGE

n° 36.11 Communautés des combes à neige acides

n° 36.12 Communautés des combes à neige calcaires

n° 36.2 COMMUNAUTES HERBEUSES DES ROCHERS ET AFFLEUREMENTS ALPINS

n° 36.3 PELOUSES ACIDIPHILES ALPINES ET SUBALPINES

n° 36.31 Pelouses rases et communautés apparentées

n° 36.311 Pelouses herbeuses mésophiles pyrénéo-alpines

n° 36.312 Pelouses rases hygrophiles pyrénéo-alpines

n° 36.314 Pelouses pyrénéennes denses à *Festuca eskia*

n° 36.33 Pelouses siliceuses thermophiles alpines

n° 36.332 Pelouses en guirlande à *Festuca eskia*

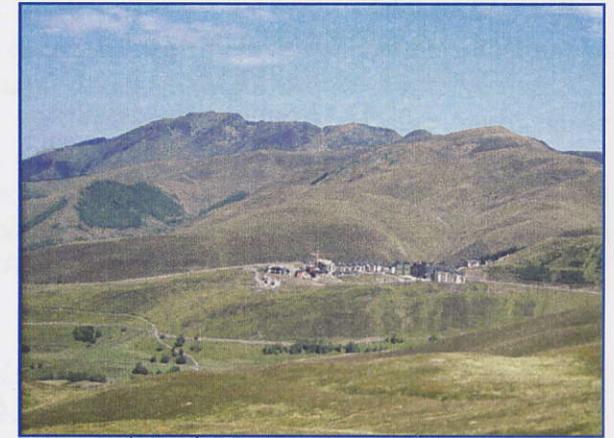
n° 36.34 Pelouses à *Laïche incurvée* et communautés apparentées

n° 36.4 PELOUSES CALCICOLES ALPINES ET SUBALPINES

n° 36.42 Pelouses des crêtes à *Elyna*

n° 38 PELOUSES MESOPHILES

n° 38.3 PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE



Pelouses sèches à Brachypode sous Balestas



Pelouses (nardaies et gispetières) et landes sur le domaine skiable

n° 4. FORETS

n° 42. FORETS DE CONIFERES

n° 42.1 SAPINIERES

n° 42.13 Sapinières acidiphiles

n° 5. TOURBIERES ET MARAIS

n° 53 VEGETATION DES BORDS DES EAUX

n° 54 MARAIS, MARECAGES DE TRANSITIONS ET SOURCES

n° 54.1 SOURCES

n° 54.11 Sources d'eaux douces

n° 54.12 Sources d'eaux dures

n° 54.2 TOURBIERES BASSES ALCALINES

n° 54.4 BAS-MARAIS ACIDES

n° 6. ROCHERS CONTINENTAUX, EBOULIS ET SABLES

n° 61. EBOULIS

n° 61.1 EBOULIS SILICEUX ALPINS ET NORDIQUES

n° 61.11 Eboulis siliceux alpins

n° 61.3 EBOULIS OCCIDENTO-MEDITERRANEENS ET THERMOPHILES

n° 61.34 Eboulis calcaires pyrénéens

n° 62. FALAISES CONTINENTALES ET ROCHERS EXPOSES

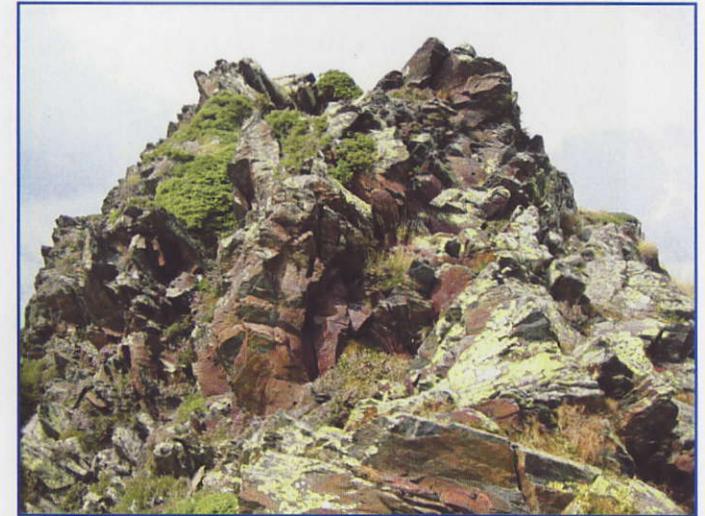
n° 62.1 VEGETATION DES FALAISES CONTINENTALES CALCAIRES

n° 62.12 Falaises calcaires des Pyrénées centrales

n° 62.2 VEGETATION DES FALAISES CONTINENTALES SILICEUSES

n° 62.21 Falaises siliceuses des montagnes médio-européennes

n° 62.211 Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes



Végétation rupicole sur les crêtes des Flammes

Cet inventaire rapide du site fait ressortir une bonne diversité en terme de formations végétales puisque 36 habitats différents ont pu être recensés. Parmi ceux-ci 21 sont considérés comme d'intérêt communautaire, dont 8 prioritaires, dans le cadre de la Directive Habitats.

Ce résultat est intéressant pour un domaine skiable comme celui-ci qui fait l'objet d'une pression importante d'aménagement de piste. Il montre en effet que diversité du milieu et aménagement raisonné restent dans une certaine mesure conciliables, et qu'un site fortement aménagé peut conserver une "part de nature" digne d'intérêt.

1.2.5.2. Description des principales formations végétales

Le domaine skiable de PEYRAGUDES se situe, du point de vue biogéographique, à cheval sur les étages de végétation montagnard et subalpin. La très forte activité pastorale exercée ici depuis des siècles a entraîné une disparition quasi totale de la forêt au profit des pâturages d'altitudes : les estives. Actuellement la baisse de fréquentation par les troupeaux se traduit au niveau de la végétation par un envahissement de la pelouse par la lande principalement ici à Callune et Myrtille (cf. Carte Simplifiée de la Végétation en annexe).

Le domaine skiable est donc principalement constitué d'estives avec des formations de pelouses dominées par le Nard raide (*Nardus stricta*) ou le Gispet (*Festuca eskia*), et de lande à Callune (*Calluna vulgaris*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ou Rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*). Dans le haut du domaine des zones de roches nues abritent quelques communautés de plantes rupicoles (de rocher).

Les espaces concernés par les projets d'urbanisation sont pour la plupart déjà fortement artificialisés.

Le secteur concerné par l'extension des hameaux de Balestas, en périphérie du pôle urbain actuel est occupé par une pelouse décrite ci-après.

Les pelouses-landes thermophiles ("qui aiment la chaleur") à Brachypode (habitat n°34.323)

Cette formation se rencontre essentiellement sur des parties de versant en exposition chaude : versant Sud-Ouest de la Crête de Sérias, côté Peyresourde, et versant Sud-Est du Cap de la Pène de Soulit, côté Agudes.

Elle constitue d'anciens pâturages qui étaient régulièrement incendiés pour lutter contre l'envahissement par les espèces ligneuses. Ces espèces y connaissent actuellement un développement important et la formation évolue vers la lande.

En plus du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum* L.) et de la Callune (*Calluna vulgaris* L.) s'y rencontrent également le Gaillet printanier (*Galium verum* L.), la Potentille érigée (*Potentilla erecta* (L.) Rauschel), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus* L.).

Il convient ici de signaler que ce type de versant peut être propice au départ des avalanches du fait des expositions chaudes. Du côté Peyresourde, le versant concerné en amont de la route d'accès au pied des pistes fait l'objet de travaux de protection contre les avalanches par "un dispositif constitué par l'association de plantation sur banquettes et de claies à neige". La plantation des banquettes a mobilisé 20610 plants d'arbres, dont une partie d'essences forestières introduites. L'espace à urbaniser n'est par contre pas concerné.

1.2.6. Faune

Globalement, compte tenu de sa vocation ancienne de station de ski et des aménagements qui en résultent, le site ne représente plus une zone très favorable pour la faune sauvage. **De plus, le site de Peyresourde-Balestas, qui nous occupe, est devenu un pôle urbanisé et a perdu sa vocation d'espace naturel.**

Au regard des espèces recensées sur l'ensemble du domaine skiable et dont les listes figurent en annexe, nous nous bornerons à rappeler ici les principaux enjeux relatifs aux espèces sensibles sur l'ensemble de la station.

Pour les mammifères, il ressort de l'inventaire que l'intérêt patrimonial majeur du site résulte de la présence du Desman, si l'on excepte les données relatives à l'Ours qui sont plutôt actuellement d'ordre historique.

Par rapport à la présence du Desman et au regard des projets qui nous occupent, il faut signaler que les milieux de vie qui lui sont favorables se localisent surtout en aval de la limite inférieure du domaine skiable, dans les tronçons de cours d'eau à débit permanent, c'est à dire le ruisseau de Germ à partir et en aval du plateau et dans la moitié inférieure de la Goute de Courbe.

Pour le ruisseau de Germ, bien qu'aucun suivi de l'espèce ne soit effectué sur le site, on précisera que le raccordement des zones urbanisées de Peyresourde à la nouvelle station d'épuration de fond de vallée (réalisation en 2005) est une réalisation très positive pour le milieu aquatique et les espèces afférentes (Desman, Truite, ...). En effet, l'ancienne station de Peyresourde, de conception ancienne, ne pouvait absorber correctement les amplitudes de fonctionnement imposées par une fréquentation touristique. De fait sa capacité de traitement n'était pas satisfaisante.

Pour l'avifaune, l'inventaire fait ressortir un grand nombre d'espèces protégées et d'intérêt patrimonial. En dehors de la présence régulière des grands rapaces liée aux espaces ouverts et au pastoralisme, **nous insisterons plus particulièrement ici sur la présence de populations significatives des galliformes de montagne que sont le Lagopède et la Perdrix grise.** Pour ces espèces, ce site présente un intérêt majeur, tant par la diversité des milieux ouverts ou semi-ouvert qu'il offre (pelouses, landes, zones rocheuses et rocailleuses) que par sa situation géographique qui permet la communication par le Col de Peyresourde entre les populations de la haute chaîne et celles des chaînons plus en avant.

Le site de Balestas ne représente pas un enjeu pour ces espèces.

En ce qui concerne les reptiles, **la présence du Lézard montagnard des Pyrénées est à signaler** puisque cette espèce rare et endémique a été observée en limite du domaine skiable.

Il convient ici de préciser que cette espèce, compte tenu de son biotope, secteurs rocheux et rocailleux n'est pas concerné par le projet.

En conclusion de cette présentation relative à la faune, on notera qu'en dépit du caractère très aménagé du domaine skiable, et ce depuis plusieurs décennies, il continue d'abriter des espèces animales d'un intérêt patrimonial certain.

1.3. L'économie de la station

L'activité économique de la station de Peyragudes est basée sur deux activités principales :

- une activité de pratique de ski alpin et de séjour hivernal en montagne, dont le projet actuel vise au renforcement,
- une activité estivale, d'une part touristique pour les amoureux de la montagne: avec ses sites d'altitude de proximité (Massif des Gours Blancs, Spijeoles, Perdiguère et Crabioules), ses paysages et le milieu naturel, pour la pratique du vélo sur le Col du Peyresourde devenu site de renommée grâce au Tour de France, et la proximité de sites touristiques : le lac de Loudenvielle, le lac d'Oo,... et d'autre part liée à l'économie agricole avec le pastoralisme.

Nous allons donc maintenant parcourir les éléments traduisant cette activité économique, après avoir au préalable recensé les équipements du site.

1.3.1. Infrastructures et équipements d'accueil

1.3.1.1. Les infrastructures

a) L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le biais de 3 sources sur le territoire communal de Germ-Louron. En période d'étiage, les 3 sources ont un débit moyen de 10l/s soit environ 864 m³/j.

Source du Cap de Turquet (côte 1750m parcelle 730) : Ce captage est doté d'un périmètre de protection immédiat matérialisé par une clôture mobile. Son débit d'étiage est de 4 l/s.

Source Hount Hérède (côte 1162m parcelle 731) : Ce captage est doté d'un périmètre de protection immédiat matérialisé par une clôture fixe. Son débit d'étiage est de 3 l/s.

Source Lacaze (Privilège, côte 1650m parcelle 732) : Ce captage est doté d'un périmètre de protection immédiat matérialisé par une clôture fixe. Son débit d'étiage est de 3 l/s.

Considérant une consommation de 150 litres par personnes et par jour pour les résidants et une capacité d'au moins 864 m³/j, on peut estimer que 5760 habitants peuvent être alimentés au moyen de ces 3 sources sur le versant de Peyresourde. En comparaison, aujourd'hui, Peyresourde offre 3320 lits et pourrait donc accueillir 2 440 résidants supplémentaires.

Toutefois, afin de sécuriser cette alimentation, EPIVAL a fait réaliser un forage exploratoire au niveau du Cap de Pales.

Le stockage de l'eau est réalisé au moyen de 2 réservoirs de 500 m³ chacun. Situés à des altitudes différentes, l'équilibrage entre ces 2 équipements est opéré au moyen d'un limiteur de pression situé à côté du bâtiment Privilège.

Le réservoir "Privilège" alimente la zone Privilège.

Le réservoir " Balestas" alimente la zone Balestas.

b) L'assainissement

La station de Peyragudes dispose sur le versant Peyresourde d'un réseau gravitaire collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le traitement des eaux s'effectue sur la station d'épuration localisée en vallée sur la commune de Génos ; elle a été mise en service en 2005 et a permis l'abandon de la station de Peyresourde-Balestas insuffisamment efficace.

Cette nouvelle station a été dimensionnée pour recevoir et traiter une capacité de 14300 équivalents-habitants, soit d'ore et déjà les communes d'Adervielle-Pourchergues, Génos, Loudenvielle, et stations de Peyragudes et de Val Louron. A terme seront également raccordées les communes de Germ, Mont, et Loudenvielle.

c) La collecte et le traitement des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par EPIVAL grâce à des bacs de regroupement disséminés sur la station.

Le ramassage s'effectue selon le remplissage de la station, soit :

- 5 tournées par semaine en saison haute,
 - 3 tournées par semaine en saison intermédiaire,
 - 2 tournées hors saison,
- dont à chaque fois une tournée pour la collecte sélective.

Les ordures ménagères classiques sont acheminées vers un quai de transfert à Bordères-Louron, puis acheminées jusqu'au SMECTOM de Lannemezan. Les déchets issus de la collecte sélective sont stockés à Grézian, puis transférés à l'usine de tri de Lannemezan.

La mise en place de conteneurs semi-enterrés est engagée pour éviter les bacs actuels épars (problèmes d'esthétique et d'enneigement). Une première tranche de réalisation devrait être effective en 2008 pour le secteur des résidences de Privilège et Sérias.

1.3.1.2. Les équipements d'accueil

a) Les commerces et les services

De nombreuses activités commerciales et de services sont présentes à la station de Peyragudes pour répondre aux besoins de la clientèle tant en séjour que journalière :

Du côté PEYRESOURDE :

Salle hors sac	1
Bar, restaurant	4
Restaurant d'altitude	1
Point chaud	2
Alimentation	2
Boulangerie	1
Tabac, presse, journaux	1
Magasin d'articles de sport	6
Souvenirs, produits régionaux	3
Salle de jeux	1
Ecole de Ski	1

Du côté AGUDES :

Salle hors sac	1
Bar, restaurant	5
Hôtel-restaurant	1
Alimentation	1
Magasin d'articles de sport	4
Salle de jeux	1
Ecole de Ski	1

Sont également présents sur les deux versants divers services rattachés aux hébergements : laverie, location de télévision, bibliothèque (Peyresourde), ... ainsi qu'un poste saisonnier de Gendarmerie, et un centre médical.

Sources : Maison de Peyragudes 2007

b) Parkings et stationnement

L'ensemble de la station compte 2 927 places de parking, chiffre qui résulte d'un comptage effectué en 2005 et qui n'a guère évolué depuis. Ces places de stationnement se décomposent de la façon suivante :

- > du côté Peyresourde : 2 070 places en plusieurs poches de stationnement,
- > du côté des Agudes : 857 places en plusieurs poches de stationnement.

La répartition des véhicules légers à Peyresourde

Parking	Nombre de places	Nombre de personnes
Parking Privilège		
<i>Résidents</i>	230	529
Parking Petit Bois		
Passagers	800	1 840
Entrée Balestas et route Col		
Passagers	330	759
Balcons du Soleil		
<i>Résidents</i>	33	76
Parking P1 Balestas		
<i>Résidents</i>	90	207
Passagers	150	345
Hauts de Peyragudes		
<i>Résidents</i>	57	131
Parking P2		
Passagers	230	529
Altiport		
Passagers	150	345
Total véhicules légers	2 070 (dont 410 résidents)	4 761

Sources : DIANEIGE 2006 et Maison de Peyragudes et EPIVAL 2007

Remarques : -> dans les calculs ci-dessus et ci-après, le ratio de 2,3 passagers par véhicule léger a été repris (DIANEIGE UTN Domaine skiable 2006) ;
-> dans la capacité ci-dessus est inclus un certain nombre de places de parking dans les résidences ou affectées a été repris à leur usage dont nous n'avons qu'une approche sur Peyresourde et qui totaliserait 410 places (auxquelles s'ajouteront à court terme 103 places pour la résidence Sérias) ;
-> les calculs de capacité n'ont été effectués que sur la base des véhicules légers ; selon les périodes certaines parties de parkings peuvent être affectées aux cars, ce qui peut augmenter la capacité totale d'accueil en nombre de personnes.

L'ensemble des aires de stationnement publiques est déneigé et organisé sous la responsabilité d'EPIVAL avec délégation à la SEMAP par convention. Les véhicules des séjournants se répartissent prioritairement dans leurs résidences ou au pied de leurs résidences ; les clients de passage combrent en premier lieu les places disponibles en pied de pistes puis les places restantes sur Peyresourde-Balestas.

Rappel sur les capacités de stationnement aux Agudes

Total véhicules légers	857	1 971
------------------------	-----	-------

Total des capacités de stationnement à Peyragudes

Total véhicules légers	2 927	6 732
------------------------	-------	-------

Evaluation des besoins

Au cours des journées de forte fréquentation (11 jrs sur la saison 2004-2005, sources DIANEIGE UTN 2006), il est estimé qu'une moyenne de 5 500 personnes skieurs peuvent être présentes sur Peyragudes, ce que la capacité totale de stationnement sur la station semble permettre même si l'on inclut 10% de contemplatifs (total général de 6 050 personnes).

Par contre, lors de la plus forte pointe de fréquentation observée : 6 873 skieurs (1 jr en 2004-2005, sources DIANEIGE 2006), la capacité de stationnement est alors dépassée en incluant 10% de contemplatifs (total général de 7 560 personnes).

Les ratios d'occupation des résidences peuvent atteindre en période de pointe de 89% pour le versant Peyresourde, soit de l'ordre de 2 300 résidents (Source Comète 2006-2007), c'est à dire l'équivalent de 1000 places. Face aux 410 places offertes, on note un déficit dans ce domaine.

On notera donc que le dimensionnement des parkings répond, de façon globale avec les deux versants confondus, aux besoins actuels lors des journées de forte fréquentation sur Peyragudes.

1.3.2. La capacité d'hébergement

Comme déjà évoqué, la station de Peyragudes se compose de deux pôles d'urbanisation distincts :

- Peyresourde situé à environ 1600 m d'altitude en amont de GERM-LOURON, avec deux zones urbanisées distantes de 500 m, l'une sur le belvédère, dite de Peyresourde-Balestas, l'autre au pied des pistes, dite peyresourde-Privilège ;
- Les Agudes également situé vers 1600 m, en amont de GOUAUX de LARBOUST.

1.3.2.1. L'équipement immobilier et la capacité d'hébergement

En ce qui concerne l'hébergement, la capacité d'accueil de la station de Peyragudes a fortement progressé ces dernières années ; elle totalise à ce jour **4 515 lits**, contre 2 235 lits en 1998 (soit un doublement en dix ans).

Le nombre de lits se décompose de la façon suivante pour la saison 2007-2008.

Du côté Peyresourde :

	Appart./Ch.	Lits
• Résidence Privilège	109	650
• Les Flocons du Soleil I	36	180
• Résidence Le Royal Peyragudes	60	350
• Résidence Balcons de Peyresourde	25	90
• Résidence Le Louron	36	140
• Résidence Balcons du Soleil I	26	130
• Résidence Balcons du Soleil II	60	310
• Résidence Les Hauts de Peyragudes	57	350
• Résidence Les Terrasses de Peyragudes	87	595
• Le Hameau de Balestas I	116	595
Total	612	3 395

Sources : Maison de Peyragudes

Du côté Agudes :

	Appart./Ch.	Lits
• Résidences secondaires	200	1000
• Hôtel Yéti	11	40
• Centre de Vacances Le Perdreau Blanc	20	80
Total	231	1120

Sources : Maison de Peyragudes et Epival 2007

Par ailleurs, l'hébergement dans les vallées adjacentes est important :

-> **pour la vallée du Louron**, le Comité Départemental de Développement Economique des Hautes-Pyrénées (CDDE 65) recense en 2006, 6 600 lits marchands et 4 700 lits en résidence secondaire pour la Vallée du Louron ;

-> **de son côté l'Office du Tourisme de Luchon** comptabilise de l'ordre de 40 000 lits au total sur le canton de Luchon, dont 16 000 lits pour Bagnères-de-Luchon et 4 000 lits pour Super-Bagnères.

L'ensemble représenterait un total de l'ordre de 30 000 lits complémentaires sur les deux seuls cantons de Loudenvielle et de Luchon (hors Superbagnères).

1.3.2.2. Le logement saisonnier

La station de Peyragudes ne dispose pas de logements spécifiques pour les travailleurs saisonniers.

Néanmoins, une grande partie des commerçants de la station louent eux-mêmes des logements sur la station pour leurs employés. Les autres saisonniers se logent dans la vallée, soit par leurs propres moyens, soit dans un des 40 logements saisonniers disponibles.

Le présent programme envisage la création de lits pour les saisonniers sur Peyresourde-Balestas (de l'ordre de 60) ; une enquête sur les besoins est en cours pour ajuster ce programme

1.3.2.3. Les taux d'occupation

Les éléments repris ci-après sont issus du "Bilan d'activité saison 2006/2007", établi par la SEMAP, ou des "Tableaux de bords économiques", régulièrement établis par Comète pour la station de Peyragudes.

Participe pour l'élaboration de ces tableaux de bords les gestionnaires de lits suivants :

- la Maison de Peyragudes ;
- les résidences de Tourisme : Privilège, Royal Peyragudes, Les Balcons du Soleil 1 et 2, Le Hameau de Balestas, Les Hauts de Peyragudes, Les terrasses de Peyragudes,
- l'hôtel le Yeti,
- le centre de vacances Le Perdreau Blanc.
-

Remarque : Il convient de noter ici que le panel ci-dessus représente 68% des lits de l'ensemble de la station. Dans le détail il porte sur 88% des lits du versant Peyresourde, ce qui est très représentatif, mais sur seulement 11% de ceux des Agudes, ce qui peut fausser l'analyse.

Selon l'analyse de Comète :

" Le modèle économique de Peyragudes se distingue par une structure des lits assez atypique dans le massif pyrénéen. En effet, près de 71% des lits touristiques sont des lits professionnels : parmi les 4 160 lits touristiques à date (hiver 2006-2007), 2 936 sont intégrés dans un circuit commercial identifié.

Peyragudes fait force d'une structure de lits professionnels singulière puisque 87% d'entre eux sont en résidences de tourisme, secteur à rendement des lits élevés.

La station a d'ailleurs pu compter cette saison sur près de 588 lits nouveaux (soit 20% de l'offre commerciale cet hiver), issus exclusivement d'agrandissements et créations observés en résidences de tourisme.

Le socle commercial solide de Peyragudes a permis une augmentation de la fréquentation touristique globale de 8,4%, malgré les conditions climatiques pourtant défavorables cette saison. A moyen terme, depuis 3 ans, la station a généré 29,5% de nuitées supplémentaires.

Les problématiques climatiques particulières cet hiver ont certes impacté l'activité du domaine skiable de Peyragudes (-3,8% de journées skieurs) mais de façon moins importante que sur l'ensemble du massif pyrénéen. Si le ski de séjour a réussi à maintenir la vente des titres (-1%), le ski à la journée en revanche a vu son nombre de journées baisser de 7%.

Les conditions très particulières de cette saison mettent en exergue l'importance du socle commercial des stations pyrénéennes. Celles qui bénéficient d'un secteur locatif fortement intermédié ont connu une dégradation moindre de leur activité hivernale, voire même une bonne saison, comme c'est le cas à Peyragudes."

a) Taux d'occupation des lits en hiver

Toujours selon Comète : "Peyragudes enregistre cette saison 233 300 nuitées, soit +8,4%. L'impact des mauvaises conditions climatiques s'est porté essentiellement sur le début de saison et les périodes d'intervacances de mars. Néanmoins, les dernières chutes de neige de la saison qui ont précédé la semaine Sainte ont extrêmement favorisé la fréquentation durant les vacances de printemps : 475% de nuitées supplémentaires générées en avril.

Comptabilisant 70,6% des lits de la station, le secteur professionnel réalise 81% des séjours enregistrés durant l'hiver 2006/2007, quand le secteur diffus en réalise 19%. Les résidences de tourisme sont très productives en séjours, puisque 90% de séjours professionnels sont réalisés par ce secteur.

72% des séjours touristiques sont produits à Peyresourde (soit 27 767 séjours), versant qui recense 73% des lits touristiques de Peyragudes (75% à ce jour). Le versant Agudes en génère 11 033 séjours.

L'amplitude des évolutions de fréquentation est variable d'un site à l'autre puisque Peyresourde a engendré 10,5% de séjours supplémentaires quand Agudes en a produit + 3,4%.

Le taux de remplissage moyen à Peyragudes s'élève à 51,5% cet hiver. C'est 1,5 points de moins que l'an dernier. Ce taux moyen est très variable d'un secteur à l'autre. Quand le secteur professionnels atteint 64% (soit près de 4,6 points de moins que l'an dernier), les lits diffus sont remplis à 32,6%. Les meilleurs remplissages sont enregistrés les 2 premières semaines de vacances de février (94% en semaine 7).

Le rendement des lits de la station, c'est-à-dire le nombre de séjours semaine que génère un lit quel qu'il soit à Peyragudes et sur l'intégralité de la saison, s'élève à 9,3. C'est -7% de séjours semaine par rapport à l'année dernière.

Les rendements des lits professionnels (10,7 séjours semaine) ont subi une baisse plus importante que les lits diffus.

En effet, ce sont 1,3 séjours semaine de moins produits cette saison."

STATION DE PEYRAGUDES		
Périodes saison 06/07	Taux de remplissage	Nb moyen de nuitées/jour
Début de saison (s48 à s51)	3,6%	129
Vacances de Noël (s52 à s01)	74,5%	2657
Janvier (s02 à s06)	47,4%	1691
Vacances d'hiver (s07 à s10)	81,8%	2918
Mars (s11 à s13)	44,3%	1581
Vacances de Pâques et fin saison (s14 à s16)	26,6%	876

En période de pointe (s07), le taux de remplissage de l'ensemble de la station de Peyragudes atteint 86% et le nombre de séjournants 3057 personnes/jour.

Remarque : On précisera ici que cette analyse est surtout représentative du versant Peyresourde, compte tenu de la large prédominance des gestionnaires de ce versant associés à l'enquête Comète. Pour la semaine 07, le taux de remplissage à Peyresourde a atteint 89% et le nombre de séjournants 2 314 personnes/jour.

b) Taux d'occupation des lits en été

En été, seules 3 résidences de tourisme fonctionnent sur Peyresourde ; pour Les Agudes les quelques lits ouverts sont anecdotiques.

La résidence Privilège qui met en location 107 logements (631 lits)

Les balcons du soleil 1 qui loue 21 appartements (113 lits)

Les balcons du soleil 2 qui loue 60 appartements (279 lits)

Soit un total de 188 logements et de 1023 lits

La saison estivale s'étale généralement de la mi-juin à début septembre, soit sur 11 semaines. Durant cette période, le stock d'hébergement proposé à Peyresourde est bien plus faible qu'en hiver.

L'analyse des taux de remplissage effectué par Comète (2004 et 2005) porte sur 32 appartements pour 233 lits, avec respectivement 13 appartements pour 97 lits, côté Peyresourde, et 29 appartements pour 136 lits, côté Agudes.

On notera sur les tableaux ci après que les taux de remplissage sont particulièrement bons au mois d'août puisqu'ils dépassent 65 % de mi-juillet à fin août et peuvent atteindre 92%.

VERSANT PEYRESOURDE		
Semaines saison 2005	Taux de remplissage	Nb moyen de nuitées/jour
s25	11%	112
s26	25%	256
s27	45%	460
s28	53%	542
s29	68%	696
s30	71%	726
s31	65%	665
s32	86%	880
s33	92%	941
s34	88%	900
s35	15%	153
<i>Moyenne</i>	<i>65,8%</i>	<i>673</i>

Si l'on extrapole à la capacité estivale d'accueil (1 023 lits), la moyenne sur l'été étant de 65,8%, la clientèle séjournante est donc de l'ordre de 675 personnes, avec un maximum de 940 personnes durant la semaine 33.

1.3.3. L'activité hivernale

1.3.3.1. Caractéristiques de l'offre hivernale

a) L'offre ski et sports de glisse

L'activité d'hiver débute mi-décembre pour se terminer mi-avril, soit une période d'activité d'environ 120 jours.

L'activité principale est le ski alpin, et s'adresse du débutant au skieur confirmé, sur un domaine qui s'étage de 1450 à 2250 m, offre 46 pistes balisées, toutes catégories et toutes expositions géographiques par la complémentarité des deux versants, et 1 remontées mécaniques, du tapis au télésiège débrayable. S'y rajoutent un "Snowpark" et un "Boarder Cross".

Avec deux urbanisations et des parkings à proximité immédiate, Peyragudes est une véritable station de "pied des pistes".

Catégorie de pistes	Nbre Peyresourde	Nbre Les Agudes	Total PEYRAGUDES
Vertes	3	1	4
Bleues	9	11	20
Rouges	6	11	16
Noires	4	1	5
Total pistes	22	24	46
Type remontées			
Télésiège débrayable	2	1	3
Télésiège	3	3	6
Téléski	1	4	5
Tapis	1	1	2
Total remontées	8	10	16

b) Les autres activités proposées

Organe d'information et de commercialisation de la station, la **Maison de Peyragudes** assure quatre mission principales :

-> **Information** : accueil du public avec trois bureaux un premier à Peyresourde, un second aux Agudes, et un troisième à Luchon ; ainsi qu'une permanence téléphonique ;

-> **Commercialisation des séjours** par la gestion d'une partie du parc locatif au pied des pistes, et des allotements dans les résidences de tourisme, grâce à l'exploitation d'une centrale de réservation, avec réservation en ligne (organisme local de tourisme disposant d'une autorisation au titre de la loi de 1992)

-> **Promotion et communication** : marketing direct, salons, éditions, achats espaces publicitaires, relations presse, événements et relations publiques,...

-> **Animation station** : été et hiver

Dans le cadre de son rôle d'animation, la Maison de Peyragudes propose aux résidents de nombreuses autres activités encadrées par des professionnels :

- Tous les bains du Monde à BALNÉA à Loudenvielle (bien-être et détente),
- Dîner-spectacle en soirée au Cabanou (restaurant d'altitude),
- Parapente biplace sur le domaine skiable,
- Speed Riding (combinaison du ski et du vol avec une aile souple de type parapente)
- Balade en chien de traîneaux à Balestas
- Balade ou stage raquettes,
- Nuit en igloo (initiation à la construction, ballade nocturne et nuit en igloo),
- AirBoard (luge gonflable)
- Parcours aventure à Génos-Loudenvielle (accrobranche),
- Paintball
- Marche nordique autour du lac de Génos-Loudenvielle.

1.3.3.2. La fréquentation hivernale du domaine

Les tableaux ci-dessous vont permettre de situer l'évolution de la fréquentation de la station de PEYRAGUDES à la fois dans le temps mais également au regard des autres stations du Massif Pyrénéen.

Selon la synthèse Comète pour la saison 2006-2007 : " Avec 411 468 journées skieurs comptabilisées, l'activité du domaine skiable de Peyragudes cet hiver est en recul de -3,8%. Le nombre de journées skieurs est malgré tout supérieur de 20,5 points par rapport à 2004.

Le ski de séjour représente $\frac{1}{4}$ de la consommation de ski de la station (108 753 journées).

Son évolution est plutôt stable par rapport à l'année dernière puisque le nombre de journées skieurs baisse de seulement 1%. Le ski à la journée par contre a souffert des conditions particulières d'enneigement : 22 715 titres ont été perdus cette saison, soit 7% par rapport à 2005-2006.

Le ski est affecté en particulier en début de saison avec une baisse du nombre de journées skieurs de -86% sur le début décembre. Alors que le manque de neige généralisée dans le massif pyrénéen a impacté la consommation du ski à l'inter-vacances de janvier dans l'ensemble du réseau pyrénéen COMETE, le domaine skiable de Peyragudes gagne 6% d'activité supplémentaire. Cependant, l'enneigement de fin d'hiver a permis de générer plus de 19 000 journées skieurs supplémentaires sur la période des vacances de printemps.

Alors que le taux de pénétration n'avait cessé d'augmenter progressivement depuis 2004, il a perdu 23,3 points par rapport à la saison dernière et a atteint 177,3% cette année. Ce résultat reste tout de même bien supérieur à celui constaté dans l'ensemble du massif pyrénéen."

Nombre de journées skieurs :

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Pyrénées	4 075 793	4 956 476	5 463 166	5 517 337	5 924 328	6 048 996	4 186 317
Haute-Garonne*	417 875	599 978	613 165	638 310	719 196	727 613	559 912
Hautes-Pyrénées	1 833 028	2 121 482	2 343 646	2 370 005	2 452 227	2 474 681	1 747 839
PEYRAGUDES	242 419	378 243	361 670	406 641	443 374	431 404	412 645
% Peyragudes / Pyrénées	6,0	7,6	6,6	7,4	7,5	7,1	9,9
% Peyragudes / Haute-Garonne*	58,0	63,0	60,0	63,7	61,6	59,3	73,7

*La station de Peyragudes est comptabilisée en Haute-Garonne

Sources : DEATM/SNTF Pyrénées

En nombre de skieurs depuis 10 ans, la progression enregistrée par Peyragudes est d'environ 30% (318 125 journées skieurs en 1997/98).

Le tableau fait apparaître que cette progression est régulière.

Il est intéressant de noter que le mauvais résultat de la saison 2000/01 était lié à un faible enneigement alors que pour de la dernière saison (2006/07), en dépit de conditions similaires, la baisse n'a été que peu significative (- 4,3%) grâce aux investissements réalisés depuis en matière de neige de culture et d'aménagement de pistes.

Chiffre d'Affaire (en millier d'€):

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Pyrénées	49 612	68 274	78 560	83 563	93 986	100 675	66 118
Haute-Garonne*	4 669	8 158	9 558	9 807	11 597	12 000	9 383
Hautes-Pyrénées	23 865	30 002	35 289	36 861	39 974	42 857	28 219
PEYRAGUDES	2 974	5 248	5 997	6 253	7 291	7 281	7 209
% Peyragudes / Pyrénées	6,0	7,7	7,6	7,5	7,8	7,2	10,9
% Peyragudes / Haute-Garonne*	69,7	64,3	62,7	63,8	62,9	60,7	76,8

*La station de Peyragudes est comptabilisée en Haute-Garonne

Sources : DEATM/SNTF Pyrénées

En matière de chiffre d'affaires, la progression depuis 10 ans est encore plus spectaculaire puisqu'il a plus que doublé (3 487 milliers d'euros en 97/98). Dans le même temps, le CA pour l'ensemble des stations des Pyrénées françaises n'a progressé que de 30%. Toujours en chiffre d'affaires, on note à nouveau que la répercussion du mauvais enneigement de la saison passée n'est pas significative (- 1%).

Classement par rapport au chiffre d'affaire (en K€):

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Tourmalet	1 (6 178)	1 (8 972)	1 (10 915)	1 (11 226)	1 (12 391)	1 (13 758)	1 (8 759)
Peyragudes	8 (2 974)	4 (5 248)	5 (5 996)	5 (6 253)	5 (7 291)	5 (7 280)	2 (7 209)
Font Romeu	3 (4 890)	5 (4 792)	4 (6 325)	3 (7 687)	4 (8 066)	4 (8 535)	3 (6 814)
Les Angles	6 (3 699)	3 (6 541)	3 (6 892)	4 (7 144)	3 (8 397)	3 (8 661)	4 (6 647)
Saint-Lary	2 (5 524)	2 (7 634)	2 (9 814)	2 (10 330)	2 (11 775)	2 (12 256)	5 (5 781)
Cauterets	5 (3 817)	7 (4 642)	8 (4 600)	7 (5 031)	7 (4 879)	8 (5 811)	6 (5 301)
Piau Engaly	4 (4 755)	8 (4 138)	7 (4 767)	8 (4 996)	8 (4 806)	9 (5 052)	7 (4 980)
Gourette	7 (3 274)	6 (4 764)	6 (5 143)	6 (5 303)	6 (7 187)	6 (7 206)	8 (4 896)

Sources : SEATM/SNTF Pyrénées

Ce tableau traduit bien la montée en puissance régulière de la Station de Peyragudes qui est passé de la 8^{ème} place des stations pyrénéennes de 1992/93 à 1995/96, pour accéder à la 6^{ème} place en 1997/98, puis à la 4^{ème} en 1999/2000 et en 2001/2002.

Depuis 2002/2003, la station s'est maintenue pendant 4 saisons à la 5^{ème} place ; elle a accédé la saison passée à la 2^{ème} place grâce à ses efforts suivis en matière d'équipement du domaine skiable, notamment en ce qui concerne l'enneigement artificiel.

Remarques :

- il est important de signaler que pour les tableaux relatifs au chiffre d'affaire et au nombre de journées skieurs, la station de PEYRAGUDES est comptabilisée dans le département de la Haute-Garonne,

- les chiffres sont globalisés pour Le Tourmalet, alors que la gestion commune n'est en place que depuis 2000/01.

1.3.3.3. La typologie de la clientèle

Les données ci-dessous sont issues d'une approche de la clientèle de Peyragudes réalisée par Contours pour la saison 2006-2007 sur un échantillon de 1942 personnes.

a) Origine géographique, lieu de séjour et accès à la station

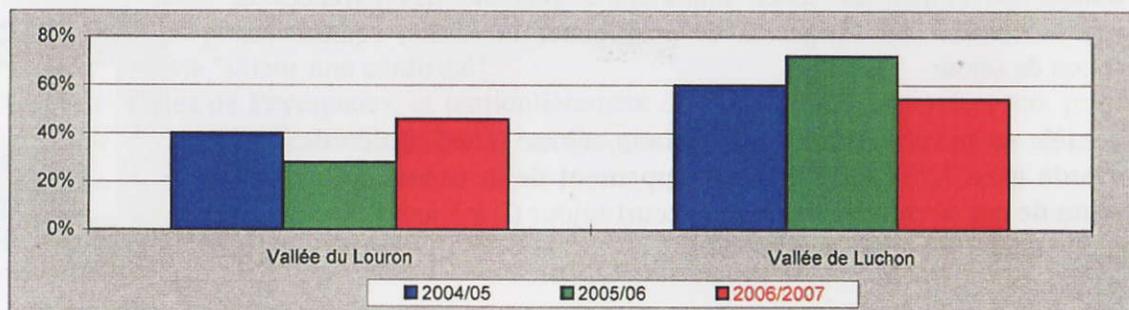
La clientèle de Peyragudes provient à 66% du Grand Sud Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et plus précisément à 41% de la région Midi Pyrénées. La relative proximité de l'agglomération toulousaine (2 heures de route) explique la prédominance de cette région.

L'Ouest (Pays de Loire, Bretagne et Poitou-Charente) représente 19% et les autres régions françaises 10%. On compte 6% d'étrangers dont 4% d'Espagnols.

	Vacances de Noël	Intervacances de janvier	Vacances de février	Intervacances de mars	Total répondants	%
Aquitaine	25%	28%	25%	19%	554	25%
Midi Pyrénées	40%	41%	39%	48%	919	41%
Pays de la Loire	9%	7%	8%	6%	173	8%
Poitou-Charentes	6%	5%	9%	5%	161	7%
Bretagne	3%	3%	5%	3%	82	4%
Autres régions françaises	9%	8%	13%	11%	234	10%
Espagne	6%	6%	0%	7%	82	4%
Autres Pays	4%	2%	1%	1%	38	2%
Total répondants	357	575	946	364	2242	100%
%	16%	26%	42%	16%	100%	

La clientèle de Peyragudes accède à 46% à la station par la vallée du Louron et à 54% par la vallée de Luchon, accès qui domine depuis plusieurs saisons. Phénomène conjoncturel lié au faible enneigement des stations voisines ou amorce d'une évolution, on notera que les accès se sont rééquilibrés cette saison. La dominance de l'accès par la vallée de Luchon tient au fait qu'elle constitue l'entrée la plus rapide et directe pour la clientèle toulousaine.

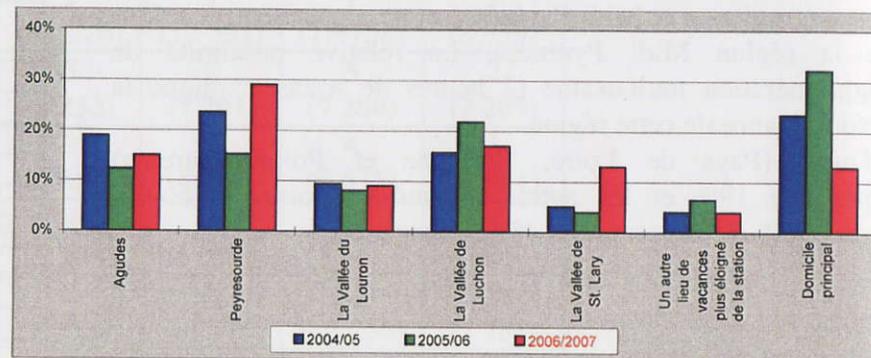
	2004/05	2005/06	2006/2007
Vallée du Louron	40%	28%	46%
Vallée de Luchon	60%	72%	54%



Cette clientèle réside à 44% en station 15% aux Agudes et 29% à Peyresourde. 26% des clients proviennent des deux vallées voisines (Luchon et Louron) et , phénomène particulier lié au bon enneigement de la saison écoulée à Peyresourde, 13% de la vallée de Saint-Lary.

On notera que cette répartition a évolué avec le développement lors des dernières années de l'hébergement à Peyresourde. En effet, lors d'une enquête précédente (*enquête Minos 1995/96*), l'hébergement en vallée prédominait largement avec 73% de la clientèle logée en vallée (39% actuellement).

	2004/05	2005/06	2006/2007
Agudes	19%	12%	15%
Peyresourde	24%	15%	29%
La Vallée du Louron	9%	8%	9%
La Vallée de Luchon	16%	22%	17%
La Vallée de St. Lary	5%	4%	13%
Un autre lieu de vacances plus éloigné de la station	4%	6%	4%
Domicile principal	23%	32%	13%

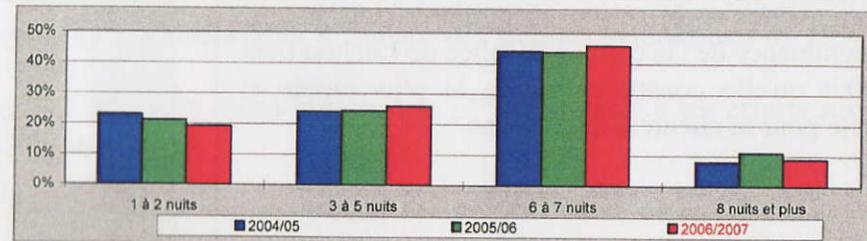


b) La durée du séjour

70% de la clientèle de Peyragudes séjourne à la station ou dans les deux vallées adjacentes (Luchon et Louron), c'est à dire qu'elle y passe au moins une nuitée. Ce chiffre est assez important à l'échelle des Pyrénées et conforte la volonté des dirigeants de positionner la station comme une destination de séjour.

La clientèle en moyen (3 à 5 nuit) et long séjour (6 à 7 nuits) devient importante avec 72%, suite au développement de la capacité d'accueil en station de ces dernières années ; le court séjour (2 à 3 jours) semble en diminution avec 19% (56% en 1995/96).

	2004/05	2005/06	2006/2007
1 à 2 nuits	23%	21%	19%
3 à 5 nuits	24%	24%	26%
6 à 7 nuits	44%	44%	46%
8 nuits et plus	8%	11%	9%



c) Age de la clientèle et type de visiteurs

La clientèle de Peyragudes est plutôt jeune puisque 51% des personnes interrogées ont moins de 34 ans.

Tranches d'âge	Part en %
Moins de 25 ans	33
25 à 34 ans	28
35 à 44 ans	25
45 à 54 ans	10
55 ans et plus	4

La clientèle de la station est constituée à 37% de femmes et 63% d'homme, elle se décompose en deux groupes :

- une clientèle plutôt jeune (62% en cumul) venant seule ou entre amis (à dominante d'hommes), ou en couple sans enfant ;
- une clientèle familiale (38% en cumul). Son importance est capitale car ce type de clientèle est souvent composée de nombreuses personnes (parents, enfants et parfois seniors en accompagnants fortement consommatrices des prestations de la station). Elle génère donc un plus fort chiffre d'affaires.

types	Part en %
Seul	42
En couple sans enfant	20
En famille avec un enfant	10
En famille avec 2 enfants et plus	28

d) Type de pratique et niveau des pratiquants

Les pratiquants des sports de glisse sont à 76% des skieurs et à 24% des adeptes du surf.

Ils se définissent à 43% comme "bon skieur", à 34% "skieur moyen" et 23% "skieur non confirmé".

Cette répartition semble en adéquation avec les caractéristiques des pistes de Peyragudes, et particulièrement de Peyresourde, répondent aux principaux critères de skiabilité d'une grande majorité de skieurs en raison d'une topographie favorable (espaces ouverts, versants larges et aérés).

1.3.4. L'activité estivale

- En dehors de l'activité touristique hivernale liée à la pratique du ski alpin qui justifie le projet, diverses activités humaines s'exercent sur ce site
- une activité touristique estivale de type contemplative ou sportive,
 - une activité pastorale de type extensif.

1.3.4.1. Le tourisme contemplatif et sportif

Compte tenu de la nature très aménagée de ce site un peu à l'écart des grands axes de circulation, le tourisme contemplatif est assez peu développé. La proximité du Col de Peyresourde très fréquenté en été, occasionne un flux secondaire de curieux qui peuvent faire effectuer un détour jusqu'à Peyresourde et profiter du belvédère sur la Vallée du Louron et le bassin du Lac de Loudenvielle.

Par contre, aucun chemin de promenade facile n'existe, ni à Peyresourde, ni aux Agudes. La seule alternative laissée aux promeneurs est le bord de route ou les pistes carrossables d'exploitation du domaine.

1.3.4.2. La pratique de la randonnée et les autres activités sportives

a) La randonnée

Le domaine de PEYRAGUDES ne constitue pas un espace de randonnée en tant que tel, et cette activité peut être considérée comme marginale. Tout au plus, les pistes carrossables qui le parcourent peuvent être utilisées à cet effet par les résidents de Peyresourde et des Agudes, ou quelques usagers à la journée.

Une seule de ces pistes qui part des Agudes jusqu'au Cap de Palès est figurée sur la carte IGN TOP 25 n°1848 OT en tant que sentier de randonnée.

Dans le domaine "Rando facile", la Maison de Peyragudes propose :

"Au départ de Peyragudes, depuis les Agudes ou Peyresourde, on rejoint en moins de 2 heures, le petit lac de Boum, au pied du Montségur."

et avec un petit déplacement en voiture :

* *Le lac d'Oô : depuis les granges d'Astau en vallée du Larboust, on rejoint en 1 heure, par un large sentier un très beau lac de montagne où se jette une cascade. Les plus courageux continueront jusqu'au lac d'Espingo.*

* *Le lac de Bareilles (ou de Bordères) : à la sortie du village de Bareilles, au-delà de la forêt domaniale, 1h15 de marche facile à travers les estives, mène au lac de Bareilles, l'un des plus beaux lacs naturels de la vallée du Louron.*

La maison de Peyragudes commercialise également un ensemble de prestation "Rando accompagnée" avec un professionnel (Parc National, Lacs d'altitude, ...) ; ainsi que des produits plus spécifiques : "Rando fleurs, insectes et papillons", "Randonnée initiation à l'orientation", "Cani Rando" (randonneur relié à un chien par une longe lors d'une promenade), "Marche nordique" (autour du lac de Génos-Loudenvielle), "Rando pêche ou patrimoine" (pêche en lac de montagne, visite de villages, de fromagerie, ...), ...

b) Autres sports et activités de nature

Le site de Peyragudes est très utilisé pour la pratique du parapente et du deltaplane, tout particulièrement en raison du réseau de pistes qui permet aux pratiquants d'accéder en véhicule aux points d'envol. La piste qui conduit au restaurant d'altitude de Peyresourde est notamment très fréquentée à cet effet.

La Maison de Peyragudes commercialise des baptêmes en parapente.

Dans les activités de vol de montagne, on notera également la présence d'un altiport à Balestas et d'une altisurface sous le Cap de la Pène de Soulit.

A partir de Peyragudes, la Maison de Peyragudes propose également de nombreuses autres activités encadrées par des professionnels aux résidents :

- Rafting, Hot Dog, Kayak gonflable ou Hydro Speed (divers engins nautiques pour la rivière) sur la Neste d'Aure,
- Canyoning,
- Escalade,
- Trotinette des montagnes,
- Kart-Dog ou Roller-Dog (kart ou trotinette tracté par des chiens de traîneau),
- Cani Rando (randonneur relié à un chien par une longe lors d'une promenade),
- Tir à l'arc,
- Parcours aventure (accrobranche),
- Paintball,
- Balades en quad.



Parapente aux Agudes

1.3.4.3. L'activité pastorale

Cette activité multiséculaire, a largement façonné le paysage qui nous intéresse et au regard des surfaces d'estives observables, les pratiques pastorales ont fortement déclinées. Au regard de la décennie passée, il semble que cette activité se soit globalement stabilisée du côté Peyresourde et fasse l'objet d'un renouveau du côté des Agudes.

Sur le versant des Hautes-Pyrénées, sur la base du Schéma Départemental d'Aménagement Pastoral réalisé en 1989 par la Société d'Encouragement à l'Agriculture et à l'Élevage et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées, la zone étudiée appartient à **l'unité pastorale n°184 "Le Cabanou-Val d'Aube-Culas"**, qui déborde largement au sud du domaine skiable.

Les données retranscrites ont été fournies par le Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées (CRPGE 65)

Cette unité pastorale est scindée en 3 entités du fait de l'implication de trois gestionnaires différents :

- UP 184 a, gérée par la commune de Loudervielle,
- UP 184 b, Association Foncière Pastorale de Germ-Louron,
- UP 184 c, Association Foncière Pastorale des IV Véziaux du Louron.

L'entité qui intéresse le domaine skiable est l'UP 184b, et de façon très marginale l'UP 184a

Tableau des fréquentations de l'Unité Pastorale n°184 :

Espèces/Années	1981	1988	1993	1995	1997	1999	2001	2003	2004
Bovins	100	50	88	95	145	136	143	139	146
Ovins	1800	1200	317	540	812	390	230	194	160
Caprins	-	-	0	10	1	0	0	0	0
Equins	-	-	7	23	78	98	68	90	89

Sources : D.D.A.F. 65 pour 1981 et 1988
DDAF/EPLEFPA/CRPGE 1993 à 2004

D'une façon générale, on note depuis 1981, un effondrement du nombre d'ovins et par contre une légère augmentation du nombre des bovins. L'autre fait marquant est la montée en puissance des équins.

En 1989, année de première élaboration du schéma départemental, l'avenir pastoral de cette unité était considéré comme "*compromis et dépendant de la gestion qui en sera faite*". Le manque d'équipement en partie basse était considéré comme un handicap, par contre l'accès facile et la grande dimension de l'estive sont avancés comme des atouts. Une cabane pastorale toujours utilisée est située dans le vallon du Cabanou. Le constat de 2004 montre que l'activité pastorale tient toujours un rôle important sur le plan économique, mais surtout vital en terme d'entretien de l'espace.

Tableau des fréquentations de l'Unité Pastorale n°184a :

Espèces/Années	1981	1988	1993	1995	1997	1999	2001	2003	2004
Bovins	-	-	0	6	9	6	0	0	0
Ovins	-	-	0	279	110	120	0	0	0
Caprins	-	-	0	0	0	0	0	0	0
Equins	-	-	0	0	78	65	41	68	64

On notera sur cette entité UP 184a qui ne nous intéresse que de façon très marginale, la "spécialisation" de l'estive pour les équins.

Tableau des fréquentations de l'Unité Pastorale n°184b :

Espèces/Années	1981	1988	1993	1995	1997	1999	2001	2003	2004
Bovins	-	-	49	42	70	24	27	26	26
Ovins	-	-	207	151	175	180	230	130	110
Caprins	-	-	0	0	0	0	0	0	0
Equins	-	-	0	0	0	14	12	12	15

Cette entité englobe le domaine skiable, il est à noter ici **une tendance générale à la baisse**, tant pour les bovins (- 47%), que pour les ovins (- 47%), dans la dernière décennie. Par contre, on constate également une progression des équins. On remarquera également que du fait de l'accueil de troupeaux extérieurs, les variations peuvent être importantes d'une année sur l'autre, au sein de chaque espèce.

Sur le versant de la Haute-Garonne, en fonction des éléments recueillis, la partie du domaine skiable concernée appartient à une unité pastorale de 800 ha qui recouvre l'ensemble des trois vallons situés en amont de Gouaux de Larboust (Goutes de Soulit, de Hêches et de Courbe) dont la majeure partie est géré par le Groupement Pastoral de Bassia.

Tableau des fréquentations de l'Unité Pastorale :

Espèces/Années	1998	2005
Bovins	50	57
Ovins	1600	1634
Equins	3	3
Caprins	-	
Nbr. UGB	?	
Nbr. utilisateurs	?	

Ici encore, on remarquera que la fréquentation pastorale se maintient **et il convient d'insister ici sur l'intérêt de cette activité pour l'entretien des formations prairiales et éviter l'évolution vers la lande beaucoup moins favorable à la pratique du ski par faible enneigement**. On notera à ce sujet que la SEMAP a dû procéder cet été à du débroussaillage pour limiter le développement de la lande sur le versant de Peyresourde. Une cabane pastorale toujours utilisée est située en contrebas du lac de Laouay.

1.4. Les orientations environnementales de la station

En conclusion de ce chapitre, il convient de rappeler les modalités et orientations actuelles de gestion de la station, plus particulièrement en matière de réalisation ou de suivi des aménagements, et des incidences pour l'urbanisme, l'environnement, le milieu naturel et le paysage.

En matière d'urbanisme, de véritables pôles urbains touristiques se sont constitués l'un aux Agudes et l'autre à Peyresourde. Si le pôle urbain des Agudes s'est rapidement mis en place dès le début de la station, puis n'a guère évolué, celui de Peyresourde ne s'est réellement structuré qu'à partir de l'autorisation UTN de 1989.

A travers la présentation des projets actuels (chapitre 2), nous reviendrons sur la dynamique très qualitative qui prévôt en la matière. Il est toutefois à mentionner ici qu'EPIVAL a engagé depuis 2002 une véritable politique de qualification des espaces publics qui a trouvé sa première matérialisation par l'aménagement de l'entrée de Balestas.

En matière de politique d'économie d'énergie, on signalera que la résidence de Sérias (cf. ci-contre), en cours de construction en pied des pistes, est réalisée par la SEMIP en normes Haute Qualité Environnementale (HQE), ce qui constitue une démarche innovante sur les stations des Pyrénées. Concrètement, cette démarche s'appuie, notamment, sur les critères définis dans la Réglementation Thermique 2005 et retient plusieurs éléments tels que l'eau chaude solaire, la récupération des calories, le double vitrage avec gaz argon, l'absence de PVC, des mécanismes d'économiseur d'eau, les peintures minérales...



On précisera également que la SEMAP s'est engagée par contrat auprès de EDF à assurer son approvisionnement énergétique avec au minimum 20% d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables (cf. certificat ci-contre).

Cette démarche contribue également au financement d'un programme de recherche et développement pour la production d'énergie photovoltaïque (CISEL).

En matière d'environnement "industriel", la station s'est dotée d'objectifs, en premier lieu à travers la démarche de certification ISO 14001. Cette démarche environnementale, a été amorcée en 2005 et a abouti à la certification Environnement en mars 2007. A l'initiative du SNTF, elle venait compléter la démarche Qualité (ISO 9001) en vue d'une certification globale (Qualité+ Sécurité + Environnement).

Enjeux généraux :

- Les enjeux stratégiques : améliorer la communication externe avec les riverains, associations, institutions ;
- Les enjeux économiques : économiser taxes, redevances, amendes ;
- Les enjeux « managériaux » : motiver le personnel sur un sujet d'actualité ;
- Les enjeux de l'environnement : maîtriser les risques et les impacts environnementaux de l'entreprise, orienter la recherche vers l'amélioration de notre environnement ;
- Les enjeux réglementaires : s'assurer de la conformité réglementaire, anticiper l'évolution des textes ;
- Les enjeux politiques : s'inscrire dans une dynamique de développement durable.

Objectifs fixés pour Peyragudes et actions de formation et d'accompagnement menées :

- identification de la réglementation applicable en terme d'environnement ;
- identification des Aspects Environnementaux Significatifs (AES), permettant d'identifier et d'évaluer les activités ayant un impact important sur l'environnement (compte tenu de leur dangerosité, de leur fréquence ou de la sensibilité du milieu) ;
- mise en conformité de l'entreprise par rapport aux exigences réglementaires environnementales ;
- mise en place du tri sélectif avec filière adaptée pour les déchets dangereux ;
- mise sur rétention de l'ensemble des produits dangereux (huiles, carburants,...) ;
- former le personnel, y compris saisonnier, sur les enjeux et les objectifs de la démarche environnement ;
- optimiser la consommation énergétique, notamment pour les engins de damage ;
- optimiser la production de neige de culture ...

Comme dans tout système de Management, des **audits internes** ont alimenté le système de management Environnemental, afin d'identifier d'éventuels écarts et de mettre en place des actions correctives et préventives.

Au regard de la prise en compte du milieu et des paysages, la Station de Peyragudes est l'une des plus en pointe des Pyrénées en ce qui concerne la recherche d'intégration des aménagements et la requalification des sites après travaux.

Dès 1989, le gestionnaire s'est doté d'un matériel spécifique pour la revégétalisation (broyeur de pierre et canon hydraulique pour l'ensemencement) et a délibérément choisi de faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés en matière d'aménagement de pistes.

Cette démarche a permis l'acquisition d'un savoir-faire en matière de remodelage et de requalification des sites après travaux, valorisé en interne mais également en termes de prestataire de services auprès d'autres stations.

Depuis plus de quinze ans, tous les travaux de terrassement sur le domaine intègrent donc une phase de réhabilitation du secteur d'intervention.

Le résultat de cette politique est bien perceptible sur le domaine skiable et la carte ci-contre traduit bien cet état de fait (Etat de végétalisation des pistes").

Cette carte fait apparaître les tracés des pistes de ski en fonction du pourcentage de recouvrement de la strate herbacée et donc traduit bien les efforts de revégétalisation après intervention.

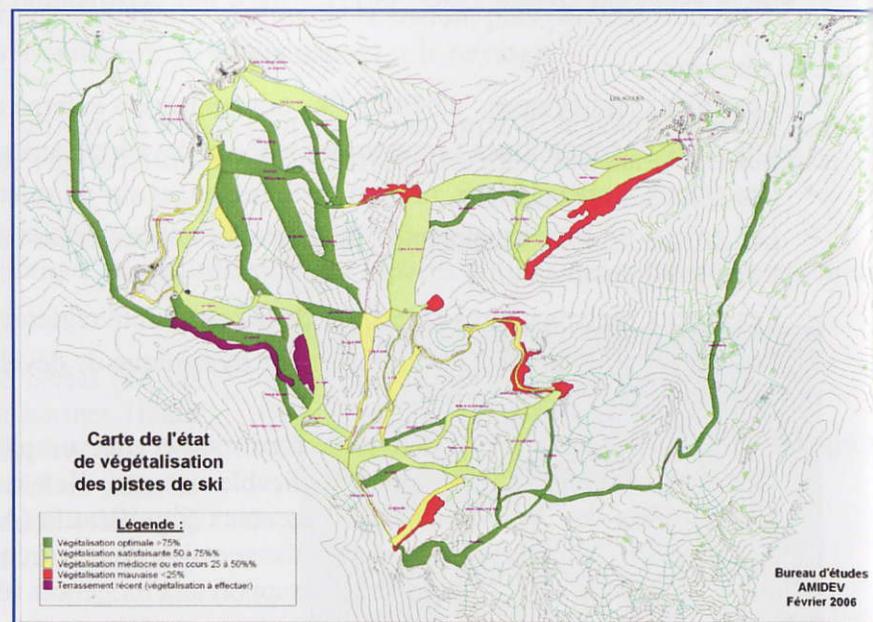
Quatre classes ont été définies :

- > recouvrement inférieur à 25 % = piste ayant subi un terrassement, état de végétalisation très insuffisant, revégétalisation à effectuer ou à reprendre,
- > recouvrement de 25 à 50 % = piste ayant subi un terrassement, résultat médiocre, revégétalisation à conforter ou suivi amendement à effectuer,
- > recouvrement de 50 à 75 % = piste ayant subi un terrassement, résultat satisfaisant, suivi à effectuer,
- > recouvrement supérieur à 75 % = piste n'ayant pas subi de terrassement ou revégétalisation excellente, résultat très satisfaisant.

On précisera que cette carte traduit un état moyen pour chaque piste et que certains secteurs peuvent être moins bien ou mieux végétalisés.

D'une façon générale, la majorité des pistes présentent un état satisfaisant ou excellent.

Les zones à faible recouvrement (zones très minérales) concernent pour la plupart des terrassements anciens où les matériaux ont coulé dans la pente ou lors desquels la réalisation n'avaient pas été soignée (pas de tri de la terre végétale, talus trop marqué, ...). La réhabilitation dans certains cas déjà engagée sera longue.

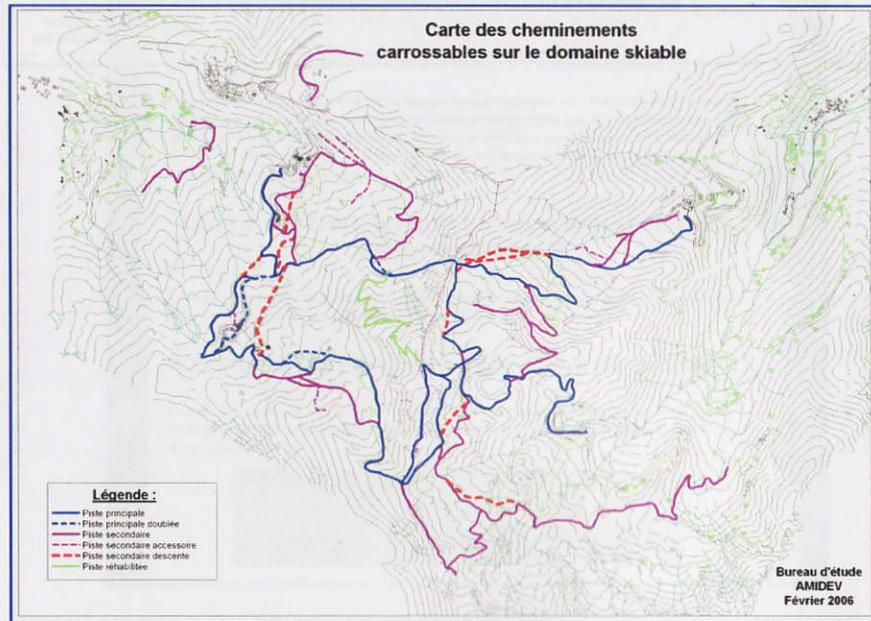
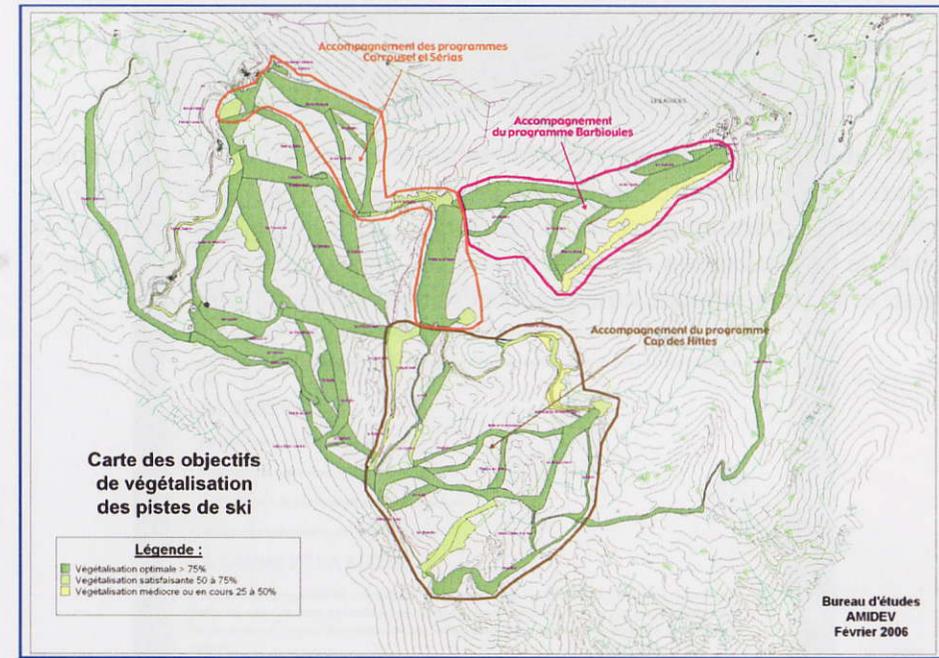


En deuxième approche, on notera qu'une forte proportion de piste appartient à la classe satisfaisante (50-75%), et que la classe "médiocre" est présente de façon significative.

Cet état de fait tient à plusieurs éléments :

- une mauvaise adaptation des semences disponibles sur le marché pour ensemercer les sites d'altitude ou très minéraux (les plantules apparaissent mais ne développent pas un recouvrement suffisant,
- un certain manque de suivi dans le temps après revégétalisation,
- dans certains cas, un cheminement trop anarchique de véhicules sur ces pistes en été.

Consciente de ce dysfonctionnement, la SEMAP, a souhaité intégrer cette préoccupation, relative à la fois à la reconstitution du milieu et à la réhabilitation du paysage, dans sa démarche de certification pour obtenir la norme "environnement" ISO 14001.



Dans ce cadre, une collaboration étroite avec le Conservatoire Botanique s'est mise en place dès le printemps 2006 afin d'établir un bilan des travaux passés, et un plan d'action pour la revégétalisation du site.

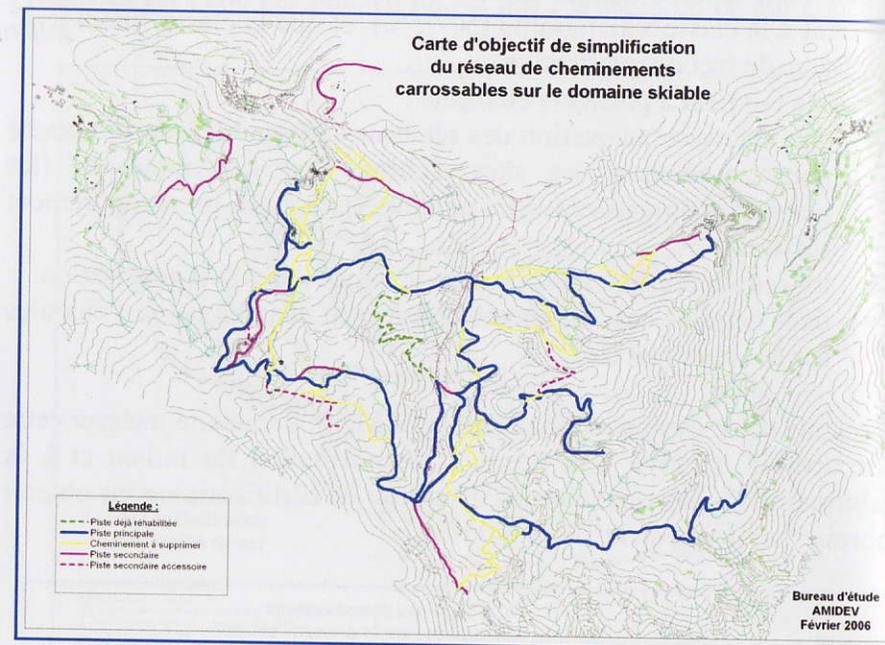
La carte d'objectifs ci-contre a été établie et proposée lors de la demande d'autorisation UTN pour l'extension du domaine skiable en 2006.

Une autre étape a porté sur la rationalisation du plan de circulation sur le domaine skiable.

On notera en effet sur la "carte des cheminements carrossables" ci-contre, que le réseau de pistes utilisées avant 2006 pour les déplacements estivaux était trop dense et présentait des doublons, voir des usages abusifs (cheminements utilisés à la descente dans le sens de la pente, au détriment des formations végétales et source d'érosion).

Le nouveau schéma ci-dessous est en place et respecté depuis deux saisons estivales.

Dans un même temps, le SIG (Système d'Information Géographique) acquis pour optimiser le travail de damage hivernal a été étendu en intégrant des cartographies de la végétation, des zones de sensibilité et de l'état de végétalisation des pistes, afin de mieux anticiper les projets à venir et de permettre un suivi précis des zones revégétalisées.



Enfin une politique de sensibilisation des clients pour le respect de l'environnement a été mise en place avec à ce jour différents volets :

- Journée de ramassage des déchets durant l'été ;
- Visite de l'usine à neige pendant les vacances scolaires ;
- Récupérateur de déchets sur le télésiège du Sérías ;
- Sensibilisation sur le site Internet de Peyragudes (cf. ci-contre et ci-dessous)

Qu'est ce que la neige de culture ?

La neige de culture est une neige fabriquée à partir de gouttelettes d'eau pulvérisées dans de l'air froid inférieur à 0 °C.

Dans un premier temps, la plus grande partie de l'eau est pulvérisée dans l'atmosphère en fines gouttelettes.

Le deuxième temps consiste à fabriquer, par un mélange d'air et d'eau, des micro-cristaux de glace ; ces micro-cristaux, mélangés au jet d'eau principal, vont permettre la fabrication de neige.



Pour la petite histoire

Les professionnels ont choisi de bannir du langage courant l'expression de « neige artificielle » au profit de celle de « neige de culture », car la neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. De même, le terme de « canon à neige » est remplacé par celui d'« enneigeur » en raison de la haute technologie des équipements. De plus, le terme est plus approprié au contexte de tourisme.

Quelle différence entre la neige naturelle et la neige de culture ?

La neige naturelle se forme à partir de la vapeur d'eau contenue dans les nuages, tandis que la neige de culture est fabriquée avec de l'eau projetée dans l'air par un jet.

Comment fabrique t'on de la neige de culture ?

Un ordinateur permet de commander les salles des machines et les réseaux d'enneigeurs selon divers paramètres tels que : la température, l'hygrométrie, les pressions d'eau et d'air, les différents types d'enneigeurs, etc.



Questions / Réponses sur la Neige de culture | Peyragudes agit pour son environnement

Peyragudes agit pour son environnement

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

PEYRAGUDES souhaite sensibiliser les passionnés de montagne au respect de l'environnement.

Voici donc un petit guide rappelant les enjeux et les bonnes pratiques en station pour le bien-être de tous.

LES ENJEUX

- * Préserver notre patrimoine naturel
- * Préserver nos ressources en eau
- * Limiter l'impact de nos déchets sur l'environnement
- * Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

LA FAUNE ET LA FLORE

Il faut prendre conscience de la fragilité du milieu de montagne et de l'impact que l'on peut avoir sur ce milieu. Il y a une vie dans les forêts (jeunes arbres, chevreuils, chamois,...) ainsi que sous la neige (tétrins, campagnols, hermines...). **Ne pratiquons pas le hors-piste dans ces espaces protégés.** Consultons les pisteurs.

L'EAU

Au printemps, la fonte des neiges entraîne avec elle une partie des déchets. En polluant le milieu montagnard, on pollue tout ce qui se trouve en aval : torrents, rivières, fleuves,...

LES DECHETS

LE RECYCLAGE

En France, la quantité de nos déchets augmente sans cesse : elle a doublé en 40 ans ! Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit **360 kg de déchets par an** !

Il est donc urgent de réduire la quantité de nos déchets que ça soit en achetant mieux, en jetant moins ou mieux.

En effet, en vacances, comme à la maison le tri des déchets est primordial. **Trions correctement**, cela veut dire : économiser de l'énergie et les ressources de la planète.

La station émet des brochures pour expliquer le tri sélectif au sein de la station : quels déchets sont concernés, où les déposer,...

LA DUREE DE VIE DES DECHETS

Pour réduire la quantité de déchets laissés à l'abandon sur le domaine skiable, le Télésiège du Sérías est équipé de récupérateurs de déchets à l'arrière de chaque dossier.

LE TRANSPORT

Moins de stress, moins d'embouteillages, moins de gaz à effet de serre, un air meilleur mais aussi des rencontres : **pensons au covoiturage** ! Ce site propose justement un espace consacré au covoiturage et permet rapidement de mettre en contact conducteurs et passagers pour effectuer un voyage en commun.

2. PRESENTATION DU PROJET

2.1 Le projet dans le contexte valléen

Le présent projet d'extension de l'urbanisation de Peyresourde-Balestas s'inscrit dans le développement du versant de Peyresourde de la Station de PEYRAGUDES.

En terme de développement territorial, les objectifs de ce pôle se fondent sur un aménagement cohérent de la Vallée du Louron, dans la complémentarité des différents sites ressources.

Dans ces objectifs figurent notamment :

- > le développement de la Station de PEYRAGUDES,
- > le repositionnement et le redéploiement de la Station de VAL LOURON déjà entrepris ; dans ce cadre certaines propositions de l'étude engagée visent à aménager le site en un parc d'activités,
- > la diversification des loisirs liés à l'eau, au thermalisme et au bien-être et détente en fond de vallée,
- > la valorisation des autres potentialités de la vallée (randonnée, milieu naturel, culture, gastronomie, ...).

Chaque site devant développer ses atouts, en s'attachant à ne pas concurrencer les autres sites touristiques du territoire.

La station de Peyragudes :

Seul véritable pôle alpin de la vallée à moyen terme, la station de Peyragudes se développe entre 1600 mètres et 2400 mètres d'altitude. Les investissements réalisés en matière de remontées mécaniques, d'aménagement de pistes et de neige de culture lui ont permis de se hisser puis de se maintenir dans le peloton de tête des stations pyrénéennes. Cette position parmi les leaders s'est même confirmée lors des deux dernières saisons à faible enneigement naturel. Une nouvelle phase de restructuration du domaine engagée par l'autorisation UTN de 2006, déjà bien engagée (construction du télésiège débrayable de Sérias, réaménagement des fronts neige de Privilège et des Agudes, ...), va se poursuivre sur les deux ans à venir.

Au terme de cette phase, le réseau structurant de la station sera désormais entièrement mis en place.

La station dispose à ce jour de 46 pistes et de 16 remontées mécaniques, dont 3 télésièges débrayables qui permettent une liaison rapide et à fort débit entre les deux secteurs du domaine.

Ce parc de remontées, modernes et performantes, ce réseau de pistes, bien adapté au "ski commercial", sont les points forts de la station assortis à la qualité du domaine, et à l'importance du réseau de neige de culture ; s'y rajoutent également : le snowpark, le boarder cross, le relaxarium....

La station de Val Louron :

La station de Sport d'Hiver et de Montagne de Val Louron dispose d'un domaine skiable qui s'étend sur 20 km, de 10 remontées mécaniques et 18 pistes. **Située à 1 450 m d'altitude, la station subit les conséquences des aléas climatiques** : difficultés d'enneigement en partie basse, liaison difficile entre les deux plateaux skiables du domaine, qui ont une traduction sur les résultats d'exploitation des remontées mécaniques chroniquement déficitaires.

La station s'oriente vers l'apprentissage des glisses avec un des meilleurs espaces débutants des Pyrénées, et va rechercher la complémentarité avec la Station de PEYRAGUDES. Le concept même de station de ski alpin est remis en cause par l'assemblée délibérante valléenne ; l'évolution de la Station de Val Louron en un parc d'activités où l'offre ski ne serait plus exclusive est envisagée (hypothèse de création d'un centre de découverte de l'environnement et de l'écologie ...).

Sur cet espace "débutants", il a été notamment réalisé sur l'exercice 2007 divers investissements dont un tapis en lieu et place des deux téléskis existants, et des équipements et modules ludiques destinés à l'apprentissage des glisses.

Une étude menée par les cabinets DIANEIGE et JLR CONSEILS est en cours ; **son objet est le redéploiement et le repositionnement de la Station de VAL LOURON dans l'objectif d'une valorisation touristique 4 saisons.**

Cette étude doit proposer des solutions visant à renforcer les complémentarités et synergies avec les autres sites touristiques situés dans le périmètre de CONTINUA PYRENEUM.

Le pôle "eau, bien-être, détente" de fond de vallée

Cet ensemble maintenant bien développé comprend :

- > **Le lac de Génos – Loudenvielle**, d'une superficie d'environ 35 hectares, est le support estival de nombreuses activités (pêche, pédalos, canoë kayak, ...),
- > **Une piscine ludique d'extérieur "LUDEO"**, en amont du lac, propose, l'été : un grand bassin de 300 m², un toboggan de 4 pistes, une pataugeoire avec un mini toboggan...
- > **Un centre thermo – ludique BALNEA** : espace dédié à la détente et au bien-être avec utilisation d'eau d'origine thermale : il est composé :
 - d'un espace romain (lagunes à 33°, jacuzzi, frigidarium, caldarium, hammam, bain musical.....),
 - d'un espace amérindien (grand bassin à 33°, lit à bulles, geysers, jets hydromassants, spa....),
 - d'un espace tibétain (soins du visage et du corps, massages, programmes individualisés à la personne.....),
 - d'un espace restauration orienté vers une nourriture naturelle et équilibrée.

Les autres potentialités de la vallée

En plus de ces pôles identifiés, la vallée du Louron recèle de nombreuses autres potentialités liées à la diversité du milieu montagnard, la diversité de ses milieux naturels et de ses paysages, et la richesse de son patrimoine culturel. Les quelques exemples ci-après permettent d'illustrer ce potentiel.

❖ *Les milieux naturels et paysages de la haute-vallée*

La diversité et la richesse des milieux et des paysages de cette vallée ont été reconnus à travers divers inventaires menés par l'Etat et pour partie précédemment évoqués (ZNIEFF, Site Natura 2000, ...).

Il convient de rappeler ici deux démarches participatives dans lesquelles les collectivités locales se sont particulièrement impliquées dans une perspective de gestion équilibrée du développement valléen :

- en 1998, le classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement de toute la haute vallée du Louron, procédure dans laquelle les collectivités locales concernées ont été partie prenante, constituant ainsi le **Site Classé de la Haute-Vallée du Louron** (décret ministériel du 14 janvier 1998, publication au J.O. du 21 janvier 1998),
- de 2001 à 2005, en collaboration avec l'Etat, par l'élaboration du document d'objectif du site "Haut-Louron : Aygues Tortes, Caillaouas, Gorges de Clarabide, Pics des Pichadères et d'Estiouère, Montagnes de Tramadits et Vall" n°FR7300935, dont le périmètre se confond avec celui du Site Classé précité. Le document d'objectif de ce site a été validé le 7 juillet 2005, et à l'issue de cette phase EPIVAL s'est proposé et a été retenu comme animateur pour la mise en œuvre des mesures dégagées pour la préservation de la biodiversité ; démarche actuellement en cours.

❖ *Les activités sportives*

- **La randonnée Pédestre** : Le GR 10, produit phare l'été, traverse le haut Louron ; 80 kms de sentiers balisés sont recensés en moyenne montagne. Nombreux itinéraires partent du fond de vallée, en direction du Val d'Astau, du Lac de Caillaouas, Pouchergues, ..., mais également sur l'ensemble du canton. Pour favoriser cette pratique touristique, EPIVAL s'implique notamment dans la gestion du refuge de la Soula et l'entretien des sentiers
- **L'activité de vol libre** (parapente et deltaplane) développée sur le site de Génos – Loudenvielle.
... mais aussi activités : équestres, tennis, rugby, football, volley ball, pêche, accrobranches, quad, chiens de traîneaux, jeux gonflables ...

❖ *Le tourisme culturel*

La vallée du Louron propose un patrimoine socio-culturel diversifié : églises romanes, espace muséo-graphique Arixo, cinéma, visite du Moulin de Saoussas, sorties O.N.F à la découverte de l'environnement, balades-découverte de l'histoire de la vallée.... organisation de la foire aux traditions depuis 10 ans en été (7 à 8 000 visiteurs sont recensés), fêtes de villages l'été, animations en station l'hiver...

❖ *Le tourisme gastronomique* : vente de produits du terroir (mielleries, fromageries....)

Des synergies sont recherchées entre les différents sites (mise en place de navettes entre Val Louron, Peyragudes et Balnea, forfaits communs Peyragudes-Balnéa ou Val Louron Balnéa), et devraient être encore accentuées à l'avenir.

2.2 Justification du projet d'urbanisation

Après avoir un temps mesuré les avantages/inconvénients entre le développement d'une station village vallée avec liaison téléportée, et la véritable mise en œuvre d'une urbanisation pied de piste, la station a opté en 1988 pour cette seconde solution.

Une première autorisation Unité Touristique Nouvelle, délivrée en 1989, portait sur la réalisation de 33 000 m² de SHON.

Elle s'est donc traduite par la réalisation d'un premier programme immobilier qui a vu la création de Peyresourde-Village, directement en pied de piste et le développement de Peyresourde-Balestas, à peine amorcé lors de la création de la station.

Ce premier programme autorisé va s'achever avec la résidence "Le Sérias" en cours de construction.

Le projet présenté pour nouvelle demande d'autorisation UTN consiste en la création d'un programme immobilier de 20 000 m² SHON, soit 1460 lits touristiques supplémentaires, et 60 lits saisonniers, exclusivement sur le secteur de Peyresourde-Balestas.

2.2.1. Le pôle touristique Haut-Louron et les besoins de la station

Le contrat du Pôle Touristique Haut Louron élaboré à partir de 2002 avait pour objectif le développement harmonieux de l'activité touristique dans la vallée du Louron.

Les principaux axes de ce contrat sont :

- l'adaptation de l'offre à la demande,
- la personnalisation de cette offre par meilleur positionnement et recherche de complémentarité,
- le renforcement de l'image Pyrénées,
- l'allongement des saisons touristiques.

La structuration de cette offre s'intègre dans une stratégie de territoire à l'intérieur duquel la compétitivité du pôle doit être atteinte par l'innovation et la qualité. C'est dans cette optique que s'inscrit notamment "l'amélioration du produit ski et l'adaptation du parc d'hébergement".

Selon les sources "Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement", la vallée du Louron disposait en 2006 d'environ 6 600 lits marchands et 4 700 lits en résidences secondaires, soit 11 300 lits alors que le versant Peyresourde de la station de Peyragudes représentait 2 570 lits, soit près de 23% des lits de la vallée.

L'objectif de la station étant le développement du ski séjour, l'augmentation du nombre de lits banalisés devenait indispensable.

Au terme du programme présenté dans le cadre de cette Unité Touristique Nouvelle et sans présager d'autres évolutions ailleurs, Peyresourde disposerait de 4 600 lits soit près de 35% des lits de la vallée.

Le projet d'urbanisation sur Peyresourde-Balestas correspond pleinement aux objectifs du Contrat de Pôle et demeure ainsi en cohérence avec le développement global de la vallée.

2.2.2. L'autorisation UTN de 1989 et le Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement de Peyresourde

Dans le cadre de la réalisation du programme immobilier autorisé au titre des UTN par arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 20 avril 1989, à la demande de l'état, EPIVAL a conduit l'élaboration d'un Schéma d'Intention d'Urbanisation et d'Aménagement de Peyresourde qui a reçu l'assentiment de l'autorité administrative.

Ce schéma devait notamment traduire les préconisations assorties à l'autorisation et plus particulièrement celles reprises ci-après.

Article second "des urbanisations projetées" :

2-4 "Les urbanisations situées sur le versant Hautes-Pyrénées (33 000 m² SHON) pourront faire l'objet d'autorisations de réalisation sous les conditions suivantes :

Le maître d'ouvrage soumettra pour accord au Préfet coordonnateur pour le massif des Pyrénées, Préfet de Région Midi-Pyrénées, une expertise technique estimant les risques naturels (coulées de neige et de lave torrentielle) que court le projet situé en pied de pistes et qu'il fait courir aux zones situées en aval (augmentation des débits de crues) et les moyens que le maître d'ouvrage est prêt à mettre en œuvre pour y remédier.

La partie Ouest du projet, situé en pied de pistes (7000 m² SHON) prévue en deuxième tranche, nécessitant des déplacements de remontées et débordant trop sur le domaine skiable, ne peut être autorisé en l'état et sera réétudiée.

2-5 Il est fortement conseillé au maître d'ouvrage de réfléchir, avant réalisation, à d'autres solutions d'implantation et de conception des urbanisations versant Hautes-Pyrénées, tirant un meilleur parti des sites possibles et de leurs abords.

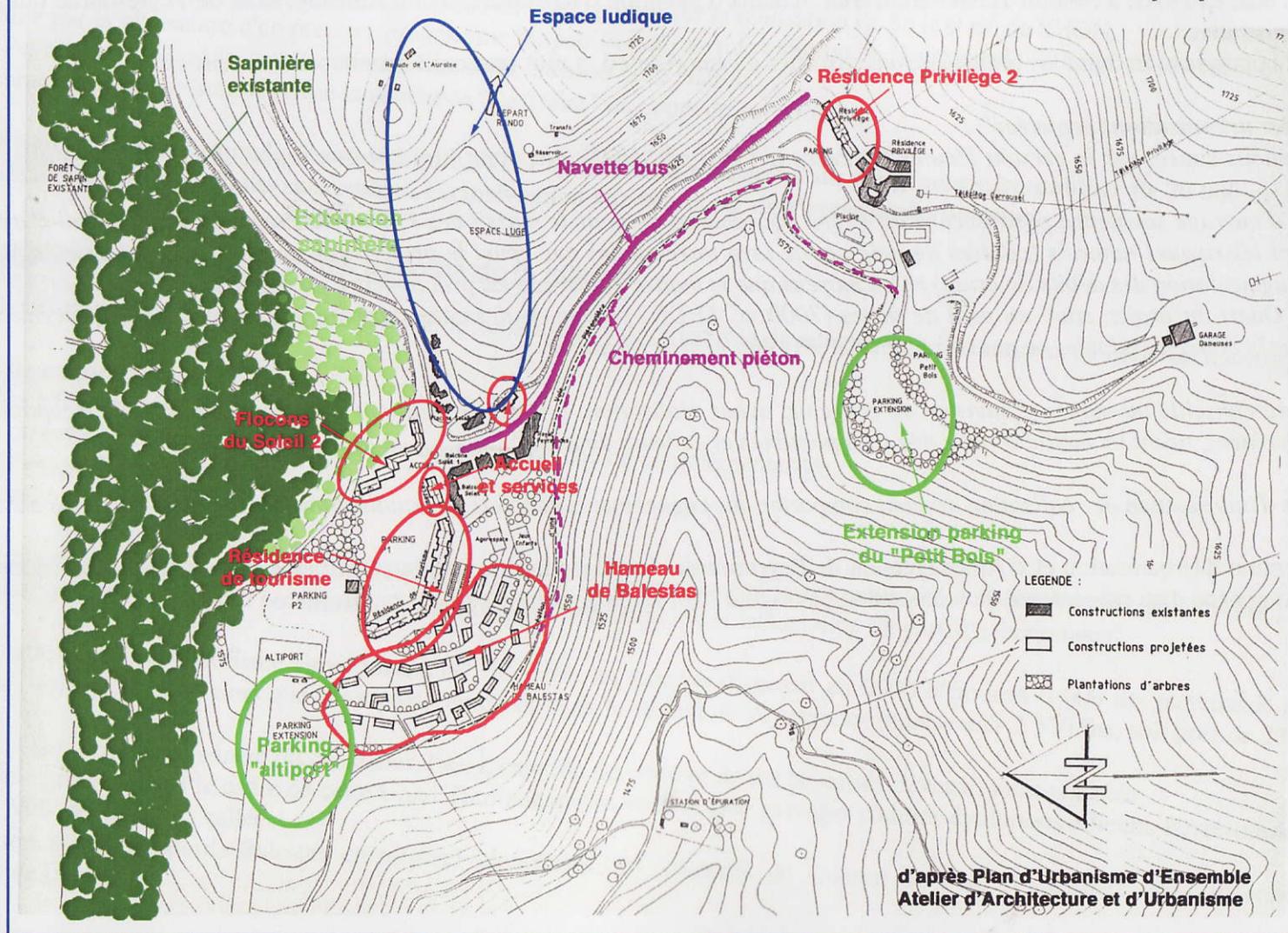
2-6 Les demandes d'autorisation de réalisation devront comporter des engagements concrets de banalisation des lits pour au moins 50% du programme."

Ce Schéma d'Intention d'Urbanisation et d'Aménagement de Peyresourde s'est donc traduit par un plan masse, assorti de préconisations architecturales et paysagères et accompagné d'un programme de valorisation paysagère par l'aménagement d'espaces publics.



Plan extrait du Schéma d'Intention d'Urbanisme
et d'Aménagement de Peyresourde - Septembre 2002

Pôles urbanisés de Peyresourde Schéma d'Urbanisme proposé



Lors de la définition de ce schéma d'intention, l'état du bâti et des projets s'établissait de la façon suivante.

RÉALISÉ EN 2002	UTN 1989		ANTERIEUR UTN (pour mémoire)
PEYRESOURDE-VILLAGE			
Résidence "Privilège"	650 lits	5 002 m ² SHON	
PEYRESOURDE-BALESTAS			
Résidence "Flocons du Soleil 1"			180 lits
Résidence "Balcons de Peyresourde"			90 lits
Résidence "Le Louron"			140 lits
Résidence "Balcons du Soleil 1"	130 lits	1 781 m ² SHON	
Résidence "Balcons du Soleil 2"	310 lits	2 409 m ² SHON	
Résidence "Royal Peyragudes"	350 lits	3 478 m ² SHON	
TOTAL	1 440 lits	12 670 m² SHON	410 lits

PRÉVISIONS EN 2002	UTN 1989	
PEYRESOURDE-VILLAGE		
Résidence "Privilège 2" (devenue Sérias depuis)	700 lits	4 500 m ² SHON
PEYRESOURDE-BALESTAS		
Hameau "Balestas"	700 lits	7 000 m ² SHON
Hameau "Flocons du Soleil 2"	400 lits	4 500 m ² SHON
Résidence de tourisme (parking Sud)	700 lits	3 500 m ² SHON
Locaux d'accueil et de service	60	1 500 m ² SHON
TOTAL	2 560 lits	21 000 m² SHON

On notera que conformément aux préconisations formulées (cf. point 2-4 et 2-5 de l'arrêté), le programme arrêté privilégiait largement le développement de Peyresourde-Balestas et préservait le front neige en limitant l'urbanisation de Peyresourde-Village.

A ce jour, sur la base de l'autorisation UTN de 1989, le bilan peut s'établir de la façon suivante :

BILAN URBANISATION EN 2007	BASE UTN 1989		ANTERIEUR 1989 (pour mémoire)	SHON
	Réalisé en 2007	Autorisé en cours de réalisation (livraison 2008)		
PEYRESOURDE-VILLAGE				
Résidence "Privilège"	650 lits			5 002 m ² SHON
Résidence "Sérias" (en cours, livraison saison 2008-2009)		220 lits		7 220 m ² SHON
PEYRESOURDE-BALESTAS				
Résidence "Flocons du Soleil 1"			180 lits	
Résidence "Balcons de Peyresourde"			90 lits	
Résidence "Le Louron"			140 lits	
Résidence "Balcons du Soleil 1"	135 lits			1 781 m ² SHON
Résidence "Balcons du Soleil 2"	310 lits			2 409 m ² SHON
Résidence "Royal Peyragudes"	350 lits			3 478 m ² SHON
Hameau "Balestas"	595 lits			8 581 m ² SHON
Résidence "Haut de Peyragudes"	350 lits			4 090 m ² SHON
Résidence "Terrasses de Peyragudes"	595 lits			5 068 m ² SHON
TOTAL	2 985 lits	220 lits	410 lits	37 629 m² SHON

Les urbanisations situées sur le versant Hautes-Pyrénées ont été réalisées, et les mètres carrés SHON autorisés consommés, tenant compte des conseils figurant sur l'arrêté d'autorisation.

Ainsi l'implantation principale de l'urbanisation a été réalisée sur le secteur "Balestas" et non en pied-de-pistes comme cela était initialement envisagé par le dossier de demande d'autorisation U.T.N. de 1989 ; suivant en cela les préconisations des services instructeurs de l'U.T.N..

Le taux de banalisation des lits a dépassé largement le taux de 50 % figurant sur l'arrêté U.T.N. pour atteindre près de 90 %.

Ainsi les Résidences de Tourisme "PRIVILEGE", "BALCONS DU SOLEIL", "ROYAL PEYRAGUDES", "LES HAUTS DE PEYRAGUDES", "LES TERRASSES DE PEYRAGUDES", "LE FORUM" et le "HAMEAU DE BALESTAS" sont exploitées et gérées par des opérateurs nationaux, à savoir FRANCE-LOCATION, ODALYS, NEMEA, EUROGROUP, RESID'HOTEL.

Seuls les chalets réalisés au « Hameau des Flocons du Soleil » ont été cédés en résidences secondaires ; néanmoins 75 % des lits concernés par ce hameau sont mis à la location touristique.

A la demande des services de l'Etat, un schéma d'aménagement urbain et paysager de PEYRESOURDE a été établi en concertation avec les différents services intéressés, puis a été agréé par le représentant de l'Etat et sert de références aux aménagements engagés depuis.

Les accès ont fait l'objet de travaux de protection ; gazex, banquettes paravalanches, boisements ont été mis en place avec les concours de la D.D.E., du R.T.M. et de l'O.N.F. ; à cette occasion des dizaines de milliers d'arbres, d'essences différentes ont été plantées.

Les travaux de protection de la zone SERREDE ont été effectués ; mise en place de canalisations, de caniveaux, et d'enrochements afin de faciliter l'écoulement des eaux et briser la charge du ruisseau de Serrède.

La zone considérée a été entièrement revégétalisée – la station s'est dotée d'une équipe spécialisée en matière d'engazonnement et a noué des partenariats sur ce thème avec le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DES PYRENEES – et l'entretien et le fauchage sont assurés annuellement.

La reprise de l'ensemble des pistes de circulation, et leur engazonnement ont été opérés.

Actuellement, l'étude engagée visant à la réalisation d'une seconde route d'accès à la Station, versant Hautes-Pyrénées, afin de sécuriser complètement la desserte de l'urbanisation, a fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Pour ce qui concerne l'équilibre économique et financier, les objectifs fixés en 1989 ont été atteints ; à l'issue de la saison d'hiver 2006-2007, la SEMAP, exploitante du domaine skiable et des remontées mécaniques de PEYRAGUDES, a hissé cette station au 2^{ème} rang, par le chiffre d'affaires, des stations du versant nord des Pyrénées.

La fiscalité générée par la Station reçue par la Commune sur le territoire administratif de laquelle se développe le versant haut-pyrénéen de la station de PEYRAGUDES, est reversée, pour moitié à l'Etablissement Public Intercommunal de la Vallée du Louron (E.P.I.V.A.L.), à qui elle a confié mandat de ses pouvoirs d'autorité organisatrice ; ce reversement a permis à EPIVAL d'aménager et équiper l'urbanisation de la station.

Depuis l'engagement de l'U.T.N. de 1989 jusqu'à ce jour, plus de dix huit commerces supplémentaires ont été créés – seuls trois commerces existaient auparavant - , l'Ecole de Ski a accru fortement ses effectifs et l'exploitation des remontées mécaniques a pratiquement doublé ses effectifs, avec 30 salariés permanents et environ 120 salariés saisonniers.

2.2.3. L'autorisation UTN Domaine Skiable de 2006 et préconisation relative à l'urbanisation

En 2006, M. le Préfet de Région Midi-Pyrénées, coordonnateur pour le massif des Pyrénées, a autorisé la création de l'unité touristique nouvelle relative au projet d'aménagement et de restructuration du domaine skiable de la station de Peyragudes qui portait plus précisément sur les deux programmes dits du "Télésiège de Sérias" (réalisé à ce jour) et du "Télésiège de Cap des Hittes" (projet non poursuivi). Cette autorisation était assortie de diverses préconisations relatives aux risques naturels, à l'environnement, à l'équilibre économique et financier et au contexte réglementaire.

Dans le point 3 "Sur l'équilibre économique et financier" est notifié : **"Conformément aux recommandations de la MEEF, le programme Sérias ne sera réalisé qu'avec l'assurance de la création d'environ 1000 lits banalisés dans le secteur de Balestas d'ici 2010**, ce que ne permet plus l'autorisation UTN de 1989 et qui justifie en partie la présente nouvelle demande d'autorisation.

En effet, en 2006, lors du dépôt de la demande d'autorisation précitée, le nombre de lits sur Peyresourde était de l'ordre de 2 593 et l'approche économique tablait sur la création de 1 260 lits jusqu'en 2009, soit un total de 3 853 lits ; objectif du même ordre que celui fixé par la MEEF.

A ce jour, il n'est encore que de 3 200 lits et sera porté à 3 420 lits après achèvement du programme de Sérias (220 lits) en cours de réalisation.

Ce programme de 2006 sur le domaine skiable a été ajusté depuis et la réalisation du télésiège de Cap des Hittes n'est plus d'actualité.

Par contre, le télésiège de Serre Doumenge va être remplacé, construction qui s'accompagnera de la démolition du téléski de Pène Nère.

La modification qui en découle sur les investissements prévus est donc approchée ci-dessous dans les tableaux en page.

Programme CAP DES HITTES UTN RM 2006

Investissement secteur Les Agudes - Programme Cap des Hittes				
Opération	Dénomination	Caractéristiques		Evaluation en €HT
Remontées mécaniques				
	12 - Cap de Hittes	TSF (1800 p/h)		
			Sous total	2 750 000
Travaux d'aménagement de pistes de ski				
	G1 +G2	plateformes		
	PA - 11 Pène Nère	piste rouge		
	PA - 12 Cap des Hittes	piste rouge		
			Sous total	770 000
Sécurisation du risque avalancheux				
	Pistes et RM	Gazex et avalancheur		
			Sous total	600 000
			TOTAL	3 650 000

Programme SERRE DOUMENGE UTN

Investissement secteur Les Agudes - Programme Serre Doumenge			
Opération	Dénomination	Caractéristiques	Evaluation en €HT
Remontées mécaniques: (Procédure de marché en cours)			
	Etudes DCSA		162 000
	Etudes DIANEIGE		50 000
	Etudes AMIDEV		5 000
	Serre Doumenge	TSD (3000 p/h à terme)	5 200 000
	Electrification		150 000
	Démontage TSF Serre Doumenge		70 000
Sous Total Remontées Mécaniques :			Sous total 5 637 000
Travaux d'aménagement de pistes de ski : (Consultation en cours)			
	Terrassements		1 232 000
Sous Total Travaux d'aménagement Pistes de ski :			Sous total 1 232 000
Neige de culture : (Consultation en cours)			
	Extension		495 000
Sous Total Neige de Culture :			495 000
			TOTAL 7 364 000

(d'après SEMAP)

L'hypothèse de travail retenue est un financement par emprunt de la totalité de l'investissement sur 20 ans soit une annuité de 590 000 € pour 7 350 000 €, Sur cette base, afin de pouvoir financer cette opération, il sera donc nécessaire de réaliser au minimum 1 069 lits (soit 590 000 € / 552 €) ; ce qui est cohérent avec le projet.

On précisera que cette hypothèse est la plus défavorable, car par ailleurs, une demande de subvention pour ce programme a été déposée auprès des co-financiers (Europe, Etat, Conseil Régional de Midi-Pyrénées et Conseil Général des Hautes-Pyrénées).

2.3. Présentation du projet d'urbanisation

Comme déjà évoqué, le projet porte sur la réalisation de 20 000 m² de SHON, répartis sur plusieurs programmes, exclusivement sur le site de Peyresourde-Balestas, et décrits ci-après.

PROJETS EN 2007 PEYRESOURDE-BALESTAS				
	Lits banalisés	SHON Lits banalisés	Lits saisonniers	SHON Lits saisonniers
Hameau "Flocons du Soleil 2"	160 lits	2 000 m ²		
Résidence parking Sud	140 lits	1 500 m ²	60 lits	1 500 m ²
Hameau "Balestas"	1 100 lits	15 000 m ²		
TOTAL	1 400 lits	18 500 m²	60 lits	1 500 m²

Par rapport au schéma de 2002, précédemment rappelé on précisera que :

- le programme "Les flocons du Soleil" à l'entrée de la station a été allégé, (2 000 m² au lieu de 4 500 m²),
- la résidence à l'entrée de la station reste à 3 000 m² et comportera toujours 60 lits en logements saisonniers (pour 1 500 m² de SHON),
- le hameau de Balestas prévu pour 7 000 m² de SHON est passé à 15 000 m² dont 3 500 m² en complément du lotissement actuel et 11 500 m² en extension de cette zone.

On notera également que le programme va au-delà des objectifs posés en 2006, puisque selon les préconisations de la MEEF l'objectif était d'attendre au moins 3 593 lits banalisés en 2010, et selon la prospective économique présentée dans le dossier UTN de 2006 de 3 853 lits en 2009.

Avec la présente demande, le nombre visé est de 4 250 lits en 2 009, soit 200 lits de plus qu'affichés dans le dossier UTN de 2006.

Le programme se poursuivant ensuite avec 785 lits à construire jusqu'en 2 011, soit au final de l'ordre de 5 035 lits.

Les collectivités et EPIVAL sont confortées dans cette démarche par la progression régulière du chiffre d'affaire de la station **qui s'explique en partie par le développement du ski de séjour dans la clientèle.**

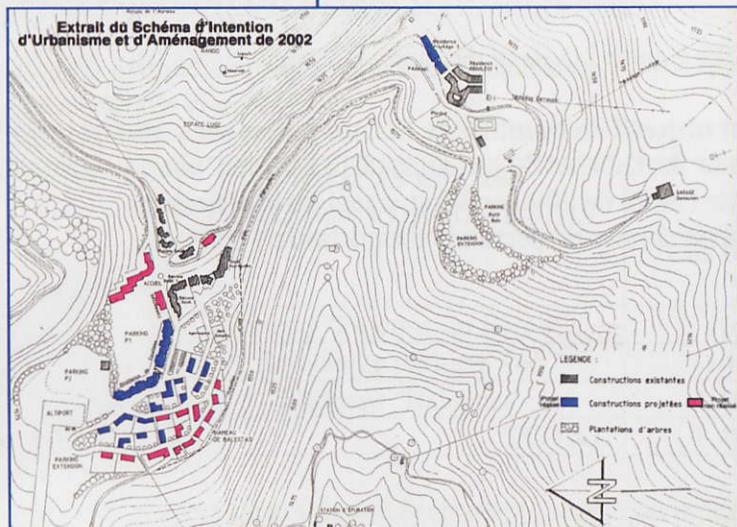
Ce ski de séjour permet à la station de s'affranchir en partie de la relative versatilité de la clientèle de proximité, notamment lors des années de faible enneigement.

On mentionnera tout particulièrement au regard de la saison 2006-2007 et de la saison en cours :

-> le maintien du chiffre d'affaire lors de la saison 2006-2007 et sa progression pour 2007-2008, en dépit de conditions d'enneigement naturel peu favorables,

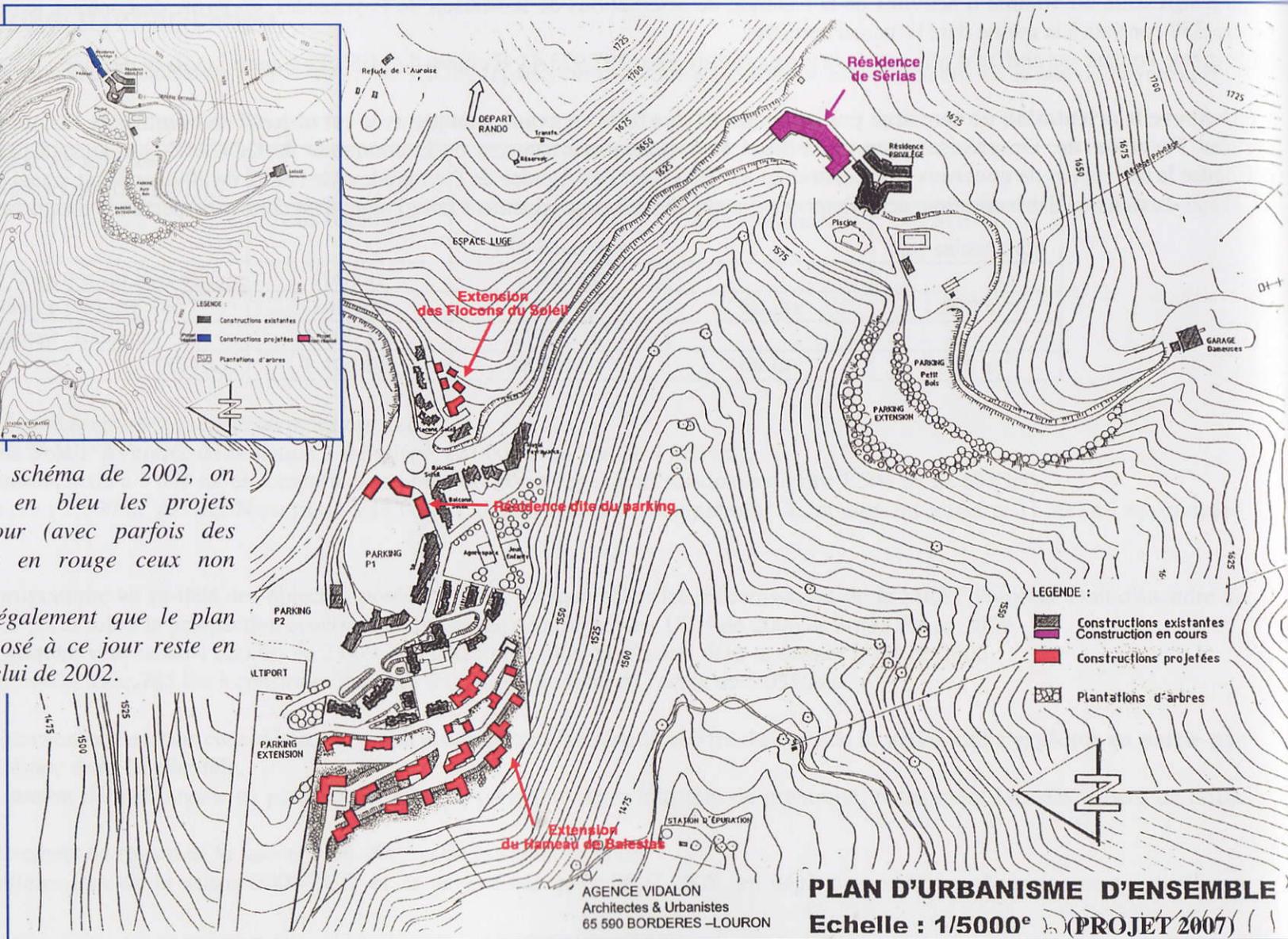
- > la progression du volume d'activités de la Centrale de réservations de la Maison de Peyragudes, en terme de contrats, avec 419 contrats à fin février contre 338 contrats à la même date la saison dernière,
- > le même constat sur chiffre d'affaires de la cette centrale avec 502 973,44 € contre 421 056,90 € pour la saison dernière.

Cette nouvelle orientation ne constitue pas pour autant une fuite en avant puisque avec cet objectif en nombre de lits, un palier sera atteint pour le versant Peyresourde. On précisera que par ailleurs le document d'urbanisme de la commune de GOUAUX en cours d'élaboration pourra également permettre la réalisation de nouveaux lits touristiques sur le versant des Agudes de Peyragudes (de l'ordre de 2000 en l'état actuel de la réflexion). Ce projet d'extension d'urbanisation, actuellement à l'étude, devrait prochainement faire l'objet d'un dossier de demande d'autorisation UTN.



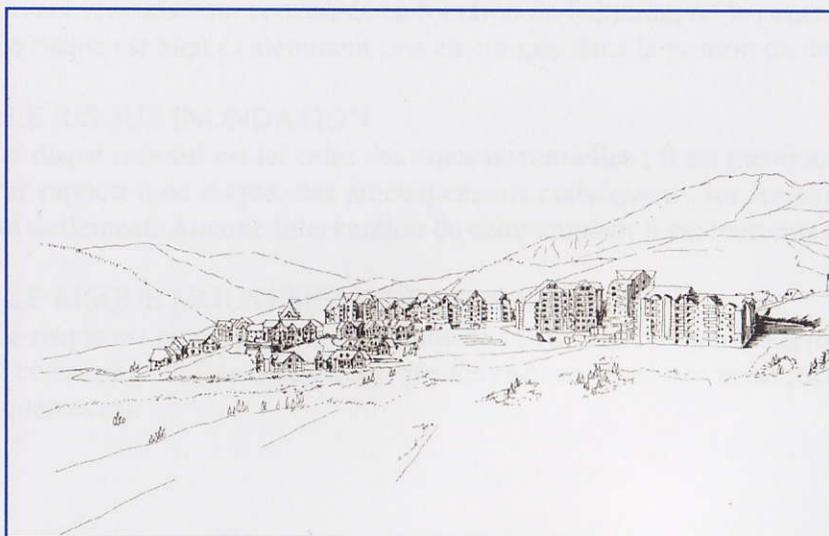
En référence au schéma de 2002, on notera ci-dessus en bleu les projets réalisés à ce jour (avec parfois des modifications) et en rouge ceux non menés à bien.

On remarquera également que le plan d'urbanisme proposé à ce jour reste en cohérence avec celui de 2002.





Vue de Peyresourde-Balestas en 2007



Pôle urbanisé en 2007



Simulation avec l'extension du Hameau de Balestas projetée

3. RECENSEMENT DES RISQUES NATURELS

3.1. Risques identifiés aux inventaires départementaux

Au regard du " Dossier Départemental des Risques Majeurs", établi par la Préfecture des Hautes-Pyrénées en 1994, le secteur de Peyresourde est concernée par les différents risques suivants :

- **LE RISQUE SISMIQUE**

Le territoire de la station est classé en zone S1B de "sismicité faible", pour les deux communes de Germ et Loudenvielle.

- **LE RISQUE FEUX DE FORET**

Ce risque est ici un peu anecdotique mais figure par rapport à la présence de la Sapinière de Balestas (commune de Loudenvielle).

- **LE RISQUE AVALANCHEUX**

Les avalanches constituent le phénomène naturel prépondérant et il est mentionné pour les territoires des deux communes.

Divers versants sont concernés en fonction de l'altitude, de la pente et des caractéristiques des précipitations.

Ce risque est bien évidemment pris en compte dans la gestion du domaine skiable (cf. ci après).

- **LE RISQUE INONDATION**

Le risque recensé est ici celui des crues torrentielles ; il est mentionné pour les deux communes et concerne principalement le ruisseau de Germ.

Par rapport à ce risque, des aménagements conséquents sur les bassins versants amont peuvent éventuellement influencer par modification des modalités du ruissellement. Aucune intervention de cette ampleur n'est toutefois envisagée sur ce domaine skiable.

- **LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN**

Ce risque est recensé sur la commune de Germ (mouvement de terrain lent), et celle de Loudenvielle (mouvement de terrain rapide).

Il convient toutefois de préciser que les risques identifiés ne se localisent pas sur le domaine skiable mais en contrebas sur le territoire de Germ (Cf. carte en annexes).

3.2 Prise en compte des Risques

3.2.1. Plan de Prévention des Risques de la commune de Germ.

La commune de Germ dispose d'un P.P.R., approuvé depuis le 16/07/1991, qui concerne la prévention des risques d'avalanches, de crues, de mouvements de terrain et de séismes.

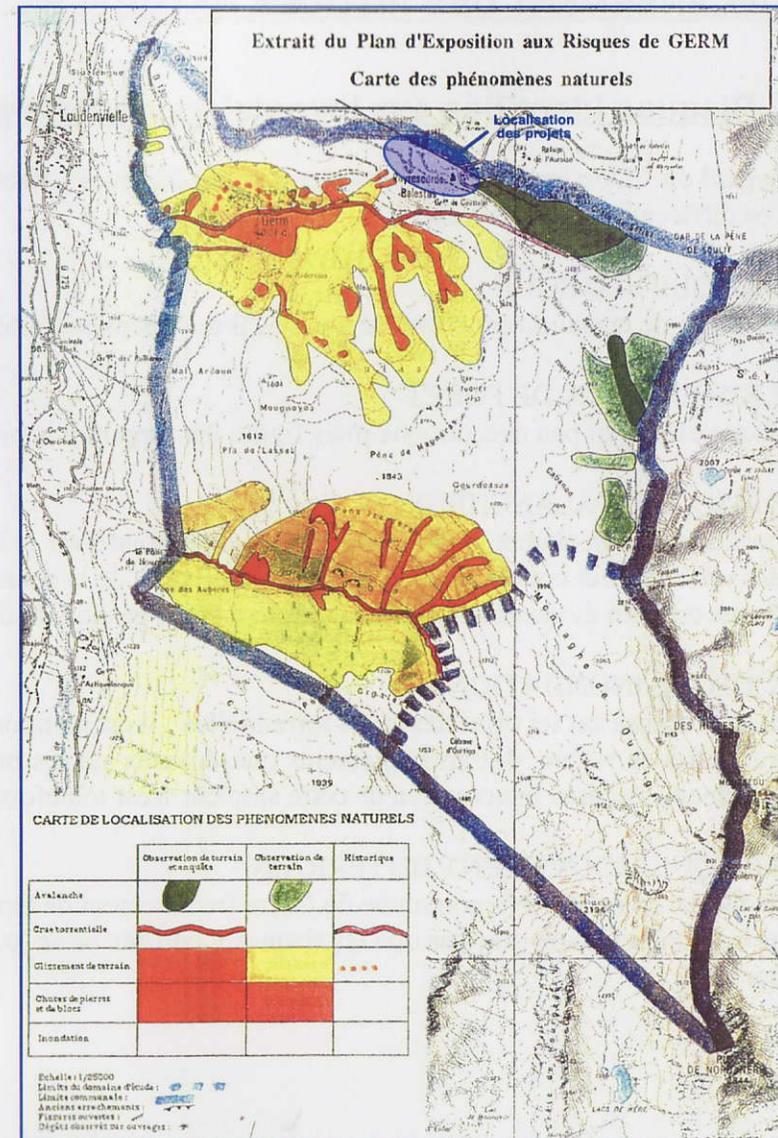
Pour mémoire, il faut en effet rappeler que le domaine skiable du côté Peyresourde se localise en amont d'une zone particulièrement sensible sur le plan des glissements de terrain : le secteur du plateau et du village de Germ. Les terrains de ce secteur résultent d'une accumulation de matériaux morainiques fins qui posent des problèmes d'instabilité en cas de forte imbibition. Ces formations, traversées par les ruisseaux de Germ puis du Goutau, ont été à l'origine de plusieurs glissements de terrains ou de coulées de boues qui ont concernés les territoires de Germ et de Loudenvielle (années 1926, 1937, 1956, 1977, 1992).

Sur le domaine skiable, ces zones de glissement concernent uniquement son extension vers l'aval que constitue le téléski du plateau et ses pistes.

En ce qui concerne le risque de crues torrentielles, sont concernés les abords immédiats et les berges du torrent de Germ qui suit notamment le téléski de Serrède puis traverse les parkings du front de neige de Privilège.

Le risque d'avalanche est bien sûr très présent sur la partie la plus montagneuse de la commune. Le domaine skiable et ses équipements annexes (route d'accès) sont soumis à un risque à l'aval de la ligne de crête délimitant la commune : entre le col de la Flamme et le Cap de Pales et au niveau de la crête de Sérías.

On notera sur la carte des aléas ci-contre que les sites des divers projets ne sont pas concernés par des zones à risques.



3.1.2. Les risques sur la Commune de Loudervielle

Cette commune ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques.

Dans le secteur de Balestas, le versant Sud-Ouest de la crête de Sérias est soumis à des risques d'avalanches (cf. extrait de la CLPA ci-après).

Par contre les secteurs concernés par les projets d'aménagement n'y sont pas soumis.

On notera également pour mémoire que la route d'accès à Peyresourde est concernée par ce risque et qu'elle fait l'objet d'une surveillance et d'une gestion par Gazex.

3.3 - Prévention du risque avalancheux

L'avalanche est le risque majeur à prendre en compte sur le domaine skiable.

Les éléments ci-après ne sont fournis qu'à titre d'information car il ne concernent pas directement les sites concernés par les projets.

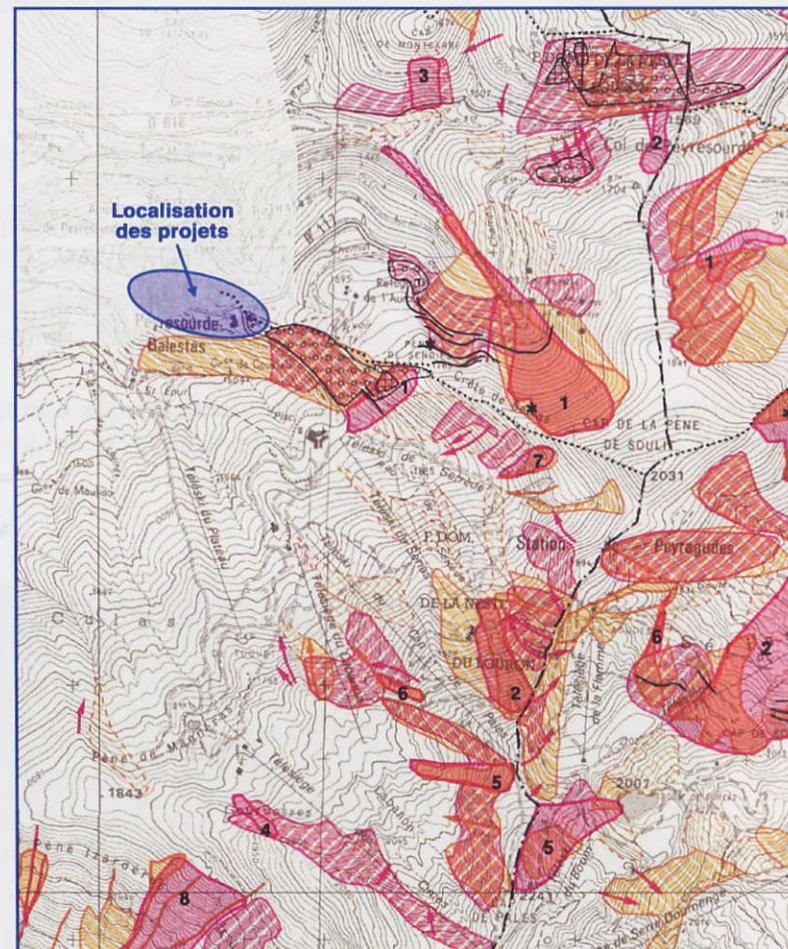
Par effet induit, cependant, la mise en œuvre des mesures de prévention présentées sécurise la pertinence des investissements immobiliers envisagés.

3.3.1 Les zones à risques

La Carte de Localisation Probable des Avalanches et coulées de neige éditée par le CEMAGREF (cf. extrait ci-contre) permet de bien situer l'ensemble des secteurs exposés à ce risque.

De toutes les zones d'avalanches, dont certaines sont très restreintes, nous pouvons dégager six secteurs à risques pour les pratiquants de la station de Peyragudes :

- Le cap de la Pène de Soulit, en amont de la route d'accès à Peyresourde-Balestas depuis le Col de peyresourde ;
- La Crête de Sérias, en amont de la route reliant Balestas au pied des pistes, en amont du Plateau de Germ et concernant la route d'accès jusqu'à Peyresourde - Balestas ;
- Le secteur de part et d'autre de la crête joignant le Cap de Pales au Col de la Flamme ;



Extrait de la CLPA (CEMAGREF)

- La crête du Cap de Soulas ;
- L'amont du bois de Bédourède ;
- Du Cap des Hittes et du Montségou jusqu'au Cap de Montcaup, soit les versants nord de la crête de la combe de Montségou.

Les secteurs concernés par les projets d'aménagement ne sont pas inclus dans ces zones à risque.

3.3.2 Les mesures prises

Afin de prévenir ces risques, des investissements ont été engagés par la SEMAP et conduits par le RTM.

Ainsi, nous citerons pour mémoire à ce jour :

- les secteurs du Cap de la Pène de Soulit (versant sud-ouest à l'aval de la crête de Sérias), de la Grange de Coustalat des Agudes (versant Peyresourde) et de la Combe des Agudes (crête du Cap de Soulas) ont été dotés d'aménagements de protection : banquettes et plantations.
- La route d'accès à Peyresourde - Balestas est équipée de deux gazex placés sous la crête au nord du Cap de la Pène de Soulit.
- La route d'accès au village des Agudes est elle aussi protégée par deux gazex pour les déclenchements à l'est du Cap de la Pène de Soulit.

Par ailleurs, pour prévenir les risques localisés, la station emploie au sein de son service des pistes et de la sécurité des pisteurs-artificiers, personnel qualifié. La direction et ces derniers s'appuient sur les références de leur Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) dont ils se sont dotés.

4. LES EFFETS DU PROJET ET MESURES REDUCTRICES PROPOSEES

4.1. Effets prévisibles des projets

4.1.1. Incidences sur le milieu naturel

Lors de l'état des lieux, nous avons pu mettre en avant que le site de Peyresourde se situait au cœur d'espaces à forte valeur patrimoniale, **mais que les parcelles concernées n'étaient en tant que telles pas directement concernées par cette richesse.**

De fait, ces parcelles périurbaines ont perdu de longue date leurs caractéristiques naturelles, dans un premier temps et durant plusieurs siècles par leur usage agricole comme pâturage, puis par une utilisation plus récente pour partie comme parking ou comme délaissés aux abords de bâtiments.

Les terrains concernés par l'extension du Hameau de Balestas sont actuellement des pelouses en voie de colonisation par la lande à Callune, en bordure de l'altiport.



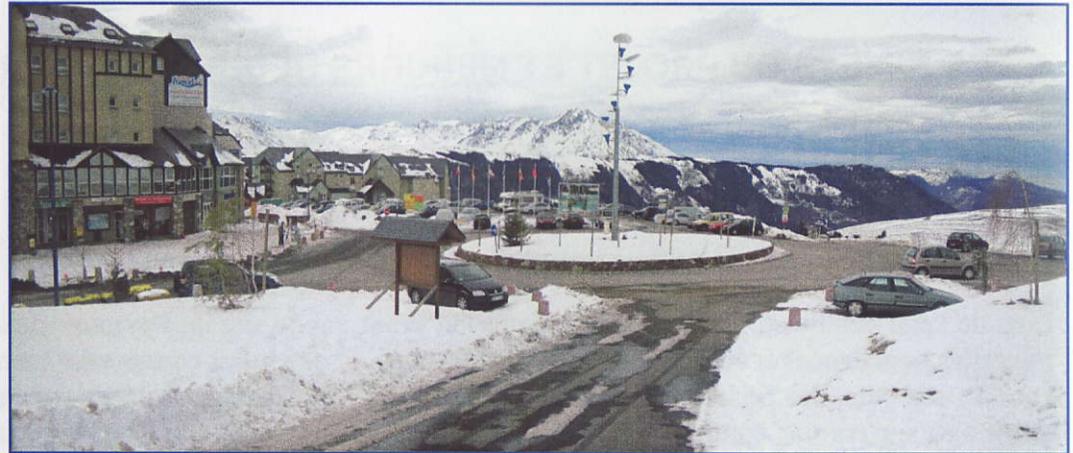
Au premier plan, en amont et en aval de la piste, les pelouses concernées par l'extension du Hameau de Balestas

Les terrains concernés par le projet de la "Résidence dite du parking" sont en l'état actuel des espaces de parkings au sein du pôle urbain et ceux relatifs au projet d'extension des Flocons du Soleil appartiennent à un secteur déjà remanié pour des projets de construction antérieurs non menés à terme.

On notera donc que les zones concernées par les trois projets sont, pour partie, désignées depuis longtemps dans les documents d'urbanisme communaux respectifs comme zones constructibles et ont déjà fait l'objet d'un développement urbain dans la dernière décennies.

L'évolution prévisible du milieu n'est donc que la poursuite de la mise en œuvre d'orientations urbaines déjà affichées (cf. Schéma d'Intention d'Urbanisation et d'Aménagement de Peyresourde 2002).

Au final, l'artificialisation sera totale sur environ 3,5 hectares compte tenu de la densité du programme urbain ; **ces terrains deviendront partie intégrante de l'urbanisation de Peyresourde-Balestas.**



La résidence du parking se localiserait en arrière du rond au niveau des drapeaux



Le nouveau se localiserait en vis à vis de l'actuel le long de la voie de gauche

Aucun enjeu d'ordre patrimonial n'a été relevé dans les domaines floristique et faunistique.

4.1.2. Incidences sur l'hydrologie et l'hydraulique

La seule véritable sensibilité du site, en matière de milieu naturel, **tient à la présence du Ruisseau de Germ en aval immédiat du projet.**

Ce volet devra être plus particulièrement abordé dans le cadre d'un dossier ultérieur "loi sur l'eau" spécifique à l'extension du Hameau de Balestas. En effet, compte tenu de son ampleur (3,5 ha), ce projet sera soumis au regard de la rubrique 2.5.1.0 (décret n°2006-881 du 18 juillet 2006) : "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant :

1° supérieure ou égale à 20 ha (A),

2° supérieure à 1ha mais inférieure à 20 ha (D).

Toutefois, afin de répondre à la demande de l'article R 145-6, 4^{ème} alinéa¹, du Code de l'Urbanisme sur le contenu des dossiers UTN une étude hydraulique préliminaire a été effectuée par le cabinet AURITEC.

L'ensemble de l'analyse ci-après (§ 4.1.2.1 et 4.1.2.2) en est directement extrait.

4.1.2.1. Aspect qualitatif et descriptif de la pollution potentielle des eaux

L'aménagement de surfaces de plus en plus importantes des zones de montagnes à activités touristiques impliquent de mettre en place un programme de gestion des eaux de ruissellement au niveau de toute surface nouvelle d'importance susceptible de conduire

- à des apports hydrauliques et de polluants de plus en plus importants à l'aval de la zone d'activité ;
- à l'augmentation des vitesses d'écoulements.

Ainsi, par la suppression de surface possible d'infiltration et/ou de stockage naturel (suppression des mouilles et des pierriers, des dépressions naturelles), toute extension peut conduire de manière directe et indirecte à générer des impacts non négligeables sur le milieu naturel et sa capacité naturelle à faire s'écouler les eaux.

Origine	
Dépôt et accumulation de polluants par temps sec	Erosion naturelle et mécanique
Circulation	Végétation
Pollution de la pluie	Pollution atmosphérique

¹ 4° Les **effets prévisibles du projet** sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, **notamment la ressource en eau et la qualité des eaux**, ainsi que les mesures de suppression, compensation et réhabilitation à prévoir, et l'estimation de leur coût ;

Nature de la pollution des eaux pluviales

La pollution des eaux pluviales est caractérisée principalement par :

- les matières en suspension (M.E.S.) : ce sont toutes les matières non solubles en suspension dans l'eau. Ces M.E.S. représentent la majeure partie de la pollution des eaux de pluie et de ruissellement ;
- la demande biologique en oxygène (D.B.O.5) : la D.B.O. est un indicateur de la quantité de matière organique dégradable par les microorganismes (biodégradable) présente dans l'eau. C'est la quantité d'oxygène dissous consommée dans l'eau par les microorganismes, pour dégrader par voie biologique la matière organique ;
- la demande chimique en oxygène (D.C.O.) : la D.C.O. est un indicateur de la quantité totale de matière organique présente dans l'eau. Il s'agit de la quantité d'oxygène dissous consommé par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un effluent (matière organique biodégradable (D.B.O.5) et les sels minéraux oxydables peu biodégradables et non assimilables directement par les microorganismes ;
- le taux d'hydrocarbures (HC) : Il s'agit de la quantité d'hydrocarbure présente par litre d'eau. Ils sont connus pour être de redoutables polluants, nocifs pour le milieu naturel et ses écosystèmes. Ces polluants (essence, pétrole, mazout, huiles,...) résultent de l'activité humaine ;
- le taux en métaux : il s'agit de la quantité de métaux présente par litre d'eau. Il s'exprime en mg/L. La concentration exprimée est propre à chacun des métaux étudiés.

Spécificité des eaux pluviales de ruissellement

La pollution des eaux de ruissellement est une pollution peu organique mais essentiellement particulaire, y compris la part des hydrocarbures.

Malgré de faibles concentrations normales en polluant dans les eaux pluviales, les événements pluvieux, souvent de forte intensité et de très courte durée, contribuent fortement par lessivage à apporter de 10 à 50% de la masse annuelle de polluant.

La pollution particulaire est par ailleurs portée par les particules les plus fines, de l'ordre de 40 à 50 microns.

Intervalle de variation de la concentration de quelques paramètres de pollution dans les eaux de pluie [Valiron, 1992].

Type de polluant	Concentration dans les eaux de pluie
pH	4 à 7
DCO	20 à 30 mg/L
SO4	2 à 35 mg/L
HC	1,5 à 4,3 mg/L
Cu	0,5 à 2 mg/L
Na	0,5 à 2 mg/L
Zn	0,02 à 0,08 mg/L
Pb	0 à 0,15 mg/L

Part de la pollution des eaux pluviales fixée sur les MES

Tous les paramètres de pollution ont un lien direct avec les M.E.S. qui leur servent de « support », comme le montre le tableau ci-après :

D.B.O.5	D.C.O.	N.T.K.	HC	Pb.	% de la pollution totale particulaire et solide d'après
83 à 92 %	83 à 95 %	48 à 82 %	82 à 99%	95 à 99 %	[Bahoc A., Mouchel J.M. et al., 1992]
90 à 95%	83 à 95 %	65 à 80%	82 à 99%	97 à 99%	G. Chebbo (Cergrene, 1992)

Ces résultats sont également vérifiés pour les micropolluants : PCB ; 93% [Marsalek, 1985], HAP(s) ; 90%, benzopyrène ; 97% ; fluoranthène [Hermann & Kari, 1990).

Granulométrie de la pollution particulaire

Les particules fines de taille inférieure à 100 microns constituent de 70 à 80% de la masse totale de matières en suspension, avec un diamètre médian observé entre 30 et 40 microns.

Maille (%)	D10% μm	D50% μm	D90% μm
Taille (μm)	5-10	30 - 40	250 - 1300

Le diamètre de coupure des particules en suspension permet donc d'identifier les bonnes performances d'un procédé épuratoire. Les diamètres minima recherchés sont 20 à 30 microns afin d'obtenir un rendement épuratoire sur les MES intéressants.

Masses volumiques

La masse volumique moyenne des particules est de l'ordre de 2,4 à 2,6 g/cm³.

Décantabilité

La vitesse ascensionnelle ou vitesse de chute adapté à la décantation des MES mises en suspension et transférées par temps de pluie doit être inférieure à 5 m/H pour traiter l'ensemble des particules de diamètre médians (30 microns).

Effets de la pollution des eaux pluviales sur l'environnement

Rejets	Effets	Caractérisation
Matières organiques	Désoxygénation, mortalité piscicole, odeurs,...	D.C.O. et D.B.O.5
Solides	Colmatage des fonds, dépôts de boue, turbidité, ...	M.E.S.
Toxiques	Mortalité, effets à long terme.	Pollution accidentelle
Germes pathogènes et virus	Problème pour baignade, ...	Pollution accidentelle
Nutriments	Eutrophisation, consommation d'oxygène.	D.C.O. et D.B.O.5
Flottants	Visuel.	Mauvais entretien et dégrillage

4.1.2.2. Aspect quantitatif du flux polluant des eaux pluviales (masse polluante)

Dans le volet aspect quantitatif du flux polluant, sont considérés les événements

- d'une pollution chronique de la ressource en eaux
- d'une pollution aigüe de la ressource en eaux.

Pollution chronique (masse annuelle)

Sur la base des données de [Chebbo & Al, 1995] complétées par les données de [Chocat & Al, 1994], les masses polluantes à considérer comme rejets annuels sont fournies dans le tableau suivant :

Paramètres pollution (flux moyen annuel)	Masse polluante (kg/an.ha imperméable)	Masse polluante considérée dans l'étude	
		Flux annuel moyen	Flux annuel maximal
MES	1 000 à 2 000 kg/an.ha	1 500 kg/an.ha	2 000 kg/an.ha
DCO	1 000 à 2 000 kg/an.ha	1 500 kg/an.ha	2 000 kg/an.ha
DBO ₅	800 à 1 500 kg/an.ha	1 250 kg/an.ha	1 500 kg/an.ha
Hydrocarbures totaux	5 à 80kg/an.ha	40 kg/an.ha	80kg/an.ha
Plomb	0,7 à 2,2 kg/an.ha	1 kg/an.ha	2,2 kg/an.ha

Pollution aigüe

Sur la base des données de [Chebbo & Al, 1995], la pollution lessivée par ruissellement en période d'évènement pluvieux de forte intensité, pour une période de retour 10 ans est exprimée dans le tableau suivant :

Paramètres pollution (flux évènementiel)	Masse polluante (kg/an.ha actif)	Masse polluante considérée dans l'étude	
		Flux moyen par épisode	Flux maximal par épisode
MES	80 à 550 kg.ha	300 kg.ha	550 kg.ha
DCO	56 à 310 kg.ha	150 kg.ha	310 kg.ha
DBO ₅	1 à 90 kg.ha	45 kg.ha	90 kg.ha
Hydrocarbures totaux	0,8 à 8 kg.ha	4 kg.ha	8 kg.ha
Plomb	0,09 à 0,6 kg.ha	0,3 kg.ha	0,6 kg.ha

De manière synthétique, le flux polluant d'intensité annuel moyenne est en concentration massique susceptible d'être rejetée par rapport à un rejet par temps sec :

- 5 à 20 fois plus chargé en DBO,
- 10 à 30 fois plus chargé en DCO,
- 50 à 150 fois plus chargé en MES.

4.1.3. Effets relatifs aux activités humaines

Les diverses activités humaines recensées sur le site ne seront pas réellement impactées par le projet compte tenu de son faible développement spatial. On précisera tout particulièrement que les terrains concernés par les projets d'urbanisation ne sont réellement plus des espaces à vocation agro-pastorale. En ce qui concerne les activités estivales de loisirs l'accroissement du potentiel d'accueil peut même permettre leur développement raisonné.

Sur le plan énergétique, ces nouvelles constructions en altitude peuvent se révéler fortes consommatrices à double titre :

- > en raison des conditions climatiques rigoureuses liées à l'altitude,
- > par les déplacements générés pour le transport des futurs occupants.

Sans prétendre solutionner totalement ces problèmes de consommation énergétique, le maître d'ouvrage a déjà adopté des orientations permettant de les minimiser :

- > par l'adoption des normes Haute Qualité Environnementale lors de la dernière réalisation immobilière réalisée (résidence Sérias), **ambition également affichée pour le programme à venir,**
- > mise en place de transport collectif par navette autobus entre les différents pôles urbains, parking et front neige qui doit se compléter à terme par la mise en place d'un cheminement piéton entre Peyresourde-Balestas et Peyresourde-Privilège.

On précisera également que la SEMAP s'est engagée par contrat auprès de EDF à assurer son approvisionnement énergétique avec au minimum 20% d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables. Cette démarche contribue également au financement d'un programme de recherche et développement pour la production d'énergie photovoltaïque (CISEL).

4.1.4. Effets sur le paysage

Les trois projets liés à la demande d'autorisation UTN viennent en fait soit densifier le pôle urbain existant (Résidence du parkings et extension des Flocons du Soleil), soit l'étendre légèrement vers l'aval (extension du Hameau de Balestas) ; dans tous les cas il s'agit d'une extension d'un pôle existant sans réelle incidence nouvelle au niveau paysager.

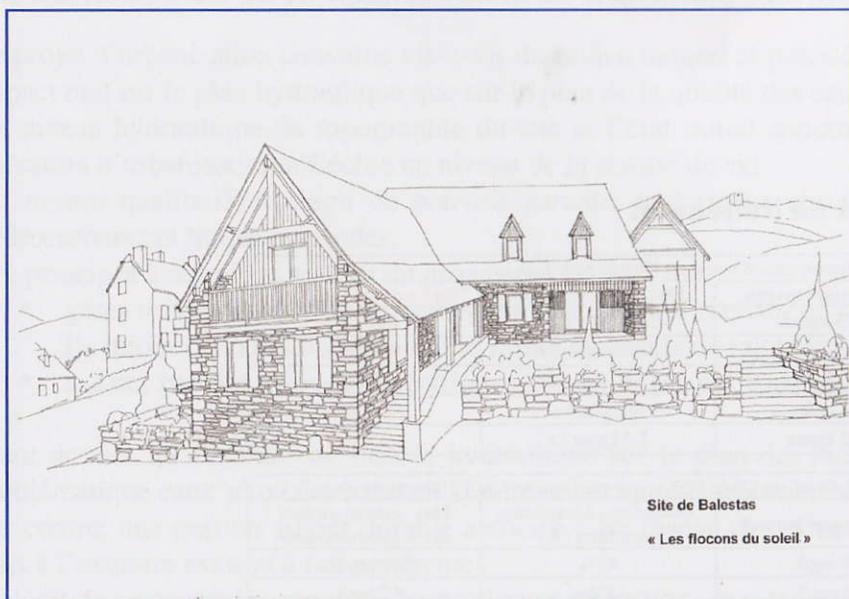
De plus, les nouvelles constructions restent en cohérence avec le Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement établi en 2002 et validé par les services de l'état, même si le nouveau proposé à ce jour présente de légères modifications (cf. chapitre 2).

Les nouvelles extensions vont renforcer le pôle urbanisé de Balestas sur l'épaule tout en restant sur le flanc sud de ce modelé ; l'effet "village" déjà marqué va ainsi s'en trouver accentuer.

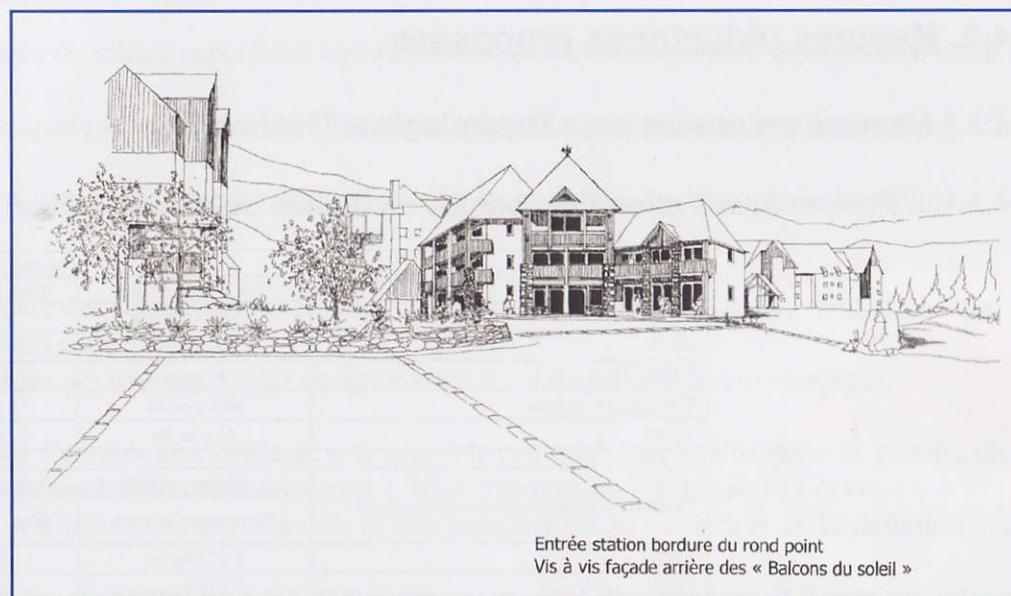


On notera tout particulièrement :

- les implantations en courbes de niveau, notamment pour le Hameau de Balestas (cf. ci-dessus),
- la bonne adéquation des hauteurs des différents projets en fonction de leur localisation : R+C (ou R+1+C selon la pente) pour les bâtis liés aux extensions du Hameau de Balestas (cf. ci-dessus) ou des Flocons du Soleil (cf. ci-après), R+2+C pour la Résidence dite du parking,
- le respect du parti architectural déjà établi à Peyresourde et qui fait largement appel aux matériaux traditionnels (pierre, bois, ardoise, ...).



Esquisse architecturale pour l'extension des Flocons du Soleil



Esquisse pour la future résidence "dite du parking".

Au regard de certains enjeux pour le site de Peyresourde-Balestas, dégagés lors de l'élaboration du Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement en 2002, on notera une bonne adéquation des projets :

- *respect de la sensibilité de la croupe de Balestas et Crête de Sérías* : aucune nouvelle construction ne viendra empiéter sur la ligne de crête et le gradient décroissant des hauteurs vers l'aval est respecté,
- *rechercher l'homogénéité et la cohérence des pôles urbanisés* : les nouvelles constructions viendront densifier l'existant et l'extension du Hameau de Balestas vient bien marquer la limite aval du pôle urbain,
- *atténuer l'effet "parking"* : la nouvelle résidence dite du parking va venir masquer la vue sur celui-ci depuis l'entrée de la station tout en bornant l'espace public.

4.2. Mesures réductrices proposées

4.2.1 Mesures proposées pour l'hydrologie et l'hydraulique

4.2.1.1. Performances attendues par les modalités de compensation et de traitement

Paramètres pollution (flux moyen annuel)	Masse polluante considérée dans l'étude pour 3,45 ha			
	Flux annuel moyen	Flux annuel moyen	Flux annuel maximal	Flux annuel maximal
MES	1 500 kg/an.ha	5 175 kg/an	2 000 kg/an.ha	6 900 kg/an
DCO	1 500 kg/an.ha	5 175 kg/an	2 000 kg/an.ha	6 900 kg/an
DBO ₅	1 250 kg/an.ha	4 312 kg/an	1 500 kg/an.ha	5 175 kg/an
Hydrocarbures totaux	40 kg/an.ha	138 kg/an	80kg/an.ha	276 kg/an
Plomb	1 kg/an.ha	3,45 kg/an	2,2 kg/an.ha	6,9 kg/an

Paramètres pollution (flux moyen annuel)	Masse polluante en mg/L pour 3,46 ha, un Ca de 0,58 et une pluviométrie de 1 100 mm de pluie			
	Flux annuel moyen	Flux moyen annuel	Abattement décantation lamellaire (%)	Flux moyen annuel après prétraitement
MES	5 175 kg/an	230 mg/L	85%	34 mg/L
DCO	5 175 kg/an	230 mg/L	75%	57 mg/L
DBO ₅	4 312 kg/an	190 mg/L	75%	47 mg/L
Hydrocarbures totaux	138 kg/an	6 mg/L	90%	0,6 mg/L
Plomb	3,45 kg/an	0,15 mg/L	75%	0,03 mg/L

Paramètres pollution (flux aigu annuel)	Masse polluante considérée dans l'étude pour 3,45 ha			
	Flux moyen T = 10	Flux aigu moyen	Flux max. T = 10	Flux aigu maximal
MES	300 kg/ha	1 035 kg	550 kg/ha	1 900 kg
DCO	150 kg/ha	517 kg	310 kg/ha	1 030 kg
DBO ₅	45 kg/ha	170 kg	90 kg/ha	340 kg
Hydrocarbures totaux	4 kg/ha	15 kg	8 kg/ha	30 kg
Plomb	0,3 kg/ha	1 kg	0,6 kg/ha	2 kg

Paramètres pollution (flux moyen annuel)	Masse polluante en mg/L pour 3,46 ha, un Ca de 0,58 et une pluie de 120 min. tel que H pluie = 57,7 mm			
	Flux moyen T = 10n	Flux aigu moyen	Abattement puisard (%)	Flux aigu après prétraitement
MES	1 035 kg	893 mg/L	85%	134 mg/L
DCO	517 kg	446 mg/L	75%	111 mg/L
DBO ₅	170 kg	147 mg/L	75%	37mg/L
Hydrocarbures totaux	15 kg	13 mg/L	90%	1,3 mg/L
Plomb	1 kg	0,8 mg/L	75%	0,2 mg/L

Les performances sont la garantie de rejet en MES à 30 mg/L en situation normale et à 100 mg/L en situation d'évènement pluvieux rare (T = 10 ans).

4.2.1.2. Modalités de compensation et de traitement des impacts du projet

Le projet d'urbanisation constitue vis-à-vis du milieu naturel et précisément du milieu superficiel aquatique une source de risque réel susceptible d'avoir un impact tant sur le plan hydraulique que sur le plan de la qualité des eaux.

Au niveau hydraulique, la topographie du site et l'état initial apportent quelques retenues sur l'incidence probable et réelle sur le milieu naturel d'une opération d'urbanisation réfléchie au niveau de la station de ski.

Au niveau qualitatif, il s'agit de pouvoir garantir tout risque chronique et aigu notamment vis-à-vis de la pollution de base et de la pollution aux hydrocarbures et huiles minérales.

Les principes à retenir au niveau du projet sont :

- gérer techniquement le ruissellement des eaux en mettant en oeuvre des dispositifs de collecte et d'acheminement des eaux à l'aval, au niveau de l'exutoire, en assurant un nombre limité de points de rejets au milieu naturel
- assurer par des ouvrages spécifiques à la pollution des eaux pluviales, un niveau de rejet acceptable vis à vis du milieu naturel récepteur.

Etant donné les résultats de l'étude hydraulique sur le plan des masses hydrauliques déplacées, il apparaît peu souhaitable d'orienter la gestion de la problématique eaux pluviales avec un système classique de rétention amont par bassin avant rejet aval à débit consigné de l'ordre de 10 L/s.ha.

Par contre, une gestion amont durable associée à un réseau de collecte et d'acheminement étanche et des installations de traitement de la pollution avant rejet à l'exutoire est tout à fait cohérente.

Il s'agit de respecter les capacités hydrauliques du milieu, de retenir tant que de besoin les eaux, temporairement, dans des ouvrages et dispositifs intégrés, esthétiques et naturels au possible et sans entretien. La topographie du site peut être un atout à ce moment là.

Trois (3) objectifs guides de gestion des eaux sont proposés en compensation des impacts occasionnés par le projet d'urbanisation :

- ➔ **objectif n°1** : assurer une rétention tampon des eaux de manière intégrée et durable dans son environnement,
- ➔ **objectif n°2** : allonger le cheminement hydrauliquement afin de réduire le débit de pointe à traiter à l'aval et afin d'augmenter le temps de concentration des eaux de ruissellement,
- ➔ **objectif n°3** : traiter la pollution vis-à-vis de la sensibilité du milieu naturel, et pas seulement les hydrocarbures insolubles.

4.2.1.3. Niveaux de rejets recherchés

Le niveau de rejets recherchés sur le plan du projet doivent répondre aux objectifs réglementaires de préservation des milieux et proposé ainsi des niveaux de rejets sur les paramètres DBO, DCO, MES et HC.

Les niveaux de rejets recherchés sont pris identiques à ceux imposés par l'arrêté du 02 février 1998

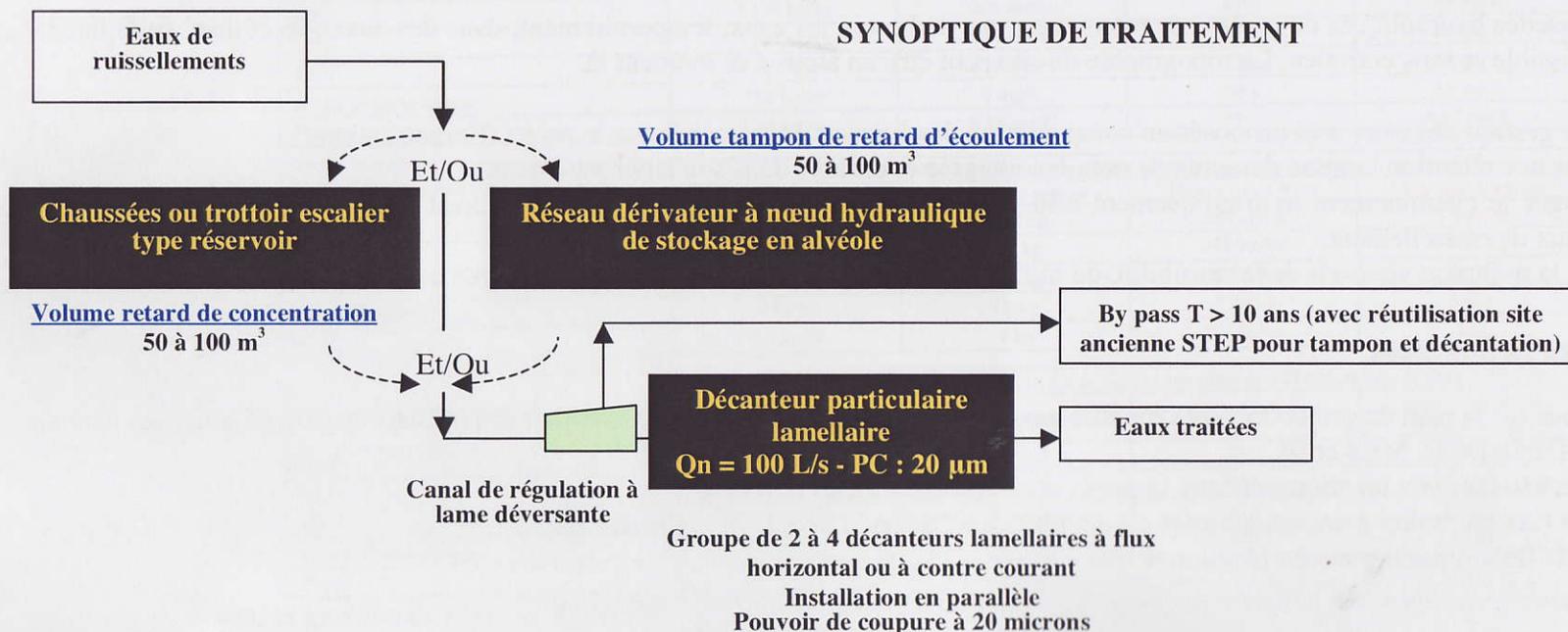
- MES : 100 mg/l si le flux journalier maximal autorisé par l'arrêté n'excède pas 15 kg/j, 30 mg/L au delà
- DBO5 : 100 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 30 kg/j

- DCO : 300 mg/l si le flux journalier maximal autorisé n'excède pas 100 kg/j
- HC : 10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j

4.2.1.4. Orientations des solutions à étudier

Par rapport à l'existant, il s'agit, après convenance des opérations d'extension actuellement en projet, (hameaux Balestas et Chalets Flocons de Neige), après projection future des probables aménagements induits par l'inscription au PLU de Germ de nouvelles surface ouvertes à l'urbanisation, de considérer les réflexions suivantes :

- ➔ aménager un réseau ou dispositif de collecte et d'acheminement des eaux de ruissellement
- ➔ aménager en utilisant la topographie existante d'ouvrages ou de constructions intégrées, éventuellement sous chaussées, ou sous trottoir, destinés à retarder la concentration des eaux et à réduire le débit de pointe attendu à l'aval au niveau de l'exutoire
- ➔ gérer par le traitement la pollution particulaire et la pollution aux hydrocarbures. Le débit nominal à traiter sera au minimum de 33% du débit de pointe, en préférant tendre vers des objectifs à 66% voire supérieur, le débit de pointe à considérer étant celui pris pour une pluie de période de retour à 10 ans. et d'envisager dans le futur projet l'intérêt de réhabiliter partiellement l'ancienne station d'épuration afin d'y installer une bache de tampon des eaux avant leurs rejets au droit de la station dans le ruisseau de Germ.



4.2.1.5. Conclusions sur le volet hydraulique

Le projet de développement de L'UTN conduit à proposer d'étudier :

→ pour l'extension des chalets Les Flocons de Soleil, l'aménagement d'un réseau de collecte et d'acheminement des eaux soit vers le milieu naturel, soit dans le meilleur des cas vers un point de rejets commun à d'autres aménagements urbains, rejet au niveau duquel un dispositif de traitement des eaux pourra être rapporté.

→ pour l'extension des Hameaux Balestas, l'aménagement d'un réseau étanche de collecte, de tampon et de régulation des eaux par drainage infiltrant et/ou dérivation parallèle en bloc alvéole, le rejet vers le milieu naturel étant géré par un dispositif de traitement des eaux permettant d'en assurer le traitement à raison d'un débit nominal équivalent à 25 à 50% du débit de pointe projet.

→ pour le by-pass, la réaffectation d'un bassin de l'ancienne station d'épuration afin d'assurer une rétention et une décantation acceptable du flux hydraulique du by-pass.

Ces éléments permettent d'assurer la gestion qualitative et quantitative des eaux.

Ces solutions bien que perfectibles répondent à une problématique de maîtrise de l'état initial et de maîtrise de la pollution des cours d'eaux superficiels.

Elles donnent également la réflexion sur quelques modalités de gestion amont des eaux en conciliant la part obligatoire de tampon avec une part importante d'intégration des ouvrages dans leurs environnements.

Elles préconisent enfin de considérer comme débit d'analyse le débit initial de pointe à l'exutoire naturel, valeur à ne pas dépasser selon la réglementation au niveau de la consigne du débit de fuite Q_f .

4.2.2. Mesures pour le paysage

Nous avons pu mettre en avant qu'au niveau paysager, les nouveaux projets s'inscrivent totalement dans le Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement arrêté en 2002.

Au niveau des mesures d'accompagnement, il convient de poursuivre la mise en œuvre des éléments déjà arrêté dans ce cadre, et notamment :

- la réhabilitation des secteurs dénudés,
- le traitement des espaces publics,
- la réalisation de plantations respectueuses de la spécificité du versant.

Antérieurement au Schéma d'Intention d'Urbanisme et d'Aménagement proposé, l'Etablissement Public Intercommunal de la Vallée du Louron (E.P.I.V.A.L.) avait déjà engagé une démarche de cadrage qualitatif des aménagements à Peyresourde.

La première concrétisation se retrouve dans le cadre de la création du lotissement du "Hameau de Balestas" pour lequel une annexe au règlement de lotissement définissait le parti architectural à retenir.

Pour ce même lotissement, un règlement faisait apparaître des obligations qualitatives et quantitatives en terme de plantations qui reste d'actualité

"Sur chaque parcelle, il sera planté au moins deux arbres de haute tige pour 300 m² de terrain laissé non construit, afin de créer un environnement végétal de type « rural montagnard » à partir d'espèces de haies bocagères et de quelques espèces de haut-jet.

Seront utilisées des espèces autochtones, à la fois dans un souci d'intégration paysagère mais également de pérennité des plantations dans un environnement hostile.

*Des espèces telles que l'Orme de montagne (*Ulmus glabra*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Cerisier à grappes (*Prunus padus*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Sureau à grappe (*Sambucus racemosa*), le Genévrier (*Juniperus communis*) peuvent servir de base aux diverses plantations.*

*Les espaces libres de toute construction devront être aménagés en espaces urbains ouverts au public et agrémentés de plantations, avec utilisation d'essences arborés autochtones telles le Sapin (*Abies alba*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).*

Il conviendra toutefois de maintenir des vides par place vers l'aval, ou en bout de terrasses, pour faciliter les opérations de déneigement."

On notera que les préconisations vont dans le sens du respect de l'ambiance végétale du versant concerné, c'est à dire un paysage plutôt ouvert parsemé d'espaces boisés de faible surface et de haie et constitués d'essences à feuilles caduques.

Remarque : On notera qu'EPIVAL a à ce jour programmé 130 000 € pour l'aménagement des espaces publics du secteur du Hameau de Balestas.

E.P.I.V.A.L. poursuit sa réflexion de définition d'aménagements en ce qui concerne :

- la qualification des espaces publics et des parking des deux pôles urbanisés,
- le cheminement piéton vers Peyresourde-Privilège,
- l'espace ludique autour du refuge de l'Auroise,
- l'accompagnement végétal des projets (projets immobilier, espace publics, ...) et des réhabilitations d'espaces dégradés (parkings, talus, altiport, ...)
- la réhabilitation des nombreux espaces résiduels autour de l'altiport,
- la poursuite du boisement du versant sous la crête de Sérias avec des orientations plus paysagères.

Diverses réalisations ont déjà été effectuées, ou sont en cours, pour l'aménagement des espaces publics depuis la définition du Schéma d'Intention :

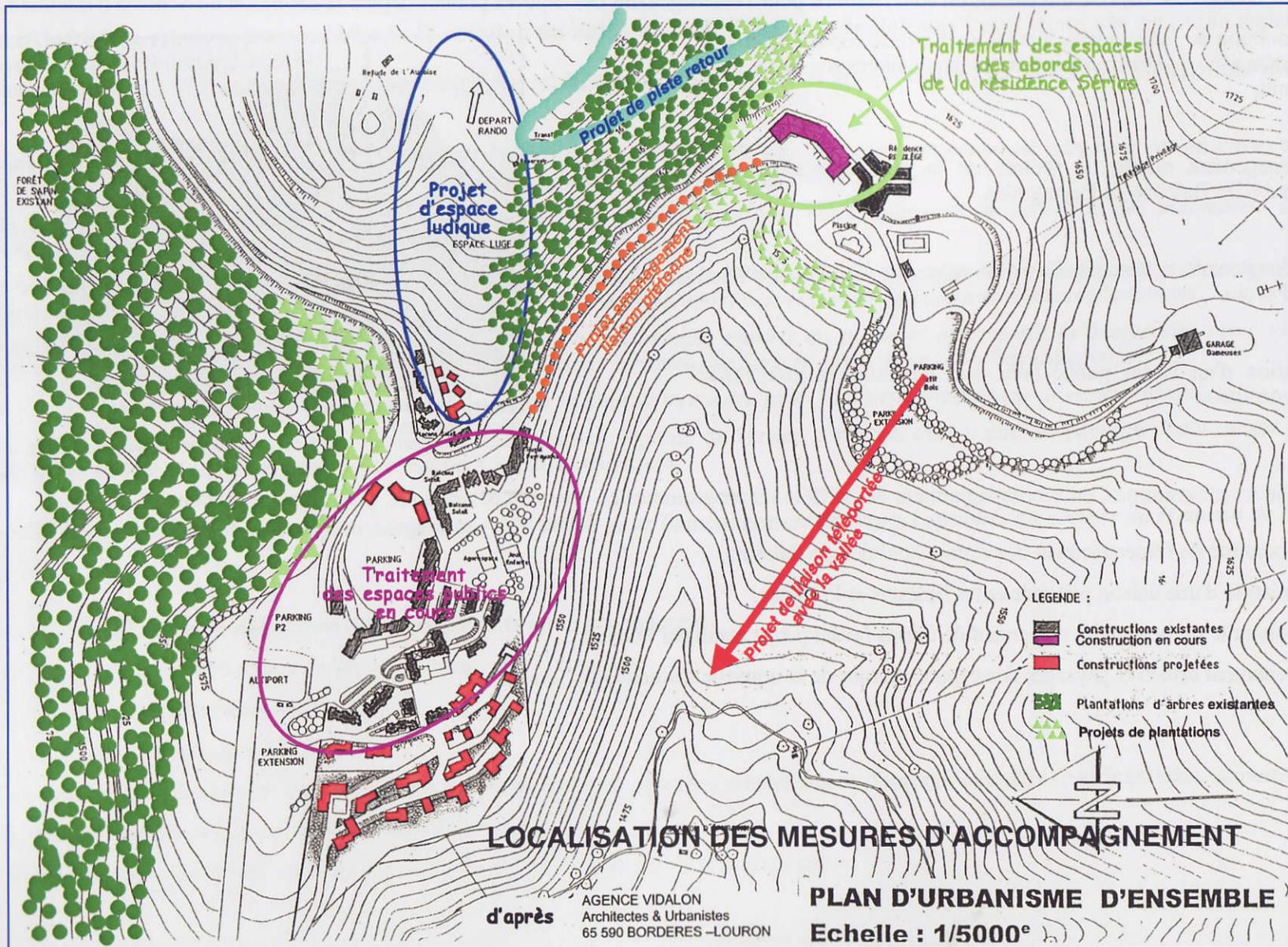
- démolition de l'ancien bâtiment DDE et espace reconverti en une placette avec du stationnement et assorti de plantation sur le talus amont,
- aménagement urbain de l'entrée de la station, rond-point et abords des Balcons de Peyragudes,
- aménagement de la rue de Germ au niveau du Val d'Esquierry et du Forum,
- création d'un jardin public avec jeux d'enfants et promenade "Agospace".



Placette de stationnement à l'entrée de la station
(ancien bâtiment DDE)

Sont par ailleurs programmés, en accompagnement des différents programmes en cours ou projetés (cf. plan en page suivante) :

- la poursuite de l'aménagement des espaces publics de Balestas,
- la création d'une liaison piétonne entre Balestas et Privilège,
- la poursuite du boisement du versant de Sérias (avant projet établi par l'ONF),
- le traitement urbain et paysager des espaces autour de la nouvelle résidence de Sérias.



4.2.3. Coût des mesures proposées

Mesures proposées pour l'hydrologie et l'hydraulique :

Trois objectifs guides de gestion des eaux sont proposés en compensation des impacts occasionnés par le projet d'urbanisation :

- **objectif n°1** : assurer une rétention tampon des eaux de manière intégrée et durable dans son environnement,
- **objectif n°2** : allonger le cheminement hydrauliquement afin de réduire le débit de pointe à traiter à l'aval et afin d'augmenter le temps de concentration des eaux de ruissellement,
- **objectif n°3** : traiter la pollution vis-à-vis de la sensibilité du milieu naturel, et pas seulement les hydrocarbures insolubles.

A cet effet, un synoptique de traitement a été avancé à titre indicatif (cf. page 96), qu'il conviendra d'affiner lors de la réalisation du projet et du dossier correspondant au titre de la loi sur l'eau.

Sur la base d'une réalisation en seule opération (ce qui ne sera pas le cas), l'approche financière s'établirait comme suit :

Désignation	Quantité	PU (HT)	TOTAL HT
Réseau bloc de chaussés de stockage et de répartition	360	140 €	50 400 €
Alvéole de stockage & Réseau de dérivation	100	200 €	20 000 €
Déversoir d'orage et ouvrage de régulateur de débit 400/600 L/s	1	10 000 €	10 000 €
Décanteur lamellaire monobloc flux horizontal ou contre courant 20 L/s	1	10 000€	10 000 €
Décanteur lamellaire monobloc flux horizontal ou contre courant 100 L/s	4	30 000 €	120 000 €
TOTAL			210 000 €

Mesures proposées pour l'urbanisme et le paysage :

En ce qui concerne l'approche financière pour les mesures en cours ou proposées on notera ou on rappellera que :

- 130 000 € sont programmés pour le traitement urbain et paysager des espaces publics du Hameau de Balestas,
- la poursuite du boisement du versant de Sérias, sur la base de l'avant projet établi par l'ONF, est estimée à 120 000 €,
- le traitement urbain et paysager des espaces autour de la nouvelle résidence de Sérias est évalué à 160 000 €.

On précisera également que la poursuite du traitement des espaces publics et de l'aménagement paysager de Peyresourde est inscrite dans les projets du Pôle Touristique 2008-2013.

5. CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER

5.1. Montage de l'opération

Selon les bâtiments concernés, les opérations seront réalisées par un ou des opérateurs privés, ou par la SEMIP, Société d'Economie Mixte au capital de laquelle l'Etablissement Public Intercommunal de la Vallée du Louron (EPIVAL) est majoritaire.

Logement saisonniers // Etudiants (3.000 m²) : Maîtrise d'ouvrage SEMIP ou EPIVAL,

Hameau des Flocons du Soleil (2.000 m²) : Maîtrise d'ouvrage promoteur privé,

Hameau de Balestas (15.000 m²) : Maîtrise d'ouvrage assumée en partie par la SEMIP, en partie par un promoteur privé.

Concernant le logement de saisonniers, l'Etablissement Public Intercommunal donnerait à bail emphytéotique d'une durée de 45 ans le terrain d'assiette à la SEMIP. Une fois les besoins déterminés avec précision et après que toutes les conditions soient réunies (souscription de droits de réservations par les employeurs, aides notifiées...), la SEMIP assumerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération. L'accent serait porté sur la modularité de l'opération, avec la possibilité d'accueillir d'autres publics (ex : étudiants...) hors saison.

Concernant la construction des autres bâtiments, le souhait est de tirer les conséquences des constats réalisés ces dernières années, savoir :

- le développement des constructions sur les stations de montagne qui fait craindre que l'offre soit supérieure ou pas adaptée à la demande dans le futur,
- Les difficultés rencontrées avec les gestionnaires d'hébergements (dans des domaines divers tels que l'entretien des bâtiments, l'accueil, l'absence ou le manque de personnels sur place, la fidélisation de la clientèle, les relations avec les opérateurs...),
- la constatation qu'une partie de la clientèle issue des classes moyennes devrait avoir de plus en plus de difficultés à effectuer un séjour en Station de Montagne.

Bien que le levier de la défiscalisation ait été une opportunité pour l'urbanisation de Peyresourde, il s'agirait de s'orienter vers un modèle qui privilégierait l'accueil de la clientèle et optimiserait les procédures et les moyens visant les approches les plus respectueuses de l'environnement.

Pour cela, il est envisagé la construction de la moitié au moins des lits en résidences avec incitation à la location, en loueurs meublés, professionnels ou non, avec un conventionnement avec les acteurs locaux de promotion et commercialisation que sont la Maison de Peyragudes et l'Office de Tourisme de la Vallée du Louron, dont l'expérience en matière de commercialisation de séjours et de montages de produits est éprouvée.

Il est également envisagé de porter un effort particulier sur la qualité des constructions, en privilégiant voire en imposant par cahier des charges une approche haute qualité environnementale.

Cette orientation aurait pour conséquence de maîtriser, au moins en partie, la qualité de l'accueil et le bon entretien, en vue d'une meilleure fidélisation de la clientèle, au profit de l'emploi et de l'activité économique sur le plan local.

5.2. Approche financière

Le coût prévisionnel global de l'opération, réparti entre les différents acteurs, ressortirait à près de 44 millions d'euros HT et se décomposerait comme suit :

Foncier	1.295.000 € HT
Voirie et réseaux	1.950.000 € HT
Constructions	37.000.000 € HT
Honoraires / frais de gestion / frais financiers	3.755.000 € HT
Total	44.000.000 € HT

5.3 Impacts économiques et financiers pour les collectivités locales.

L'intérêt de l'établissement public et de la SEMAP est de poursuivre le développement de l'immobilier sur la station afin d'accroître la part séjour dans la fréquentation.

En ce sens, le projet qui porte sur 1 460 lits, réponds, et va au delà, de la demande de M. le Préfet de Région Midi-Pyrénées, coordonnateur pour le massif des Pyrénées, qui dans son arrêté de 2006 avait assorti l'autorisation UTN de la préconisation suivante : "Conformément aux recommandations de la MEEF, le programme Sérias ne sera réalisé qu'avec l'assurance de la création d'environ 1000 lits banalisés dans le secteur de Balestas d'ici 2010."

5.3.1. Les impacts sur l'activité et le tissu commercial.

Depuis l'engagement de l'U.T.N. de 1989 jusqu'à ce jour, une vingtaine de commerces supplémentaires ont été créés ou se sont implantés à Peyresourde ; seuls trois commerces existaient auparavant. Sept commerces sont prévus dans la nouvelle résidence de Sérias.

L'Ecole de Ski a accru fortement ses effectifs et l'exploitation des remontées mécaniques a pratiquement doublé ses effectifs, avec plus de 30 salariés permanents et environ 120 salariés saisonniers.

Si l'on extrapolait au regard du nombre de lits créés par l'UTN de 1989 (3 010 lits), une dizaine de nouveaux commerces pourraient voir le jour avec la nouvelle (1 460 lits) ; **il semble plus réaliste de tableer sur une demi-douzaine.**

5.3.2. Les impacts sur l'emploi.

Les impacts sur l'emploi seront ici à plusieurs niveaux :

- création d'emplois directs pour la gestion et le fonctionnement des résidences de tourisme,
- confortement ou création d'emplois pour le fonctionnement de la station,
- effets induits sur l'emploi lié à la construction puis à la maintenance des résidences,
- effets induits sur l'emploi dans le commerce local.

Sur des opérations analogues, l'impact en termes de création d'emploi pour les résidences serait de l'ordre d'un emploi pour 50 lits. Dans le cas présent, pour 1460 lits, cela représenterait donc de l'ordre de 29 d'emplois pour la gestion et l'exploitation de l'opération (gardiennage, entretien, maintenance) et plus indirectement une dizaine d'emplois dans les activités commerciales et de services, sans compter la confortation des emplois existants.

La durée de ces emplois est à relativiser en fonction du temps d'occupation des résidences qui varie de 21 à 32 semaines à Peyragudes selon le fonctionnement (hiver ou été/hiver).

Au niveau de la station, l'incidence peut être évaluée à 39 emplois principalement saisonniers ; auxquels pourraient s'ajouter des emplois liés à l'exploitation du domaine.

5.3.3. Le logements du personnel et des saisonniers.

Nous avons pu noter que le logement des saisonniers était mal assuré sur la station en l'état actuel.

Le nouveau programme inclut la création de 60 lits pour les saisonniers.

5.3.4. Impacts sur le fonctionnement du domaine skiable.

Nous estimerons que l'évolution des recettes a pour origine les facteurs suivants :

- ♦ Sur le volume de titres vendus :
 - augmentation du parc immobilier, et notamment des lits dits « banalisés » ;
 - augmentation globale de 2% du volume actuellement constaté, dû à une meilleure attractivité du produit (gain qualitatif important).

➤ Sur la valeur du prix moyen :

- augmentation tarifaire moyenne liée à l'inflation, fixée à 1,5% ;
- augmentation tarifaire moyenne liée aux investissements de 3%.

Pour des questions de concurrence commerciale, nous ne prendrons en considération qu'une augmentation tarifaire moyenne liée à l'amélioration qualitative du domaine skiable, de 3%, ce qui reste modeste au regard du gain qualitatif apporté au domaine skiable.

Pour ce qui est des lits banalisés, la progression de leur nombre découle de la livraison de nouveaux lits selon le planning suivant :

SAISON	NOUVEAUX LITS
2008/2009	470
2009/2010	385 (hors lits pour saisonniers)
2010/2011	410
2011/2012	375

Dans l'hypothèse où ces lits sont occupés en moyenne 11 semaines par saison hivernale (77 jours), et que les occupants sont composés par 50% de skieurs, le nombre de journées-ski vendues par lit est de **34** par saison.

Le ticket moyen constaté aujourd'hui est de 16 € HT. Il évoluera dans les simulations suivantes selon l'inflation, fixée à 1,5%.

Compte tenu de ces hypothèses, les recettes liées à la vente des titres de transport évolueront dans les proportions suivantes :

Saison	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Nbre de lits supplémentaire	470	385	410	375
Total nouveaux lits	470	855	1265	1640
Nbre de nuitées /lit	77	77	77	77
Taux de transformation en jr ski	50%	50%	50%	50%
Nbre jr ski/lit	34	34	34	34
Prix moyen forfait RM	16,24€	16,48€	16,73€	16,98€
CA HT/lit	552 €	561 €	569 €	578 €
TOTAL CA CUMULE € HT	259 440 €	479 655 €	719 785 €	947 920 €

Les montants obtenus en augmentation de chiffre d'affaires seront ensuite majorés de 3% pour tenir compte de l'évolution des grilles tarifaires.

Remarque : On précisera ici, que l'analyse ci-dessus ne prend pas en compte le projet d'extension d'urbanisation sur le versant des Agudes de Peyragudes. Compte tenu de l'état d'avancement du projet et de celui de l'élaboration du document d'urbanisme, ce programme immobilier pourrait venir s'insérer dans les dernières années des projections présentées (à partir de 2012). Le nombre de lits envisagés à ce jour est de l'ordre de 2 010.

5.3.5. Les impacts pour les finances publiques.

Les contributions fiscales suivantes sont perçues sur Peyresourde par la Commune de GERM (Année 2007 sur base 2006) :

- Taxe professionnelle : 303.474 euros (dont 232.861 euros par la SEMAP, exploitante des remontées mécaniques),
- Taxe d'habitation : 3.927 euros,
- Foncier bâti et non bâti : 23.823 euros,
- Taxe loi montagne : 123.840,90 euros,

Les nouvelles constructions devraient générer annuellement, sous réserve de règles de calcul restant identiques dans toutes leurs dispositions :

- en taxe professionnelle : environ 80.000 euros (gestion des hébergements, activité générée sur les remontées mécaniques et les commerces),
- en taxe d'habitation : environ 1.500 euros,
- Foncier bâti et non bâti : environ 15.000 euros,
- Taxe loi montagne : environ 20.000 euros,

Les participations de raccordement à l'égout devraient représenter un montant de 350.000 euros.

Le montant prévisionnel de la taxe de séjour qui pourrait être perçu par l'Office de Tourisme de la Vallée du Louron du fait des constructions supplémentaires s'élèverait à environ 62.000 €.